Université de Neuchâtel

Faculté des lettres et sciences humaines
Mémoire de Master en Sciences Sociales
Pilier Migration et citoyenneté

Les programmes d'occupation de travaux d'utilité publique au prisme de l'« intégration » et du « travail »

Théa Jean-Petit-Matile

Sous la direction de la Prof. Janine Dahinden
Avec l'assistanat de Caroline Aka
Et l'expertise de Stefan Manser-Egli

Neuchâtel, 27 janvier 2025

Remerciements

Merci à ma directrice de mémoire, Janine Dahinden, pour ses conseils pragmatiques, ses retours pertinents et ses encouragements.

Merci aux participant·e·s de cette recherche pour leur temps et leur confiance.

Merci à mes proches et ami·e·s pour leur présence et leur soutien.

Merci à Virginie pour les sessions natation et l'écoute attentive.

Merci à Marie pour sa relecture et son enthousiasme permanent.

Merci à Margaux pour son amitié indéfectible.

Merci à Pierre pour son amour qui me pousse à me dépasser en toutes circonstances.

Merci à maman, pour tout.

Résumé

Les programmes d'occupation analysés dans ce mémoire sont unanimement considérés comme favorisant l'« intégration » des personnes issues de l'asile. Or, les pratiques, les politiques ou encore les discours sur la dite « intégration » ne sont pas anodins. Ils ont des implications importantes sur la façon dont nous concevons le monde, ils véhiculent des idées, des visions et des imaginaires particuliers ancrés dans la logique de l'État-nation (Dahinden 2016). Au contraire de l'idée d'« intégration » qui est systématiquement et volontiers associée à de tels programmes, il est plus difficile pour les acteur·trice·s de s'accorder sur le fait que ces programmes relèveraient ou non de « travail ». Ces programmes sèment le « trouble » sur la catégorie « travail », ils interrogent ses limites et mettent en lumière ses contradictions et ses enjeux (Dujarier 2021).

Dans ce mémoire, je me propose d'analyser les programmes d'occupation de travaux d'utilité publique au prisme de l'« intégration » et du « travail » en me penchant sur les manières dont les acteur·trice·s mobilisent ces catégories. En ce sens, je considère l'« intégration » et le « travail » comme des catégories de pratique qui nourrissent des compréhensions particulières de la réalité sociale et engendrent des pratiques concrètes. Dans cette perspective, la question de recherche qui guide ce mémoire est la suivante : Qu'est-ce-que les notions d'« intégration » et de « travail » mobilisées par les acteur·trice·s pour parler des programmes d'occupation pour personnes issues de l'asile (in)visibilisent et (re)produisent ?

Mots clés : migration – intégration – travail – catégorie de pratique – activité – frontière

Déclaration sur l'honneur

Par la présente, j'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Neuchâtel et m'être renseignée correctement sur les techniques de citation.

J'atteste par ailleurs que le travail rendu est le fruit de ma réflexion personnelle et a été rédigé de manière autonome.

Je certifie que toute formulation, idée, recherche, raisonnement, analyse ou autre création empruntée à un tiers est correctement et consciencieusement mentionnée comme telle, de manière claire et transparente, de sorte que la source en soit immédiatement reconnaissable, dans le respect des droits d'auteur et des techniques de citations.

Je suis consciente que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement, correctement et complètement est constitutif de plagiat.

Je prends note que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat (pouvant aller jusqu'au renvoi de l'université).

Je suis informée qu'en cas de plagiat, le dossier sera automatiquement transmis au rectorat.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir eu recours au plagiat ou à toute autre forme de fraude.

Neuchâtel, le 27 janvier 2025
Théa Jean-Petit-Matile

Table des matières

Introduction 1

Choix du sujet 1

Problématique et questions de recherche 2

PARTIE I – Éléments théoriques, méthodologiques et contextuels 5

1. Positionnement 5

2. Théorie 8

2.1. La perspective de régime migratoire 8

2.2. L'intégration comme catégorie de pratique 9

3. Méthodologie 14

3.1. Approche méthodologique 14

3.2. Construction, accès et déroulement général du terrain 14

3.3. Production des données 16

3.4. Analyse des données 21

3.5. Questions éthiques 22

4. Mise en contexte 24

4.1. Quelques jalons du développement du régime d'intégration en Suisse 24

4.2. Panorama des mesures dites d'intégration socio-professionnelle 28

PARTIE II – Analyse 31

5. TUP, les travaux d'utilité publique pour personnes issues de l'asile : quésako ? 31

5.1. Les mots et leur portée : les logiques derrière la terminologie 32

5.1.1. Choix terminologiques opérés dans ce mémoire 33

5.1.2. Le caractère transitoire de ces mesures 34

5.1.3. Une inactivité présumée et problématisée 35

5.1.4. « Pour leur bien-être » : la rhétorique humanitariste 36

5.1.5. « Permettre une certaine stabilité dans le canton » : les préoccupations sécuritaires et économiques 37
5.2. Des participant·e·s « au plein cœur de la vie » : paradoxes du fonctionnement de ces programmes 41
6. L'intégration comme fabrique de différences : problématiques et imaginaires véhiculés par les TUP 48
6.1. « Personne à intégrer » : une étiquette à trois composantes 49
6.2. La responsabilité individuelle comme étendard d'une « culture professionnelle » imaginée 53
6.3. Discipliner les sujets de l'intégration : la « liberté » toute relative des participant·e·s aux TUP 57
6.4. L'invisible des programmes d'occupation : préjugés et rapports de pouvoir 62
6.4.1. La « vraie intégration », un antiracisme de façade 63
6.4.2. Enjeux de hiérarchisation et d'assignation : un impensé des TUP ? 68
7. Brouillage de frontières : une activité « comme du travail » 71
7.1. Le travail : une catégorie troublée et troublante 72
7.2. Le dispositif TUP : un « état d'esprit » spécifique 75
7.3. Un travail sans valeur ? 80
7.4. Un travail qui *donne* de la valeur 84
Conclusion 86
Annexes 88
Annexe 1 – Grille d'entretien 88
Annexe 2 – Tableau récapitulatif des entretiens 90
Bibliographie 91

Introduction

Les premiers programmes d'occupation de travaux d'utilité publique pour personnes issues de l'asile ont fait leur apparition en Suisse au tournant du XXI^{e} siècle. Au fil des années, les cantons se sont appropriés et ont adapté ces programmes en fonction du contexte régional et des moyens à disposition. Ils ont aussi opéré des modifications dans les termes utilisés pour s'y référer. Toutefois, à l'heure actuelle, on retrouve une mesure correspondant aux « programmes d'occupation » de la fin des années 1990 dans de nombreux cantons.

Dans ce mémoire, je m'intéresse à ces programmes d'occupation en concentrant mon attention sur les manières dont les acteur·trice·s qui les mettent en place et les encadrent en parlent en 2024. Dans leurs discours, les termes d' « intégration » et de « travail » reviennent sans cesse. Ces deux mots transportent avec eux tout un tas de significations, d'imaginaires ou encore de manières d'envisager les rapports sociaux. Ils ont aussi des implications tangibles sur la réalité puisqu'ils génèrent notamment des pratiques « d'intégration » ou des dispositifs de « travail ». Je me propose donc dans ce mémoire d'analyser ces programmes au prisme de ces deux termes, afin de mettre en évidence ce qu'ils (in)visibilisent et (re)produisent au sein du monde social.

Choix du sujet

Le choix de mon sujet d'étude s'est fait progressivement mais a été largement nourri par un cours de sociologie du travail suivi dans le cadre du Master. Axé sur les inégalités de genre ainsi que sur les différentes expressions du travail et ses articulations à différentes sphères de vie, nous y avons abordé des concepts aussi variés que celui d'« (in)activité », de « valeur du travail », de « ségrégation sexuée » ou encore de « flexibilité ». Il a aussi été question de la rupture épistémologique du terme « travail » comme synonyme d'emploi, une rupture issue des travaux féministes des années 1970 sur le travail domestique (Benston 1969). A cet égard, le concept de « travail gratuit » a particulièrement retenu mon attention et j'ai poursuivi mes réflexions à ce sujet à travers des lectures personnelles.

Au contact des travaux de Maud Simonet, je me suis interrogée sur l'existence d'autres formes de travail gratuit : stage, bénévolat, *workfare, digital labour,* voire même les client·e·s qui scannent eux·elles-mêmes leurs produits à la caisse ou l'élevage animal (Krinsky et Simonet 2012; Porcher et Schmitt 2012; Simonet 2018, 2020, 2024). Simonet emploie le concept de

« travail gratuit » pour désigner toutes les formes de travail non reconnu comme tel, exercées en dehors du droit du travail et avec peu ou pas de compensation monétaire et de droits sociaux. Elle s'intéresse notamment aux frontières du travail et de ses usages, aux processus d'invisibilisation en jeu, à la question de la valeur et de la limite avec des formes d'exploitation.

Tout en réfléchissant à ces différentes formes de « travail gratuit », j'ai tenté de voir si des liens existaient avec le domaine de la migration – car tel était mon pilier principal. Au détour d'une conversation avec un ami, il a été question des programmes d'occupation dits de *travaux* d'utilité publique destinés aux personnes issues de l'asile. Le fait que l'on retrouve dans ces programmes des enjeux liés au travail et à l'intégration des personnes migrantisées a suscité ma curiosité et c'est ainsi que j'ai décidé de m'y intéresser de plus près.[1]

Problématique et questions de recherche

Problématiser un sujet de recherche en sciences sociales n'est pas une chose aisée mais cela constitue une étape essentielle. Pour Lemieux, problématiser consiste à dénaturaliser une pratique ou un fait social « en posant un certain type de questions [visant] à faire apparaître l'arbitraire et l'indétermination » (Lemieux 2012, 29). Il s'agit fondamentalement d'un « geste critique » qui met au défi le sens commun, ses catégories, ses principes et ses postulats et qui interroge des pratiques, des modes de pensées et des façons de voir le monde considérés comme acceptés, familiers et incontestés (*ibid.*).

Les programmes d'occupation analysés dans ce mémoire sont unanimement considérés comme favorisant l'« intégration » des personnes issues de l'asile. Or, les pratiques, les politiques ou encore les discours sur la dite « intégration » ne sont pas anodins. Ils ont des implications importantes sur la façon dont nous concevons le monde, ils véhiculent des idées, des visions et des imaginaires particuliers ancrés dans la logique de l'État-nation (Dahinden 2016). L'idée d' « intégration » produit entre autres une dichotomie entre les groupes humains : certain·e·s

[1] Comme je l'explique en détail au chapitre 5.1.1, j'utilise les termes « participant·e·s », « personnes issues de l'asile » et « personnes migrantisées » pour me référer aux personnes fréquentant les programmes d'occupation. Le terme « participant·e » est intéressant dans la mesure où il ne porte pas intrinsèquement en lui de liens avec la migration ou avec l'idée d'intégration, l'expression « personnes issues de l'asile » rappellent que ces programmes sont avant tout destinés et fréquentés par des personnes relevant du domaine de l'asile. Enfin, parler de « personnes migrantisées » permet de mettre en évidence que ces personnes ne sont pas « migrantes » de naissance mais qu'elles font face à un processus de « migrantisation » qui les assigne en premier lieu à leur statut migratoire (Dahinden 2016; SLAPE et al. 2023)

sont dispensé·e·s d'intégration alors que d'autres en sont les sujets, ils·elles sont considéré·e·s comme ayant des besoins en termes d'intégration (Schinkel 2018). En ce sens, comme le montrent les travaux de multiples chercheur·euse·s, l'idée d'intégration produit et reproduit des structures hégémoniques du savoir, du pouvoir et des logiques d'inclusion/d'exclusion ancrées historiquement (voir, parmi d'autres : Dahinden 2023; Favell 2021, 2022; Korteweg 2017; Manser-Egli 2024; Rytter 2019; Schinkel 2018). Qu'est-ce-qui se passe alors quand les acteur·trice·s utilisent l'idée d'« intégration » pour parler de ces programmes d'occupation ? Quel travail fait cette notion (Vertovec 2020) ?

Au contraire de l'idée d'« intégration » qui est systématiquement et volontiers associée aux programmes d'occupation, il est plus difficile de s'accorder sur le fait que ces programmes relèveraient ou non de « travail », quand bien même cette catégorie soit largement utilisée par les acteur·trice·s interrogé·e·s. Le « travail », dans le sens commun le plus courant, c'est avant tout un emploi. Or, les programmes d'occupation dits de *travaux* d'utilité publique, réalisés aux côtés de travailleur·euse·s salarié·e·s et « offr[ant] entre guillemets la place de travail » (entretien Terrain 1), ne constituent à plusieurs égards pas un emploi : ils sont notamment effectués en marge du droit du travail et leur faible rémunération ne permet pas la subsistance. Cette situation est bizarre, elle sème le « trouble » sur la catégorie « travail », elle interroge les limites de ce qui est du « travail », met en lumière ses contradictions et ses enjeux (Dujarier 2021). Le « travail », dans ses différentes dimensions, a aussi une fonction sociale essentielle, il permet de se positionner dans le monde, d'occuper une place, d'entretenir une relation avec autrui, de dire quelque chose de soi (Felder 2016, 91). Pour autant, il s'inscrit aussi dans des processus d'assignation, de domination, d'oppression voire d'exploitation. Dans ce contexte, qu'est-ce-que l'idée de « travail » associée à différents niveaux à ces programmes entraîne ?

Dans ce mémoire, je me propose donc d'analyser les programmes d'occupation dits de travaux d'utilité publique au prisme des notions d'« intégration » et de « travail » telles qu'elles sont mobilisées par les acteur·trice·s. Je n'utiliserai pas ces deux notions comme des catégories d'analyse – comme des outils permettant d'analyser la pratique sociale que sont les programmes d'occupation – mais il s'agira au contraire de voir comment ces catégories sont « développées et déployées par les acteurs sociaux ordinaires » pour parler des programmes d'occupation (Brubaker 2001, 69). En ce sens, je considère les catégories « intégration » et « travail » comme des catégories de pratique qui ont des implications : ces catégories nourrissent des compréhensions particulières de la réalité sociale, fonctionnent

comme principe directeur de politiques publiques et engendrent des pratiques concrètes. Dans cette perspective, la question de recherche qui guide ce mémoire est la suivante : Qu'est-ce-que les notions d'« intégration » et de « travail » mobilisées par les acteur·trice·s pour parler des programmes d'occupation pour personnes issues de l'asile (in)visibilisent et (re)produisent ?

PARTIE I – Éléments théoriques, méthodologiques et contextuels

1. Positionnement

La définition d'une posture de recherche est une nécessité en sciences sociales. Un socle à partir duquel se déploie ensuite un « chemin argumentatif » (Charmillot 2021). En effet, en clarifiant ma posture, je rends compte du contexte et du paradigme dans lequel s'inscrivent les choix théoriques et méthodologiques qui nourrissent et valident l'analyse et qui, de fait, jouent un rôle clé dans la production de connaissances.

Peu de problématiques dominent pendant plusieurs années les agendas politiques européens comme le fait la migration. Considérée comme un enjeu politique et social clé, la migration fait l'objet de débats virulents où les rationalités politiques et les valeurs s'entrechoquent. En saisir les dynamiques et ses multiples implications est l'un des défis majeurs auquel font face les études sur la migration et l'intégration – *migration and integration research*. En effet, dans ce contexte, les outils analytiques doivent permettre d'aborder la complexité, les paradoxes et la dimension contestataire des politiques migratoires tout en prenant en considération les nombreux et divers enjeux et acteur·trice·s engagé·e·s. La réflexivité est une notion centrale qui guide le travail de nombreux scientifiques dans ce domaine et qui peut être mise en pratique à différents niveaux.

S'inspirant de la conception bourdieusienne de la réflexivité de méthode (Bourdieu 2001), Horvath et al. considèrent que la réflexivité commence avec la réalisation que « researchers themselves need to be seen as part of the very constellation they thrive to analyse » (Horvath, Amelinaz, et Peters 2017, 2). Dans le cadre de ma recherche, je considère que mon expérience en tant que chercheuse participe à la construction de l'objet (Charmillot et Fernandez-Iglesias 2019). Je suis consciente que mon regard est influencé par des expériences personnelles et des connaissances préalables, par des marqueurs sociaux et des dynamiques sociales et par un contexte historique, géographique et politique particulier. Ces différents éléments n'influencent pas seulement la manière dont je perçois et analyse le monde, mais ont également des effets sur les interactions que je peux avoir lors de mon enquête sur le terrain, sur les manières dont je

suis perçue, impactant donc les données qui sont générées et les interprétations qui en sont faites. Il est crucial pour moi de considérer mon positionnement comme faisant partie intégrante de la recherche car ce sont précisément ces interactions qui sont au centre de ma démarche et de mes données. C'est grâce à elles que je peux comprendre et (re)construire les significations que les acteur·trice·s sociaux·ales attribuent à leurs actions, aux évènements et aux phénomènes auxquels ils·elles sont confronté·e·s.

Dans un contexte où la recherche sur la migration s'imbrique parfois insidieusement dans le politique et vice versa, la réflexivité est aussi de mise dans la manière de considérer et cadrer la problématique étudiée. En effet, comme le souligne plusieurs voix critiques, la manière dont la recherche s'empare de ces sujets d'études n'est pas anodine et participe à la reproduction de systèmes de pensée qui sont considérés comme allant de soi. Liisa Malkki a été l'une des premières à souligner comment « l'ordre national des choses » influence les manières de penser l'identité et les mouvements de populations, tant dans le langage courant que dans les discours scientifiques (Malkki 1992, 25-26). Le système et la logique de l'État-nation nourrissent nos imaginaires et constituent une forme sociale et politique naturalisée qui génère une perception de la migration comme étant une anomalie, un problème.

Créé puis institutionalisé au cours du 19^{e} siècle, l'État-nation est une forme d'organisation politique qui essentialise une différence culturelle ou ethnique et l'associe à un territoire propre. Dans l'imaginaire nationaliste, la sédentarité constitue la norme et les frontières territoriales et culturelles ou ethniques sont clairement délimitées. Par conséquent, cette logique donne lieu à des processus de « migrantisation », à travers lesquels des personnes et des corps sont altérisés et catégorisés comme « migrant·e », « immigré·e » ou encore « étranger·ère » (Dahinden 2016). En fin de compte, sans cette logique construite et politique de la migration comme une anomalie, les études sur la migration n'existeraient pas. Par ailleurs, Wimmer et d'autres considèrent l'État-nation comme un système d'inclusion et d'exclusion multidimensionnel, au sein duquel l'idée de la nation se construit à un niveau culturel et identitaire, légal, politique, militaire et au niveau de la sécurité sociale (Wimmer 2002).

Dix ans après la publication de Malkki, Wimmer et Glick ont imaginé le terme de « nationalisme méthodologique » pour désigner précisément la reproduction et naturalisation de la logique de l'État-nation par les sciences sociales (Wimmer et Glick Schiller 2002). Depuis, de nombreux·euses scientifiques ont investigué le « travail » que performaient les

catégories d'analyse basées sur l'État-nation (voir chapitre 2.2.). Dahinden, et al. soulignent en particulier la nécessité pour les chercheur·euse·s d'être vigilant·e·s dans l'utilisation de concepts ou de catégories d'analyse, « which are often tied to specific systems of dominance (Dahinden, Fischer, et Menet 2020, 2) et qui risquent de « reinforcing the deeply entranched belief that there are such things as stable national communities whose existence is threatened by migrants » (Dahinden et Anderson 2021, 28). Dans la partie théorique de ce mémoire, je développe plusieurs stratégies utiles pour éviter ces écueils.

Dans le cadre de ce mémoire, je m'inscris dans cette perspective réflexive des études sur la migration. Les notions et concepts présentés dans le chapitre suivant reflètent cet ancrage épistémologique particulier.

2. Théorie

Dans ce chapitre, je développe le cadre théorique de ce mémoire. Je présente la perspective de régime migratoire que j'utilise pour englober au mieux les complexités de mon sujet d'étude. De plus, j'effectue une présentation de la notion d'intégration, de son potentiel analytique mais aussi des précautions à observer en l'utilisant.

2.1. La perspective de régime migratoire

Dans les études sur la migration, la perspective de régime est une proposition intéressante qui permet de saisir les relations et tensions entre des échelles d'analyse locales, régionales, nationales et globales, considérant ainsi la migration comme un processus social complexe et contradictoire. Elle permet à la fois d'outrepasser le nationalisme méthodologique qui façonnent la compréhension de la migration (Wimmer et Glick Schiller 2002) et d'éviter ce que Bernt nomme des visions mécaniques ou hydrauliques de la migration « that consider mobility to be the sheer result of push – and pull – factors, and treats migrants mainly as objects » (Bernt 2019, 11).

La notion de régime s'est développée dans différents courants théoriques et a pénétré les études de la migration au travers de plusieurs disciplines (Horvath, Amelinaz, et Peters 2017; Bernt 2019). Elle peut être comprise comme une perspective qui tient compte et combine les « interests, negociations, discourses and struggles on inclusion and exclusion between different actors » (Eule, Loher, et Wyss 2018, 2718), considérant les politiques et pratiques migratoires comme une sorte d'arène de négociations constantes (Rass et Wolff 2018, 51). Adressant des thèmes et niveaux aussi variés que la question de la législation, les aspirations des personnes migrantisées, les droits sociaux ou les pratiques des fonctionnaires de terrain, cette perspective est parfois contestée et certain·e·s y voit un outil trop englobant et manquant de spécificités.

Toutefois, la perspective de régime présente plusieurs avantages. En combinant les points de vue de différent·e·s acteur·trice·s et les enjeux propres à différents échelons d'analyse, les scientifiques peuvent « add sociological and ethnographic stances to the analysis of political dynamics, hence bridging a long-standing divide in migration research between those focusing on the politics of migration and those dealing with the practices of mobility and settlement » (Horvath, Amelinaz, et Peters 2017, 5). De fait, cette perceptive permet de mettre en évidence

des valeurs, normes et discours particuliers tout en montrant les contradictions, conflits et négociations constantes auxquels la régulation des migrations fait face sur le terrain et dans la pratique. Par ailleurs, l'ouverture que propose cette perspective dispose d'un potentiel analytique important pour la prise en compte des structures de pouvoir et d'inégalités (Horvath, Amelinaz, et Peters 2017, 10).

Adopter une telle perspective dans le domaine de la migration à des implications concrètes au niveau de la recherche. Afin de mettre en évidence des pratiques, interactions, négociations et résistance entre acteur·trice·s, une méthodologie qualitative et ethnographique et de l'analyse de discours sont nécessaires. La réflexivité, telle qu'elle a été présentée plus haut, est également essentielle pour effectivement dé-centrer l'État, pour concevoir les personnes migrantisées en tant que sujets et non pas seulement comme objet du contrôle étatique et pour identifier d'autres acteur·trice·s impliqué·e·s dans cette arène.

Dans le cadre de ce mémoire, j'utilise la perspective de régime migratoire dans la mesure où j'aborde les programmes de travaux d'utilité publique pour personnes migrantisées en prenant en compte des perspectives de différents niveaux et je mets en évidence les contradictions inhérentes à la manière de présenter ces programmes. Par ailleurs, mon attention se porte sur les pratiques concrètes de cette mise au travail particulière, que j'analyse dans le cadre élargi du travail et non pas restreint à celui de l'intégration, abordée également dans une perspective critique.

2.2. L'intégration comme catégorie de pratique

Dans le domaine de la migration, une notion fait depuis le milieu des années 1990 l'objet de débats politiques croissants : l'intégration. Auparavant utilisée comme moyen de décrire les manières dont un groupe immigré s'incorporait – ou pas – et échangeait avec la société d'accueil, l'intégration a depuis évolué dans un sens plus prescriptif. L'intégration des immigré·e·s – *immigrant integration,* en anglais – constitue désormais un domaine politique à part entière faisant partie du régime migratoire. Cette compréhension politique de l'intégration se matérialise par des discours, des bases légales et des pratiques concrètes qui visent à orienter les comportements des personnes étiquetées « immigré·e·s » (Korteweg 2017, 431).

En parallèle à ces développements dans la sphère politique (voir chapitre 4.1.), les recherches sur l'intégration ont proliféré. Dans ce contexte, les travaux de nombreux·euses scientifiques

ont mis en évidence la nécessité de préciser l'usage et la compréhension qui sont faits de cette notion. Pour Dahinden, les « common-sense categories » – les catégories utilisées quotidiennement, en particulier par les politiques – doivent être distinguées des « analytical categories » – les outils conceptuels issus des sciences sociales qui cherchent à expliquer des phénomènes sociaux (Dahinden 2016). Toutefois, mobiliser la notion d'intégration dans les recherches sur la migration présente un défi majeur : bien souvent la catégorie analytique « intégration » est employée d'une manière qui ne se distingue quasiment plus de celle employée dans le sens commun, dans la pratique quotidienne des acteur·trice·s (Brubaker 2001, 70)

Dans ce chapitre, j'expose différentes dimensions de la notion d'intégration – dans son sens commun et analytique – et présente certaines des critiques auxquelles elle fait face dans le milieu académique. J'aborde ensuite les stratégies qui peuvent être mises en place par la recherche pour éviter certains des écueils soulevés et je clarifie l'usage que j'en fais dans ce travail. Je ne traite pas des politiques d'intégration et de leurs pratiques concrètes qui seront abordées dans le chapitre de mise en contexte.

Entendue dans son sens commun et politique, l'intégration repose toujours sur un contexte où une société dominante considérée comme culturellement/ethniquement homogène doit faire face à une mosaïque de groupes minoritaires et différents – en termes « culturels », ethniques, nationaux, « raciaux », religieux. Dans ces discours, les frontières entre les groupes dépendent de caractéristiques essentialisées, empêchant tout autre forme d'identification et/ou une prise en compte de l'intersectionnalité. Le sociologue Rogers Brubaker nomme « groupisme » cette tendance problématique qui construit des groupes et naturalise leur existence en les considérant comme « substantial entities to which interests and agency can be attributed » (Brubaker 2004, 35).

Dans le milieu académique, des voix critiques s'élèvent depuis quelques années pour questionner non seulement les politiques d'intégration mais également les études sur le sujet. Ils·elles questionnent notamment la catégorie « intégration » en tant que catégorie d'analyse. En effet, l'usage de cette catégorie analytique par les sciences sociales ne permet bien souvent pas de distinguer son emploi analytique de son emploi commun par les acteur·trice·s sociaux·ales (Brubaker 2013). Plusieurs écueils sont ainsi soulevés par les scientifiques. Parmi d'autres, Dahinden soulignent que celles-ci sont empreintes de nationalisme méthodologique :

> Migration and integration research is not only the product of the institutionalized migration apparatus, but itself also an important 'producer' of worldview according to which migration- and ethnicity-related differences are predominant. Ultimately, migration and integration research strengthens the state migration apparatus. (Dahinden 2016, 2211)

En effet, lorsque des scientifiques tentent de mesurer l'intégration de groupes minoritaires ou analysent comment les différences peuvent être reconnues et cohabiter au sein de la société (modèles du multiculturalisme, du pluralisme culturel), etc., ils·elles reproduisent et renforcent des compréhensions du monde propres à l'État-nation, en les considérant comme allant de soi. De fait, de telles études engendrent nécessairement des phénomènes de migrantisation (Dahinden 2016).

Pour Schinkel (2018), la notion d'intégration est problématique car elle participe à la construction d'un regard et de pratiques particuliers qui se posent uniquement sur certaines personnes – les sujets de l'intégration, ceux·celles ayant « besoin » d'intégration – alors que d'autres sont dispensées d'intégration, car considérées comme naturellement intégrées, comme représentantes d'une norme non-questionnée. Pour lui, les discours politiques et scientifiques sur l'intégration provoquent des effets d'altérisation ancrés dans l'héritage du système colonial, où « l'autre » – en particulier ses différences « ethnoculturelles » – est toujours problématisé. Dans son article provocateur, Schinkel appelle à l'abandon de ce domaine de recherche qu'il qualifie de complice du système néo-colonial d'oppression et reflétant un raisonnement raciste.

En adoptant une perspective foucaldienne, Korteweg considère l'intégration comme un outil de gouvernance permettant de réguler et d'organiser les rapports sociaux (Korteweg 2017). Elle identifie deux problèmes majeurs véhiculés par cette notion. D'une part, l'intégration engendre une division entre un « nous » et un « eux » provoquant nécessairement de l'exclusion. Selon cette chercheuse, il n'est plus possible de voir de quelles manières « those labelled 'immigrants' are full members of immigrant-receiving societies, both in terms of participation an of belonging » (Korteweg 2017, 428-29). D'autre part, Korteweg souligne que cette notion permet aux États d'attribuer tout un tas de problématiques sociales, économiques ou politiques à la migration, quand bien même il n'y ait aucun lien entre les deux phénomènes.

Dans la même veine que Korteweg, Rytter met en garde contre un usage non-critique de la catégorie « intégration », dans la mesure où celle-ci « implies a specific 'problematisation' » qui court le risque de participer activement à la stigmatisation de certains groupes d'individus (Rytter 2019, 679). En ce sens, il considère que l'intégration « reflects and promotes specific constructions of social problems […] always embedded in specific national social imaginaries » (Rytter 2019, 679-80). Alors qu'elle est souvent mobilisée pour décrire et analyser des rapports de pouvoir asymétriques, cette catégorie contribuerait au contraire à les renforcer.

Les critiques de ces multiples chercheur·euse·s mettent ainsi en avant les manières dont cette notion produit et reproduit des structures hégémoniques du savoir, du pouvoir et des logiques d'inclusion/d'exclusion ancrées historiquement. Face à cela, diverses solutions sont proposées. La réflexivité mentionnée plus haut est ici aussi sollicitée afin de dé-naturaliser la construction du problème (Dahinden 2016). Dahinden propose d'ôter le « migration container » entourant les études sur la migration et l'intégration en mobilisant des concepts et théories issues de la théorie sociale et qui ne sont pas communément utilisées dans ces domaines d'étude. En outre, elle invite à concevoir l'intégration comme un processus impliquant l'ensemble de la population pour laisser émerger la « culture », l'ethnicité, le genre, la « race » ou la nationalité comme des axes de différenciation sociale parmi d'autres. Enfin, pour dépasser une compréhension de l'intégration comme 1) un phénomène naturel, allant de soi et incontesté, et comme 2) un explican de différences et processus sociaux, elle suggère d'orienter la recherche sur les manières dont cette notion produit de la différence ou de l'altérité et quels en sont ses effets.

La proposition de Dahinden rejoint l'argument de Brubaker qui invite à distinguer les catégories de pratique des catégories d'analyse. Les catégories de pratique sont entendues comme « des catégories de l'expérience sociale quotidienne, développées et déployées par les acteurs sociaux ordinaires » alors que les catégories d'analyse font référence aux catégories utilisées par les socio-analystes, sans être nécessairement questionnées (Brubaker 2001, 69). A travers cette distinction, Brubaker montre que l'intégration peut devenir l'objet de la recherche et non plus seulement un outil d'analyse (Brubaker 2013; voir aussi Favell 2021; Korteweg 2017). Ainsi, les scientifiques peuvent se concentrer sur les manières dont l'idée d'intégration est utilisée par les acteur·trice·s dans les sphères politiques, légales et administratives et sur les manières dont elle génère des processus sociaux, culturels et économiques de frontièrisation – *bordering and boundary making*. Ils·elles s'interrogent sur le travail effectué par cette notion, sur ce qu'elle fait ou produit, sur les manières dont elle visibilise ou invisibilise certains éléments de

différentiation sociale, évitant ainsi l'écueil où le·a chercheur·euse utilise une catégorie d'analyse intrinsèquement génératrice de différences. En ce sens, la récente contribution de Hadj Habdou propose de pousser la réflexion encore plus loin puisqu'elle invite à « turn around the telescope » et à comprendre et approcher le concept d'intégration comme « a phenomenon that reveals more about those who articulate ideas about integration ans decide on integration measures than it does bout those who are the target of integration (i.e. the migrant 'other') » (Hadj Abdou 2019, 1).

Ce mémoire s'inscrit dans les débats critiques autour du concept d'intégration à plusieurs égards. Je ne cherche pas à analyser les rapports entre un groupe majoritaire et un groupe minoritaire, ou à mesurer dans quelle mesure les programmes dont traite ce mémoire amélioreraient – ou pas – l'intégration de certains individus. Je n'utilise pas l'intégration comme outil d'analyse. En outre, je ne m'intéresse pas à une analyse normative de l'intégration : ce qu'elle serait ou ne serait pas. Au contraire, je cherche à comprendre ce que cette notion, mobilisées dans les discours et pratiques entourant les programmes d'occupation, fait : comment produit-elle des sujets particuliers ? Comment justifie-t-elle le déploiement de ces dispositifs de mise au travail des personnes étiquetées migrantes ? Quels imaginaires sociaux de la notion de travail contribue-t-elle à construire et véhiculer ?

3. Méthodologie

Si la définition de la posture et de l'ancrage théorique constitue le socle et les bases sur lesquelles s'appuie cette recherche, le cadre méthodologique en est la charpente. Grâce à lui, je peux développer une réflexion scientifique.

3.1. Approche méthodologique

Ce mémoire s'ancre dans le domaine des sciences sociales. Je m'inscris dans un paradigme constructiviste, dans la mesure où je considère que la connaissance de la réalité est une construction et qu'une réalité objective n'existe pas. En tant que chercheuse, je suis moi-même l'instrument sensible de ma recherche et les savoirs que je produis reposent sur des systèmes de représentation particuliers. Les savoirs issus de ma recherche incarnent une perspective située et représentent des vérités partielles et partiales (Clifford et Marcus 1986).

Dans la mesure où je cherche à décortiquer et comprendre les discours et représentations entourant les programmes de travaux d'utilité publique destinées à des personnes migrantisées, le recours à une démarche inductive et à des méthodes qualitatives est particulièrement propice. Je m'inspire du modèle de la *grounded theory* – ou théorie ancrée – telle qu'elle a été initialement développée par Glaser et Strauss (Glaser et Strauss 1967). Cette méthodologie permet de construire des théories et de conceptualiser ce qui se passe dans la réalité sociale, non pas à partir d'hypothèses, mais sur la base de données de terrain. La théorie ancrée s'inscrit dans un processus de recherche itératif, où la production de données et l'analyse sont réalisées de manière simultanée avec des comparaisons et va-et-vient constants entre ces deux phases clés de la recherche empirique. Le cadre théorique se développe et émerge à mesure que les données sont analysées, synthétisées et expliquées au moyen de catégories abstraites mettant en lumière des processus sociaux.

3.2. Construction, accès et déroulement général du terrain

Dans le cadre de ce mémoire, je m'interroge sur ce que les programmes de travaux d'utilité publique destinées aux personnes migrantisées (in)visibilisent. Ce ne sont pas les participant·e·s à ces programmes qui sont au centre de ma recherche, mais bel et bien les manières dont l'État et ses politiques cadrent et parlent de ces programmes. Il ne s'agit pas ici que l'étude soit représentative d'un fonctionnement propre, mais qu'elle révèle plutôt ce que ces programmes

représentent et quelles en sont les logiques sous-jacentes. En ce sens, je ne me suis pas directement intéressée à des individus spécifiques mais plutôt à des institutions ou à des rôles qui pourraient m'apporter un éclairage plus large sur ces programmes et la manière dont ils s'inscrivent dans le régime d'intégration. Autre considération préalable importante, je considère que je n'ai fondamentalement pas choisi mon terrain de recherche, il s'est plutôt construit au fur et à mesure, en fonction des échanges avec mes interlocuteur·trice·s et de ce qui était disponible et accessible pour moi dans le contexte.

La structure fédéraliste de la politique d'intégration suisse offre plusieurs portes d'entrées et l'accès au terrain a donc été marqué par une première question : vers quelles instances s'adresser ? Faut-il se tourner vers le niveau fédéral, cantonal, ou communal ? Dans ces trois cas de figures, il s'agissait d'abord de dénicher des informations sur l'existence ou non de programmes de ce type et d'approcher des administrations. J'ai procédé à une recherche sur internet et me suis rapidement rendue compte que des programmes d'occupation étaient mis en place au niveau fédéral, par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), dans les centres fédéraux pour requérant·e·s d'asile, et au sein des cantons. Les communes sont également investies dans cette démarche dans le sens où, via des partenariats avec le SEM ou les cantons, elles proposent des travaux d'utilité publique.[2] A ce moment-là, j'ai également collecté et décortiqué différents documents légaux traitant de l'intégration. Après l'envoi de plusieurs mails et quelques appels peu concluants aux administrations fédérales et cantonales, j'ai décidé de changer de stratégie et de lancer une approche *bottom-up.* En effet, ma recherche exploratoire sur internet m'avait mise sur la piste de plusieurs mesures d'occupation spécifiques coordonnées par le SEM et les cantons, j'ai donc directement contacté ces intervenant·e·s. C'est ainsi que j'ai pu réaliser mes premiers entretiens et, grâce à la stratégie de *snowball sampling* et les informations transmises par ces interlocuteur·trice·s orienté·e·s « terrain », j'ai pu obtenir des contacts supplémentaires et accéder peu à peu à des coordinateur·trice·s de ces programmes et à des représentant·e·s de l'administration en charge des politiques d'intégration. La prise de contact s'est généralement déroulée par mail puis par téléphone et les entretiens ont eu lieu en présentiel, dans le lieu de travail des interlocuteur·trice·s.

[2] Peu, voire pas d'informations précises sur les programmes d'occupation sont disponibles sur les sites internet des administrations. Ce sont souvent des articles de journaux régionaux ou communaux valorisant le travail d'utilité publique réalisé par des personnes migrantisées qui m'ont permis d'identifier l'existence de ces programmes.

Toutefois, au niveau fédéral, je n'ai pas pu effectuer cette remontée des échelons puisque le SEM n'a pas accepté ma demande d'entretien. Grâce à mes interlocuteur·trice·s orienté·e·s « terrain », j'ai obtenu le contact direct d'une personne gérant l'encadrement d'un centre fédéral d'asile. Après un premier contact par email très encourageant – « je serai volontiers à disposition pour répondre à vos questions » (email, 16.01.24) – la personne s'est rétractée en me renvoyant au domaine information et communication du SEM. La porte-parole m'a alors signifiée que « en raison de la situation tendue dans le domaine de l'asile, nos spécialistes sont très pris et ne peuvent malheureusement consacrer du temps à des interviews, d'autant plus que ces questions relèvent souvent de différents domaines d'activités. » (email, 18.01.24). Au vu de ce net refus, j'ai décidé de consacrer mon énergie aux pistes cantonales qui se sont avérées plus fructueuses.

Au niveau cantonal, ma recherche a quant à elle pu se réaliser sur différents niveaux et a englobé une variété de perspectives : personnes travaillant et encadrant sur le terrain les personnes migrantisées participant aux programmes d'occupation, personnes coordonnant les différents partenariats qui donnent lieu à ces programmes, personne conseillant et orientant les personnes migrantisées au sein des différentes mesures d'insertion socio-professionnelles existantes, personne responsable du secteur de l'intégration au niveau du canton. Après avoir réalisé sept entretiens et commencé l'analyse, j'ai procédé à un *theoretical sampling*, une autre stratégie d'échantillonnage destinée à « develop the researcher's theory, not to represent a population » et ai encore réalisé trois entretiens complémentaires : deux dans d'autres cantons et un avec un·e responsable haut placé·e en charge de la mise en œuvre cantonale des politiques d'intégration (Charmaz 2001, 689). Grâce à cette stratégie, j'ai pu monter en abstraction et ai progressivement atteint une saturation de mes données.

3.3. Production des données

Les données de ma recherche empirique consistent essentiellement en des entretiens qualitatifs. Conformément aux méthodes de la *grounded theory*, j'ai constamment mis en dialogue et réalisé des aller-retours entre la production des données et l'analyse. Cela m'a permis de modifier et adapter mes questions de recherche au fur et à mesure.

Comme mentionné plus haut, j'ai adopté une approche *bottom-up* avec deux types d'échantillonnages distincts. Dans l'ensemble – sans noter les refus essuyés auprès du SEM, – j'ai bénéficié d'un accueil très favorable. Les premiers entretiens avaient une

dimension très exploratoire, puisqu'ils m'ont d'abord servi à comprendre le fonctionnement et l'historique de ces programmes. J'ai également rapidement pu identifier qu'à l'échelle locale, des programmes coordonnés par la Confédération et d'autres coordonnées par les cantons fonctionnaient conjointement. Ainsi, la voirie de telle commune peut mettre en place des programmes d'occupation avec le SEM alors que la voirie d'une autre commune collabore quant à elle avec le canton pour des missions relativement identiques. Au fur et à mesure, mes points d'intérêt se sont affinés pour aller au-delà de l'aspect purement descriptif et explorer plus en profondeur les logiques sous-jacentes à la mise en place de ces programmes.

J'ai uniquement réalisé des entretiens d'expert·e·s. Dans ce type d'entretien, l'expert·e est désigné·e comme tel·le par le·a chercheur·euse, il·elle est considéré·e comme détenant un « savoir expert » de par son rôle dans une organisation, ses compétences ou ses connaissances spécifiques sur une thématique (Bogner et al. 2009; Flick 2009; Meuser et Ulrike 2002). C'est précisément ce savoir qui est au centre de l'entretien et non pas les éléments biographiques de la personne interviewée.

La structure des entretiens a été relativement similaire tout au long de la recherche. J'ai systématiquement préparé une grille d'entretien qui me guidait en cas de besoin, en fonction de la volubilité de mes interlocuteur·trice·s (annexe 1). Après une brève présentation de moi-même, de la recherche et une introduction sur les droits des participant·e·s (possibilité de ne pas répondre, d'interrompre l'entretien à tout moment) et le traitement des données (demande de l'accord pour l'enregistrement, transcription, anonymisation), j'ai lancé l'enregistrement et les questions se sont dirigées concrètement sur les programmes (cadre général, origine, fonctionnement, objectifs, tâches, etc.), puis sur les notions d'intégration, d'utilité, de travail et d'occupation. Pour chaque section de l'entretien, j'avais préparé une liste de sous-questions et je rebondissais avec des questions d'approfondissement en fonction des éléments de réponses donnés par les participant·e·s. J'ai toujours terminé l'entretien avec une question ouverte sur de potentiels contacts à me recommander

L'ensemble des entretiens a été transcrit. Cette étape, parfois fastidieuse, est essentielle pour la construction d'une analyse systématique qui monte en abstraction tout en restant ancrée dans les données (Charmaz 2006). Les transcriptions m'ont permis de me replonger dans l'entretien réalisé généralement quelques jours auparavant et j'en ai souvent profité pour rédiger des mémos analytiques, soulignant des éléments curieux et lançant des pistes de réflexion. Ces

mémos m'ont notamment permis de faire évoluer les grilles d'entretien au fur et à mesure de l'avancée de la recherche.

Ainsi, j'ai effectué au total douze entretiens entre janvier et juin 2024 mais seulement dix font l'objet de ce travail et d'une analyse approfondie. En effet, au tout début de l'analyse, j'ai décidé d'écarter deux de mes entretiens car ceux-ci avaient trait à des programmes mis en place en collaboration avec le SEM et non pas avec les administrations cantonales. Le fonctionnement des programmes, le public cible et les logiques sous-jacentes à leur mise en place étant relativement distincts, j'ai décidé de me concentrer uniquement sur les programmes coordonnés par les cantons.

Le tableau récapitulatif visible à l'annexe 2 présente de manière chronologique les entretiens sur lesquels se base mon analyse. Il met en lumière le déroulement de ma recherche décrit plus haut. En effet, on observe que j'ai suivi une approche *bottom-up* en réalisant d'abord une majorité d'entretien avec des interlocuteur·trice·s orienté·e·s « terrain », avant de rencontrer des personnes ayant une vision plus globale sur les différentes mesures dites d'intégration existantes. De plus, la présentation chronologique des entretiens permet de distinguer la première phase du terrain (janvier-mars) de la deuxième (mai-juin), reflétant le changement de ma stratégie d'échantillonnage.

Dans le tableau (annexe 2), on peut en outre voir des catégories d'entretien établies par mes soins. J'ai choisi de procéder ainsi pour deux raisons principales. D'abord, d'un point de vue méthodologique, ces catégories permettent de regrouper des perspectives similaires, aident à l'identification et à la présentation de *patterns* récurrents dans les données et simplifient la montée en abstraction et la construction d'une *bigger picture.* J'utilise toutefois ces catégories de manière nuancée afin d'éviter toute essentialisation de telle ou telle perspective. En outre, la catégorie et le numéro d'entretien correspondant me permettent de me référer facilement aux interlocuteur·trice·s lorsque je cite leurs propos, en particulier dans la section analyse de ce présent travail. Plutôt que de me référer à l'entretien cité en mentionnant par exemple sa date de réalisation, l'usage de la catégorie maintient, pour mes lecteur·trice·s, une clarté quant à la position et au rôle de l'interlocuteur·trice·s par rapport aux programmes d'occupation, un renseignement que je considère pertinent pour la transparence de l'analyse.

Ces catégories sont élaborées en fonction du type de missions – donc le lien – que les interlocuteur·trice·s ont par rapport aux programmes d'occupation et du type de contacts qu'ils·elles entretiennent avec les participant·e·s :

- Les interlocuteur·trice·s « Terrain » sont des personnes qui accompagnent et encadrent au quotidien les participant·e·s aux programmes d'occupation. Généralement, ils·elles réalisent au moins une partie des tâches demandées aux côtés des participant·e·s, entretiennent des rapports et échanges professionnels avec eux·elles et les côtoient régulièrement lors des moments de pauses. Ce sont leurs « collègues » de travail (entretien Terrain 2).
- Les interlocuteur·trice·s « Coordination » sont en charge de l'élaboration et de la gestion des mesures dites d'insertion socioprofessionnelle et assurent le bon déroulement de celles-ci. Ils·elles entretiennent très peu, voire pas de contacts directs avec les participant·e·s mais gèrent des aspects plus bureaucratiques voire politiques.
- Enfin, l'interlocuteur·trice « Conseil » accompagne individuellement les personnes migrantisées, principalement des personnes issues de l'asile. En prenant en considération leur parcours, leur situation actuelle (ressources, besoins) et les possibilités existantes dans le canton, il·elle va les orienter et les conseiller vers des mesures adéquates pouvant favoriser leur « intégration ». Cette personne « conseil » dispose d'une vaste connaissance des offres disponibles et d'un large réseau de contacts issus à la fois du secteur privé et public.

Ainsi, les dix interlocuteur·trice·s rencontré·e·s exercent toutes et tous une activité professionnelle en lien étroit avec les programmes d'occupation. Je me propose ici de présenter mes interlocuteur·trice·s, dans l'ordre chronologique des entretiens mais en regroupant les interlocuteur·trice·s par catégorie. Dans la mesure où j'ai réalisé des entretiens d'expert·e·s, il ne s'agit donc pas de présenter des éléments biographiques mais bien des éléments pertinents par rapport au « savoir expert » de la personne interviewée (Bogner et al. 2009; Flick 2009; Meuser et Ulrike 2002). Un résumé des informations se retrouvent également dans le tableau en annexe.

L'interlocuteur·trice **Terrain 1** pilote un projet communal de promotion de la mobilité active vélo/piéton. Parmi ses missions, cette personne gère un service de location de vélos, qui

« emploie des personnes à l'aide sociale et des requérants d'asile de façon saisonnière »[3]. Elle va notamment rencontrer les futur·e·s participant·e·s, dispenser la formation d'introduction au fonctionnement de la station de location de vélos, gérer les plannings et les éventuels problèmes en cours de saison ou encore rédiger l'attestation finale de participation. L'interlocuteur·trice **Terrain 2** est employée au sein d'un service de voirie communal et occupe en outre la fonction de personne « référente pour les personnes placées » au sein de cette même voirie. Cette personne ne gère pas les aspects administratifs mais s'occupe, en plus de ses tâches « de chauffeur-ouvrier de voirie », de l'accueil et du suivi des « personnes placées » (explication des mesures de sécurité, pointages réguliers pour savoir comment la personne se sent, etc.). Les personnes placées peuvent être des participant·e·s à des mesures d'occupation pour personnes migrantisées, des personnes à l'aide sociale ou à l'assurance-invalidité (AI) bénéficiant de contrats d'insertion socio-professionnelle (ISP), des jeunes qui « v[eulent] se remettre sur les rails et qui me sont proposés par les services sociaux ou par job service ou par le centre social protestant ou par Caritas » ou encore des personnes condamnées réalisant des travaux d'intérêt généraux comme modalité d'exécution de sanction, les dits « tigistes ». L'interlocuteur·trice **Terrain 3** est responsable d'une exploitation horticole qui accueille des personnes migrantisées dans le cadre de mesures d'occupation. Il·elle encadre et accompagne les participant·e·s dans la réalisation de tâches liées à la production de plants, plantes, fleurs et arbres pour une commune. L'interlocuteur·trice **Terrain 4** gère le domaine infrastructures d'un évènement culturel, c'est-à-dire qu'il·elle prépare, coordonne et supervise le chantier de montage et démontage des diverses installations (sanitaires, tentes et chapiteaux, scènes, matériel son et lumières, stands, etc.). Dans ses fonctions, cette personne encadre notamment les équipes de bénévoles et de personnes migrantisées qui participent au montage-démontage et au nettoyage du site. L'interlocuteur·trice **Terrain 5** est chef·fe d'équipe pour la conciergerie d'un établissement scolaire qui accueille des personnes migrantisées pour participer aux travaux d'entretien. Cette personne accueille les participant·e·s, « fai[t] les plans de travail pour elles, parce que c'est souvent des dames, et puis […] les instrui[t] à la pratique. ».

L'interlocuteur·trice **Coordination 1** coordonne les différents programmes d'occupation qui sont menés dans le canton. Cette personne développe et gère les collaborations avec les communes – « les mandants » – et fait le lien entre participant·e·s et mandants. C'est

[3] Tous les termes mis entre guillemets ont été tirés tel quel de la bouche de l'interlocuteur·trice·s en question lorsqu'il·elle décrivait son lien avec les programmes d'occupation.

notamment elle qui rencontre les personnes intéressées à participer à un programme d'occupation, leur présente les possibilités existantes, établit les conditions d'engagement entre les différentes parties prenantes et s'assure qu'elles soient comprises et respectées. L'interlocuteur·trice **Coordination 2** coordonne les différentes « mesures d'insertion sociale ou professionnelle » menées dans son canton, dont font partie les programmes d'occupation. Cette personne développe et ajuste les offres, accompagne les responsables de mesures et est « garante de l'efficience » et de la « bonne qualité » des programmes en vigueur. L'interlocuteur·trice **Coordination 3** est responsable de la mise en place de la politique d'intégration cantonale des personnes issues de l'asile. Elle supervise l'ensemble des mesures mises en place et les divers collaborateur·trice·s de son service (responsables de mesures, conseiller·ère·s en insertion, formateur·trice·s, etc.). L'interlocuteur·trice **Coordination 4** dirige un « site de formation et d'insertion sociale et professionnelle ». Cette personne développe des mesures à l'interne du site mais également avec des partenaires externes et s'assure du bon déroulement de celles déjà existantes.

L'interlocuteur·trice **Conseil** est en contact direct avec les personnes issues de l'asile et, dans le cadre d'un suivi individualisé, les conseille, oriente et accompagne « dans leur projet d'insertion, que ça soit vers une voie d'employabilité ou vers une voie de formation ». Cette personne est dotée d'une connaissance pointue des offres existantes dans le canton.

3.4. Analyse des données

Conformément aux principes de la *grounded theory*, j'ai d'abord procédé à une analyse globale qui m'a replongée dans l'ensemble de mes données (Flick 2009). A travers une lecture attentive, j'ai mis en évidence et sélectionné les passages les plus pertinents de mes entretiens par rapport à mes questions de recherche et j'ai identifié des points clés d'analyse en les notant dans les marges. Cette étape m'a permis de rédiger de nouveaux mémos analytiques et d'esquisser un premier jet des grands angles d'analyse de ce mémoire. C'est aussi à ce moment-là que j'ai décidé de ne pas inclure dans mon analyse finale les deux entretiens mentionnés plus haut.

Dans la suite de mon analyse, j'ai réalisé un codage théorique en utilisant le logiciel ATLAS.ti (Saldaña 2012; Flick 2009). Ce procédé analytique permet de fractionner et conceptualiser les données pour mettre en lumière « what is happening in the data » (Charmaz 2001, 684). J'ai réalisé un codage ouvert de mes entretiens en utilisant tant des codes in vivo que des codes descriptifs. Au fur et à mesure du codage, j'ai consigné et affiné mes pistes d'analyse en

organisant mes idées dans une table des matières provisoire. Celle-ci prenait la forme de courts mémos analytiques, regroupant plusieurs codes, illustrés par des passages d'entretiens et liant des éléments d'analyse issus de mes données à des apports théoriques tirés de mes lectures.

A ce moment-là de l'analyse, j'ai réalisé les deux entretiens complémentaires dans des cantons jusqu'alors pas examinés. Ce retour au terrain a été bénéfique puisqu'il m'a permis d'avoir un regard plus « méta » sur l'analyse réalisée jusque-là et j'ai ainsi pu monter en abstraction et développer ma théorie tout en restant ancrée dans les données. J'ai alors repris l'ensemble des entretiens pour effectuer un deuxième codage plus affiné. Ma table des matières s'est alors transformée et étoffée.

3.5. Questions éthiques

La réflexivité est une composante essentielle de toute entreprise scientifique et est particulièrement nécessaire dans les domaines très politisés de recherche que sont la migration et l'intégration. Je me suis déjà exprimée sur mon positionnement épistémologique en tant que chercheuse dans le chapitre 1 et je développe ici un deuxième axe de réflexion critique sur la dimension éthique de ma recherche.

Lors de mon accès au terrain, j'ai fourni en toute transparence des informations relatives à mon projet de recherche. J'ai systématiquement obtenu par oral et en amont de l'entretien le consentement informé de mes interlocuteur·trice·s pour mener, enregistrer et transcrire les entretiens. Ma recherche se concentrant sur des institutions et acteur·trice·s étatiques ou para-étatiques et a priori par sur des acteur·trice·s ou groupes « vulnérables », il n'a pas été si évident de déterminer si je devais anonymiser mes interlocuteur·trice·s et les institutions qu'ils·elles représentent. En effet, dans le sens commun, l'intégration n'est pas une pratique et une idée qui est majoritairement contestée (Favell 2022). C'est une tâche étatique considérée comme allant de soi et connotée plutôt positivement. Lors des entretiens, plusieurs personnes m'ont d'ailleurs témoigné leur fierté de participer à ce travail d'intégration, ne voyant pas d'inconvénients à ce que leur nom soit révélé. Toutefois, à travers les propos de mes interlocuteur·trice·s, j'ai aussi observé que le pouvoir discrétionnaire des responsables de programmes et des encadrant·e·s étaient parfois très élevé et certaines pratiques m'ont semblée curieuses.[4] J'ai aussi eu plusieurs

[4] J'ai notamment rencontré un·e coordinateur·trice de programme d'occupation qui décidait de ne pas relancer certains partenariats car « c'est que deux jours de boulot, puis c'est laborieux, puisque c'est en plein été où j'ai tous

cas où des personnes m'ont dit « je ne sais pas si je peux dire ça » tout en m'expliquant finalement ce qu'elles ne pouvaient peut-être pas dire. Par ailleurs, en réfléchissant de manière plus large à ma recherche, je me suis rendue compte que les contextes spécifiques et les pratiques individuelles n'étaient pas au centre de mon projet et donc pas cruciaux pour mon analyse et mes résultats. En considérant attentivement ces éléments de réflexion et ne voulant pas par mégarde nuire à un·e interlocuteur·trice, j'ai donc finalement décidé de confidentialiser et anonymiser l'ensemble de mes données. Enregistrements et transcriptions ont toujours été gardés sur des appareils protégés par un mot de passe et n'ont pas été partagés à des tiers. Tous les prénoms et noms des institutions ont été anonymisés. Par ailleurs, en raison des différences de pratiques entre cantons pour tout ce qui a trait aux mesures d'insertion socio-professionnelles et de la relativement petite taille des institutions gérant ces aspects – au sein desquelles mes interlocuteur·trice·s pourraient facilement être identifié·e·s – les cantons dans lesquels ma recherche s'est déroulée ont également été anonymisés.

ces festivals. Si je peux m'abstenir… » ou au contraire, il collaborait toujours avec telle manifestation culturelle car « l'avantage c'est que c'est des potes de longue date ». De plus, au niveau de la sélection des participant·e·s, ses propos ont laissé transparaître une pratique que je qualifierais de « à la tête du·de la client·e » illustrée notamment par l'exemple suivant : « Clairement quand on est dans des petites choses ponctuelles, je vais prendre des gens que je connais déjà ». (entretien Coordination 1)

4. Mise en contexte

Avant de rentrer dans l'analyse à proprement parler, ce chapitre de contextualisation est essentiel pour situer mon étude dans le contexte suisse. Dans un premier temps, en adoptant une perspective historique, je présente quelques jalons du développement du régime d'intégration en Suisse. Ainsi, dans le chapitre 4.1., je cherche à montrer comment l'idée d'intégration a progressivement pénétré les sphères politiques et comment elle s'est institutionnalisée. Pour ce faire, je suis l'évolution des législations et de l'utilisation de la catégorie de pratique « intégration ». Dans un deuxième temps, pour situer les programmes analysés dans ce mémoire dans le régime d'intégration actuel, j'élabore dans le chapitre 4.2. un panorama non exhaustif des mesures dites d'intégration socio-professionnelle destinées majoritairement aux personnes issues de l'asile.

4.1. Quelques jalons du développement du régime d'intégration en Suisse

Par « régime d'intégration », je désigne non seulement un ensemble de règles, normes et procédures mais aussi des principes implicites, des pratiques, des discours ou encore des rapports de pouvoir spécifiques qui s'articulent autour de l'idée d'intégration et ses réalités matérielles (Horvath, Amelinaz, et Peters 2017). En adoptant une perspective historique sur la catégorie de pratique « intégration », je mets en évidence les enjeux et les contradictions qui la traversent. C'est ce que je me propose de présenter, somme toute de manière partielle, dans ce chapitre.

D'après la recherche historiographique, la problématisation de l'idée d'intégration des étranger·ère·s peut être associée à l'émergence de la « question des étranger·ère·s » dans l'arène politique suisse et ceci, dès les dernières décennies du XIXe siècle (Mahnig 2005, 257). Alors que la période entre la création du nouvel État fédéral et la Première Guerre mondiale se caractérise par une grande liberté de circulation, le mécontentement de certains groupes concurrencés sur le marché du travail par des immigré·e·s, les commentaires dans les journaux et discussions dans les cercles et partis politiques témoignent alors du renforcement d'un courant xénophobe et de la peur d'effectifs étrangers élevés. En 1931, l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) cristallise cette peur et marque un premier tournant dans le contrôle de l'immigration. L'État central devient l'organe

responsable des aspects législatifs et organisationnels de l'immigration, auparavant du ressort peu consistant des cantons.

Pendant la période d'après-guerre, face à la pénurie de main-d'œuvre, l'immigration ne cesse de croître via notamment des accords de recrutement de main-d'œuvre avec l'Italie. Toutefois, la politique migratoire insiste sur la nécessité de conserver le caractère réversible et transitoire de l'immigration. Au début des années 60, la politique libérale d'admission fondée sur le modèle de rotation commence à créer des tensions. L'idée d'*Überfremdung*[5] domine alors l'agenda politique et la prévalence d'une politique de plafonnement et de non-intégration de la main-d'œuvre étrangère est clairement affirmée (Mahnig 2005, 264). L'allongement des durées de présence et la prétention de droits qui s'y rapportent (droit d'établissement) posent problème, mais laissent également entrevoir une part de la solution : l'assimilation est alors envisagée comme un moyen de lutte contre l'*Überfremdung* (Mahnig 2005, 273). En effet, dans cette logique, les comportements et conduites des personnes étrangères sont perçus comme des manquements ou déviations par rapport aux normes de la société dites d'accueil et pouvant nuire à celle-ci. L'assimilation – comprise comme la transformation des caractéristiques individuelles des personnes étrangères, pour se rapprocher de plus en plus de la population dite « locale », jusqu'à devenir indiscernables par rapport à cette dernière – est envisagée dans ce contexte comme une réponse pertinente.

Au cours des années 1970, les arguments d'ordre économique et la prise en compte des aspects sociaux et humains influencent les nouvelles lignes de la politique migratoire qui se dessinent dans la révision de la LSEE. Le terme d'*Überfremdung* disparaît peu à peu du vocabulaire officiel et la rhétorique du danger s'amenuise. Le constat est le suivant : « le problème des étranger·ère·s » ne peut être résolu uniquement par une politique restrictive et la facilitation de l'intégration peut jouer un rôle clé dans l'amélioration de la situation juridique des étranger·ère·s (Mahnig 2005, 280). Toutefois, la politique fédérale en matière d'intégration reste minimaliste et les mesures sont confiées aux écoles, aux communes, aux associations et au domaine privé. A partir des années 1980, outre la question de l'immigration de main-d'œuvre, la question des réfugié·e·s prend de l'ampleur dans les discussions du grand public et

[5] La notion d'*Überfremdung* est difficile à traduire en français. Elle fait référence à la fois référence à une idée d'« envahissement de la Suisse par les étranger·ère·s », d'« emprise étrangère » et même de « surpopulation étrangère ».

dans les débats parlementaires. Face à la situation dans le domaine de l'asile, une réforme gouvernementale et administrative se met en marche pour restructurer globalement les services s'occupant des questions spécifiques aux étranger·ère·s (Steiner 2007, 53). Par ailleurs, la question de l'intégration des immigré·e·s fait dans les années 1980 son apparition dans les arènes politiques locales et donnera lieu à une importance différenciations des politiques d'intégration (Mahnig 2005, 290).

C'est en juin 1998, lorsque le Parlement décide d'introduire un article sur l'intégration des immigré·e·s dans la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) qu'une politique fédérale de l'intégration – et donc une vision et des pratiques particulières – voient le jour. S'en suit une procédure de consultation qui débouchera en 2000 sur l'adoption par le Conseil fédéral d'une ordonnance sur l'intégration sociale des étrangers. En 2008, la Loi sur les étrangers (LEtr) entre en vigueur et remplace la LSEE datant de 1931. Pour la première fois, les principes et les objectifs de l'intégration des étranger·ère·s sont largement abordés et la situation des étranger·ère·s dont le séjour durable est considérée comme un enjeu clés de la politique migratoire. Dès 2016, une révision en deux volets de la LEtr est approuvée par le Parlement. Celle-ci aboutira le 1er janvier 2019 avec l'entrée en vigueur du second volet de cette modification de la LEtr, engendrant de surcroît un changement de nom : la désormais Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) est ainsi introduite et marque le paroxysme de l'institutionnalisation de l'idée d'intégration dans le contexte suisse.

A l'heure actuelle, l'intégration telle que définie dans la LEI repose sur le principe « encourager et exiger », soulignant à la fois la responsabilité personnelle des immigré·e·s et la volonté de la Suisse d'appliquer mesures adéquates favorisant leur intégration. Des bases légales fédérales, cantonales et communales en fixe les contours. Comme dans de nombreux autres pays, sa conception politique repose « on the adoption of liberal-democratic norms and practices associated with political, social and economic participation and assumptions underpinning liberal personhood. » (Korteweg 2017, 431). Bien que l'idée d'intégration soit envisagée comme un processus réciproque, la réalité empirique montre que bien souvent il s'agit plutôt aux personnes migrantisées de s'adapter à un cadre normatif établi et valorisé, finalement un peu comme l'envisageait les théories assimilationnistes.

Perçue comme un enjeu primordial, l'intégration est réalisée par tous les niveaux institutionnels en collaboration avec, entre autres, les partenaires sociaux et les organisations non

gouvernementales. La Confédération édicte la loi, donne via l'Agenda Intégration Suisse (AIS) la direction globale que doivent prendre les mesures d'intégration pour les personnes issues de l'asile, finance certains programmes d'encouragement spécifique à l'échelon fédéral et soutient financièrement les cantons. Ceux-ci sont en charge de l'élaboration de la stratégie d'intégration cantonale, adaptée aux réalités locales, et de sa mise en place opérationnelle. L'intégration est réalisée en première instance dans le cadre des structures ordinaires (écoles, formation professionnelle, travail, etc.), financées par les budgets courants et fait, en deuxième instance, l'objet d'un encouragement spécifique qui agit de manière subsidiaire. Les Programmes d'intégration cantonaux (PIC) précisent les objectifs stratégiques et mesures prévues par les cantons pour répondre aux sept domaines d'encouragement spécifique définis par la Confédération. Les offres et prestations d'encouragement spécifiques sont ensuite menées par les services cantonaux ou par des prestataires externes.

Selon le cadre légal actuel, l'intégration est destinée « aux étrangers dont le séjour est légal et durable » (LEI, art. 4, al. 2). Ainsi, les personnes dont la procédure d'asile est encore en cours – les requérant·e·s d'asile (permis N) – les personnes déboutées ou les personnes sans autorisation de séjour sur le territoire suisse – les « sans-papiers » ou « personnes en situation irrégulière » – ne sont pas sujettes à l'intégration. Je montrerai plus loin que, dans la pratique, des exceptions existent.

Ainsi, théoriquement, le processus dit d'intégration se déroule de la manière suivante. Une fois installé·e·s dans un canton et pour autant que les personnes aient un statut le leur permettant, les personnes peuvent commence leur processus d'intégration grâce à l'appui d'un·e conseiller·ère·s en insertion/orientation/intégration – collaborateur·trice des autorités cantonales ou des institutions mandatées par le canton. Un suivi social est également parfois proposé, pris en charge par des assistant·e·s sociaux·ales ou directement par le·a conseiller·ère. La participation aux diverses mesures est fortement encouragée puisqu'elle est envisagée comme un moyen clé pour que la personne améliore son degré d'intégration. Celui-ci impacte fortement sur les droits et le statut de la personne, puisque l'octroi, la prolongation ou la révocation des autorisations de séjour ou d'établissement se base à la fois sur les intérêts publics et sur la situation personnelle et le degré d'intégration de l'intéressé·e. Ce degré est mesuré au moyen de quatre critères (LEI, art. 58a) : le respect de la sécurité et de l'ordre publics, le respect des valeurs de la Constitution, les compétences linguistiques et la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation.

4.2. Panorama des mesures dites d'intégration socio-professionnelle

En 2024, les cantons jouent un rôle clé dans la politique d'intégration suisse dans la mesure où ils sont notamment en charge de sa mise en place opérationnelle, de sa mise en pratique. Cela signifie qu'ils doivent notamment élaborer et assurer le bon déroulement d'un ensemble de mesures – communément appelées mesures d'insertion ou d'intégration socioprofessionnelle – censées favoriser l' « intégration » de personnes migrantisées. Comme soulevé par mes interlocuteur·trice·s, ces mesures doivent permettre aux participant·e·s de construire un projet professionnel, de développer des compétences liées à la vie en Suisse et d'être orienté·e·s vers la voie de l'emploi ou de la formation. L'objectif étant que ceux·celles-ci puissent ensuite subvenir de manière autonome à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles, et donc faire montre d'une « intégration réussie » en remplissant les quatre critères d'intégration énumérés dans la LEI.

De par la structure fédérale de la Suisse, la mise en œuvre de la politique d'intégration dépend des cantons et des variations importantes existent comme l'atteste le rapport n°73 du Swiss Forum for Population and Migration Studies (Probst et al. 2019). Toutefois, il me semble utile de présenter quelques caractéristiques générales de ce qui constitue la pratique de l'intégration en Suisse ainsi qu'un bref aperçu des mesures existantes, ceci, afin que mon·ma lecteur·trice puisse situer les programmes qui font l'objet de ce mémoire. Je ne cherche pas ici à proposer une liste exhaustive des prestations disponibles en Suisse.[6]

Ainsi, à propos des mesures dites d'intégration mises en place par les cantons et répondant aux exigences posées par le cadre légal (LEI), il convient de préciser que :

- Ces mesures n'existent pas systématiquement dans tous les cantons – notamment parce que certaines sont financées exclusivement par le canton et que les ressources diffèrent d'un canton à l'autre ou parce que les besoins sont différents ;

[6] Ce panorama n'est pas exhaustif car tel n'était pas mon objectif. Je n'ai pas opéré une récolte d'informations précises et systématiques pour l'ensemble des cantons suisses. Ce panorama est élaboré sur la base de mes données d'entretien – représentatives de trois cantons – et d'une recherche web élargie à la Suisse entière. Toutefois, il convient de préciser que sur internet, la liste des mesures disponibles par canton n'est parfois pas complètement accessible ou mise à jour. De plus, comme me l'a précisé un·e de mes interlocuteur·trice·s, « le contexte de l'asile évolue énormément » et il y a de fait aussi beaucoup de mouvance dans le catalogue des mesures mises en place (entretien Conseil). La situation représentée ici reflète donc des tendances au printemps 2024.

- Bien qu'elles soient parfois communes à plusieurs cantons, le contenu de ces mesures peut grandement varier d'un canton à l'autre – une formation dans le domaine de la restauration pourrait par exemple être plus facilement accessible dans le canton X que dans le canton Y ;
- Dans certains cas, ces mesures sont mises en place et coordonnées directement par l'institution en charge de l'accompagnement socioprofessionnel, dans d'autres, elles sont proposées par des prestataires externes mandatés ;
- Ces mesures sont destinées à des personnes n'ayant plus l'âge de suivre la scolarité obligatoire – le cas échéant, ils·elles seraient orienté·e·s vers les structures ordinaires. Certaines mesures sont parfois spécifiquement adressées à un public jeune (15 à 19 ans) ou encore aux femmes ;
- Ces mesures sont principalement destinées aux personnes issues de l'asile, en l'occurrence les personnes reconnues en qualité de réfugié·e (permis B), les personnes admises à titre provisoire (permis F), ainsi que les personnes bénéficiant d'une protection provisoire (permis S). Certaines mesures sont parfois ouvertes à des requérant·e·s d'asile (permis N) et, à titre exceptionnel et selon des cas de rigueur accordés au niveau du canton, à des requérant·e·s d'asile débouté·e·s.[7]

Parmi l'ensemble des mesures existantes, j'ai identifié quatre grandes « familles » de mesures d'insertion socio-professionnelle : les cours, les programmes de formation et de pratique professionnelle, les stages et les programmes d'occupation. Dans les paragraphes suivants, je propose un aperçu succinct de chacune d'elles, avant de me plonger, dans le chapitre d'après, dans l'analyse détaillée des programmes d'occupation.

Les cours, permettant le développement de compétences dites « de bases » ou « clés », sont la mesure d'insertion socioprofessionnelle qui se retrouve dans l'ensemble des cantons examinés. Il s'agit de cours de langue (français, allemand ou italien), de mathématiques, d'informatique et des cours orientés « vie pratique en Suisse »[8]. La participation à un cours de langue est parfois

[7] Ces deux derniers cas sont surprenants dans la mesure où, selon la LEI, l'intégration est destinée « aux étrangers dont le séjour est légal et durable » (LEI, art. 4 al. 2). Les détenteur·trice·s d'un permis N ou les personnes débouté·e·s ne sont donc a priori pas le public cible de l'intégration.

[8] Dans ce type de cours, des thèmes très variés sont abordés tels que : les institutions politiques et bases légales suisses, le système de santé, la place de la femme, de l'homme et de l'enfant dans la société, notions géographiques de la Suisse, etc.

requise pour participer à une autre mesure. En parallèle à ces cours formels, des ateliers artistiques, ludiques et manuels permettent aux sujets de pratiquer le français en contexte, de développer des compétences diverses et de socialiser (ateliers théâtre, photo, jeux de société, couture, tissage, réparation de vélo, cuisine, etc.).

Dans certains cantons, les institutions accompagnant les migrant·e·s proposent des programmes de formation et de pratique professionnelle permettant aux individus de réaliser une première formation en Suisse ou, du moins, de se familiariser avec un métier. Ces formations, réalisées à l'interne ou via des prestataires externes, se composent d'ateliers pratiques et de cours théoriques d'une durée de 6 à 12 mois et ont principalement trait à des métiers des domaines de l'intendance, de l'agriculture, du bâtiment ou de la restauration. L'attestation de réussite est censée ensuite faciliter la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un emploi.

Pour être un contact direct avec le monde de l'emploi, les personnes migrantisées ont la possibilité de faire des stages au sein d'entreprises. Leur durée varie de quelques jours pour un stage de découverte à plusieurs mois pour un stage à vocation plus formative (généralement de 3 à 12 mois) avec parfois des possibilités de renouvellement. Les stages de longue durée font généralement l'objet d'un contrat tripartite entre le·a participant·e, l'entreprise et l'institution en charge de l'accompagnement socioprofessionnel. Des objectifs d'apprentissage sont fixés et font l'objet d'un bilan régulier. Les stages sont rémunérés selon les conditions de l'employeur·euse, en fonction du pourcentage. Ils débouchent sur l'obtention d'une attestation de stage et potentiellement sur un contrat d'apprentissage ou de travail. Dans certains cantons, les individus nécessitant un accompagnement social plus pointu peuvent participer à des stages au sein de structures particulières, dans lesquelles ils·elles résident.

Les programmes d'activités ou d'occupation dits de travaux d'utilité communautaire, de travaux d'utilité publique ou encore de travaux d'intérêt général sont également une mesure clé présente dans la grande majorité des cantons suisses. En quoi consistent-ils et que produisent-ils au sein de la société ? Les réponses à ces interrogations sont justement développées dans la partie 2 de ce mémoire.

PARTIE II – Analyse

Dans cette seconde partie, je présente les résultats de mon analyse et réponds aux questions de recherche qui motivent ce mémoire. Cette partie se compose de trois chapitres, eux-mêmes composés de sous-chapitres.

Dans le chapitre 5, je m'interroge sur ce que les programmes d'occupation – leur nom, leur fonctionnement, leurs paradoxes – disent sur la manière dont la société considère les populations migrantisées.

Dans le chapitre 6, je me penche sur la notion d'intégration et l'usage qu'en font les acteur·trice·s. J'identifie les imaginaires sociaux qui sont constitués et véhiculés par de tels programmes et je mets en évidence leur ressorts.

Dans le chapitre 7, je m'intéresse aux manières dont la catégorie « travail » est utilisée pour parlers des programmes d'occupation et des tâches qui sont réalisées par les participant·e·s. Je montre que des enjeux moraux et de valeur traversent ces programmes.

5. TUP, les travaux d'utilité publique pour personnes issues de l'asile : quésako ?

C'est autour de années 1999-2000, suite à l'arrivée de refugié·e·s en provenance des Balkans, que les dits « programmes d'occupation » ont vu le jour. Ils ont été développés jusqu'à leur apogée autour de 2014-2016, lorsque le nombre de demande d'asile a connu un pic suite à la guerre en Syrie. Depuis, suite notamment au développement d'un large panel de mesures dites « d'intégration » et à l'arrivée d'Ukrainien·ne·s qui a nécessité des ressources importantes rapidement, ces programmes sont en décroissance sur l'ensemble du territoire suisse mais on retrouve des programmes de type « travaux d'utilité publique » dans la grande majorité des cantons suisses, aux noms et formats parfois légèrement différents. D'après mes interlocuteur·trice·s, leur existence semble assurée dans la mesure où ils sont considérés comme « intéressant et riche » (entretien Coordination 3).

Mais que sont concrètement les programmes de travaux d'utilité publique ? Qu'est-ce-que leur existence et leurs noms disent de la manière dont la société considère la migration et l'idée d'intégration, en particulier des personnes issues de l'asile ? C'est guidée par ces interrogations que j'ai abordé mon terrain. Il m'a semblé donc logique d'ouvrir la partie analytique de ce mémoire en présentant les résultats de mes recherches.

Ainsi, dans le chapitre 5.1., je m'attelle d'abord à une analyse du vocabulaire utilisé pour nommer et parler de ces programmes et mets en évidence les implications de cette terminologie. En effet, les termes qui circulent et qui sont utilisés par les acteur·trice·s sont le reflet de représentations particulières faites à l'égard des populations migrantisées – en particulier des populations issues de l'asile qui constituent les principaux·ales participant·e·s à ce type de mesures. Ils témoignent des logiques sous-jacentes au régime d'intégration dans son ensemble.

Puis, dans le chapitre 5.2., je m'intéresse plus précisément au fonctionnement et aux conditions cadres de ces dispositifs afin de mettre en évidence certains enjeux et paradoxes qui les traversent. Ceux-ci seront repris et approfondis dans les chapitres suivants.

5.1. Les mots et leur portée : les logiques derrière la terminologie

Depuis les premiers « programmes d'occupation » de la fin des années 1990, les cantons se sont appropriés et ont adapté ces programmes en fonction du contexte régional et des moyens à disposition. Ils ont notamment opéré des modifications dans les termes utilisés pour s'y référer. Toutefois, à l'heure actuelle, on retrouve une mesure correspondant aux « programmes d'occupation » de la fin des années 1990 dans de nombreux cantons. Ces programmes sont inscrits dans un ensemble de mesures dites d'intégration. Dans ce chapitre, je clarifie d'abord les termes que j'ai choisis de mobiliser dans ce mémoire. Puis, je me propose d'analyser les différents termes utilisés par les acteur·trice·s pour parler de ces programmes et de leurs participant·e·s. Cette terminologie traduit et participe à re/produire un certain rapport à la migration et aux personnes issues de l'asile qui reflète les logiques sous-jacentes des politiques d'intégration suisses.[9]

[9] Les programmes étudiés dans ce mémoire sont destinés principalement aux personnes issues de l'asile. Toutefois, comme je l'explique de manière détaillée plus loin dans le chapitre, les participant·e·s sont aussi parfois des personnes bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'assurance invalidité (AI) en possession de la nationalité suisse et sans expérience de l'asile.

5.1.1. Choix terminologiques opérés dans ce mémoire

Au vu des différents termes existants et dans un souci de clarté et d'allégement du texte, j'ai choisi d'utiliser le terme général de « programme d'occupation » ainsi que le qualificatif « travaux d'utilité publique » pour me référer à cette mesure particulière. Je l'ai parfois raccourcie sous l'acronyme TUP – pour « travaux d'utilité publique », – acronyme émique utilisé par certain·e·s de mes interlocuteur·trice·s. Cette appellation me semble être plus englobante que celle de « travaux d'utilité communautaire » et moins connotée que celle de « travaux d'intérêt général » qui circulent également (voir chapitre 5.1.5.). Elle met par ailleurs en évidence deux des axes clés de la suite de mon analyse : les idées d'utilité et de travail. En effet, dans le cadre de ces programmes, il est primordial que les tâches réalisées servent le bien commun, bénéficient à la sphère publique et en ce sens, doivent exclusivement être réalisées au sein d'institutions « étatiques ou para-étatiques, ne pas aller sur le marché privé, migros ou autre » (entretien Coordination 1). Cette norme d'utilité, qui va de pair avec une éthique de la responsabilisation, comme je le montrerai dans le chapitre 6, permet notamment de justifier l'existence de ces programmes et traverse les discours de tous·tes mes interlocuteur·trice·s et du régime d'intégration. Enfin, le terme de « travail » – mais qu'est-ce-qui est du travail ? – est une composante essentielle de ces programmes qui fait l'objet du chapitre 7.

Pour parler des participant·e·s à ces programmes, une grande variété de termes a été utilisée par mes interlocuteur·trice·s lors des entretiens : personnes issues de l'asile, personnes migrant·e·s, migrant·e·s, requérant·e·s (d'asile), bénéficiaires ou participant·e·s. J'ai pour ma part choisi trois termes que j'utiliserai dans ce mémoire. D'abord, « participant·e·s ». Ce terme est pour moi très intéressant dans la mesure où il ne porte pas intrinsèquement le paradigme de l'État-nation et/ou un lien avec les enjeux migratoires et avec l'idée d'intégration. Il me permet donc d'analyser les logiques à l'œuvre sans les reproduire et m'évite de courir le risque de « supporting the view that migration-related difference is naturally given, even while [I am] trying to be critical of this paradigm » (Dahinden 2016, 2208). En outre, je me réfère parfois à ces mêmes participant·e·s en parlant de « personnes issues de l'asile » afin de souligner le fait que les programmes d'occupation analysés ici sont majoritairement destinés et presque exclusivement fréquentés par des personnes engagées dans ou ayant terminé une procédure d'asile. Enfin, j'ai aussi choisi d'utiliser le terme plus large de « personnes migrantisées » pour me référer à ces personnes afin de rappeler à mes lecteur·trice·s que ces personnes sont assignées en premier lieu à leur condition de migrant·e·s en raison d'un ensemble de « practices, discourses ans regulatory frameworks » (SLAPE et al. 2023, 570). Ces personnes ne sont pas

migrantes de naissance mais c'est bel et bien un processus particulier et ancré dans le dispositif et la logique de l'État-nation – la migrantisation – qui les constituent en tant que telles. En parlant de « personnes migrantisées », je montre ainsi que ces personnes sont positionnées « in a particular hierarchy that entails unequal distribution of material, social and symbolic resources while affirming a national 'us' within a system of global inequalities » (SLAPE et al. 2023, 570). En outre, ce terme met en évidence le fait que la migrantisation est un processus qui touchent inégalement les populations engagées dans des déplacements transationaux. En effet, certaines personnes – en l'occurrence les personnes issues de l'asile – sont en premier lieu associée à leur statut migratoire, alors que d'autres, partageant pourtant une condition similaire, le sont moins, voire pas du tout, comme le serait par exemple un·e expatrié·e anglais·e travaillant dans la Genève internationale (Dahinden et Anderson 2021, 32). Enfin, ce terme souligne la manière dont la migranticisation de certaines personnes est mobilisée comme une « technology of integration governementality » (Dahinden 2023), c'est-à-dire comme un outil de gouvernance qui participe à la légitimation et mise en place du régime d'intégration.

5.1.2. Le caractère transitoire de ces mesures

Revenons maintenant aux termes circulant dans les discours des interlocuteur·trice·s. D'abord, il est intéressant de noter que ces mesures sont qualifiées de programme ou de projet, renvoyant au fait que celles-ci ne sont pas vouées à être poursuivies *ad aeternam.* Cette dimension temporaire peut s'expliquer de trois manières. Premièrement, lors de la création de ces programmes, il était communément envisagé que les participant·e·s à ces mesures – uniquement des personnes recherchant l'asile en Suisse – ne s'installeraient pas de manière durable sur le territoire : « il y avait pas encore d'objectifs d'insertion professionnelle ou d'insertion sociale » (entretien Coordination 4). Ces programmes devaient plutôt permettre à ces personnes d'acquérir des compétences « transversales » en cas de retour au pays d'origine (entretien Coordination 4).

Deuxièmement, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les étrangers (LEtr) en 2008, la politique de l'intégration en Suisse a subi d'importants changements et de nouvelles offres aux objectifs plus ciblés ont vu le jour. Dans ce contexte, les mesures plus anciennes telles que les programmes ou projet d'occupation ont acquis une dimension « généraliste » par rapport à l'idée de l'intégration qui dominait alors. Ils se sont affirmés comme une « solution transitoire » pouvant « arriver ponctuellement, un peu à n'importe quel moment de notre projet d'insertion »

(entretien Conseil). En ce sens, la nomenclature de programme ou projet, soulignant leur dimension passagère, a été maintenue.

Enfin, il est aussi important de préciser que ces programmes mis en place par les cantons sont à l'heure actuelle l'une des rares mesures à laquelle des personnes ayant le statut de requérant·e·s d'asile (permis N) participent (entretien Conseil). Des personnes – soumises à la LAsi – et qui selon la LEI, ne sont pas censées faire l'objet de mesures d'intégration dans la mesure où leur procédure d'asile étant en cours, leur séjour sur le territoire n'est pas considéré comme durable (LEI, art. 4, al. 2). Les programmes d'occupation revêtent en ce sens une troisième dimension temporaire puisqu'ils visent à occuper le temps de l'attente à laquelle sont soumis·e·s les requérant·e·s d'asile (Kobelinsky 2010, 2017; Auriel 2022) : « L'objectif étant de les occuper en attendant qu'ils aient une réponse sur leur statut, s'ils peuvent rester, s'ils sont renvoyés. Donc c'est vraiment un moment tampon, une étape » (entretien Terrain 1)

5.1.3. Une inactivité présumée et problématisée

Les programmes étudiés ici sont qualifiés « d'occupation » ou « d'activité ». Cette nomenclature reflète une perception des personnes migrantisées à qui sont destinés de tels programmes comme inactives et passives : « certains auraient peut-être tendance à les catégoriser comme tire-au-flanc, ils ont pas envie de travailler… » (entretien Coordination 4), « Le but ce n'est pas juste qu'elles s'attendent ici » (entretien Conseil). L'un·e des responsables de programmes me dira d'ailleurs explicitement lors d'un entretien qu'ils sont une façon « de mettre en mouvement des personnes » et de permettre à ces dernières d'avoir « une activité, un quotidien qui est réglé, plus régulé » (entretien Coordination 3).

Deux remarques s'imposent ici. D'abord, le fait que ces personnes n'auraient pas de structure quotidienne ou « s'ennuient » (entretien Terrain 2) est un fait assumé, supposé par les acteur·trice·s interviewé·e·s. Deuxièmement, il n'est pas surprenant que des personnes en cours de procédure d'asile n'exercent pas une activité, au sens d'activité professionnelle lucrative. En effet, l'accès au marché du travail des requérant·e·s d'asile est interdit durant leur séjour dans un centre de la Confédération puis est conditionné par différentes législations et par l'obtention d'un permis de travail délivré par l'autorité cantonale (LAsi, art. 43, OASA, art. 52). Pour les personnes en cours de procédure d'asile, l'exercice d'une activité lucrative ne constitue pas un droit. Toutefois, dans ce contexte, la participation à des programmes d'occupation ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de travailler et ne doit pas faire l'objet d'une autorisation car

celle-ci n'est pas considérée comme une activité lucrative. On constate donc ici que les personnes migrantisées sont prises en tension entre des injonctions contradictoires : celles de l'attente forcée liée à la procédure d'asile et celle de la mise au travail et de l'activation (Clappe 2021, 179).

La mise en place des programmes d'occupation résulte non seulement de la présupposition que les personnes issues de l'asile seraient inactives, mais également d'une problématisation de cette supposée inactivité : il faudrait la contrer, éviter cette situation grâce à des programmes spécifiques. L'inactivité est problématisée de deux manières par les acteur·trice·s. D'abord, les discours que je qualifie d'« officiels » mettent l'accent sur le bien-être des participant·e·s aux mesures. Cette problématisation est mobilisée de manière privilégiée par les acteur·trice·s interviewé·e·s. La deuxième problématisation de l'inactivité n'est pas frontalement présentée dans les discours, mais transparaît en filigrane ou de manière détournée. Elle met l'accent sur les conséquences négatives de la supposée inactivité des personnes issues de l'asile sur la société au sens large, dans une perspective à la fois sécuritaire et économique. Malgré sa nature plus discrète ou sous-jacente, ce deuxième cadrage de l'inactivité nourrit l'ensemble de la politique d'intégration comme je le développerai en profondeur dans le chapitre 6.

5.1.4. « Pour leur bien-être » : la rhétorique humanitariste

Dans les discours « officiels », ce sont principalement une logique et des arguments de type humanitaristes qui expliquent la mise en œuvre de mesures d'occupation (Fassin 2010). L'inactivité est présentée comme un état problématique pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé mentale des personnes issues de l'asile : « De rien faire, ça complique le parcours du migrant. Et on s'entend c'est vrai qu'ils ont… La volonté était d'éviter le plus possible que ce soit l'oisiveté ou les risques psychologiques… » (entretien Coordination 1). Pour plusieurs de mes interlocuteur·trice·s, cette inactivité assumée engendrerait de « l'isolement » (entretien Coordination 3) et nuirait à l'épanouissement et au développement personnel : « ça donne du sens à leurs journées parce que être là sans rien faire… » (entretien Terrain 5). Ce cadrage particulier de l'inactivité témoigne, en ce sens, d'une marque de générosité envers les personnes migrantisées : c'est pour leur bien que ces programmes existent, « on se rendait bien compte que pour leur bien-être il valait mieux les occuper plutôt qu'ils pètent un plomb » (entretien Coordination 1). Le terme de « bénéficiaires » – utilisé par l'ensemble de mes interlocuteur·trice·s pour se référer aux participant·e·s aux programmes d'occupation – corrobore aussi cette construction rhétorique des programmes d'occupation

comme une mesure « en faveur » des personnes migrantisées : « faisons des partenariats avec la ville, avec la commune, avec le canton pour essayer de pouvoir *offrir* une activité aux *bénéficiaires* » (entretien Conseil, mes italiques).

Comme le relève Fassin, ces discours teintés de sentiments moraux, « li[ant] inextricablement les valeurs et les affects [servent] à définir autant qu'à justifier des pratiques de gouvernement » (Fassin 2010, 9), en l'occurrence la mise en place de tels programmes d'occupation. Toutefois, cette « raison humanitaire » sert de façade à d'autres problématisations de l'inactivité auxquelles les programmes d'occupation sont censés répondre. Celles-ci ne sont pas énoncées de prime abord par les interlocuteurs·trice·s mais transparaissent dans la majorité des propos récoltés.

5.1.5. « Permettre une certaine stabilité dans le canton » : les préoccupations sécuritaires et économiques

En effet, dans les discours, l'inactivité assumée des personnes issues de l'asile est aussi identifiée et construite comme une source d'insécurité, elle pourrait mener à des pratiques illégales comme celle du squat : « J'dirais que l'idée était plutôt d'éviter que les personnes restent inactives ou peut-être squattent des lieux publics, pis il y avait toute cette notion un peu de crainte de la population par rapport à la présence de personnes migrantes. » (entretien Coordination 4). Ici, ce n'est pas seulement l'inactivité qui est présentée comme une source d'inquiétude, mais la présence même de personnes migrantisées constituerait une menace. Ces propos reflètent les résultats de plusieurs travaux mettant en évidence la manière dont les personnes migrantisées sont depuis longtemps présentées comme une menace notamment dans les discours politiques et publics. D'après la recherche de Maire sur les affiches politiques, trois figures du péril se distinguent (Maire 2017) :

1. La migration comme une menace pour la prospérité et la stabilité sociale et économique de la nation : les personnes migrantisées seraient une concurrence sur le marché du travail, profiteraient du système de sécurité sociale, abuseraient de l'hospitalité de la Suisse et corrompraient les procédures d'entrée ;
2. La migration comme une menace criminelle pour les citoyen·ne·s : les personnes migrantisées menaceraient l'intégrité physique et la sécurité personnelle des citoyens, voleraient, entreraient par effraction, vendraient de la drogue ;

3. La migration comme une menace pour la sécurité nationale du pays : les personnes migrantisées seraient des terroristes potentiel·le·s, remettraient en question l'identité collective et ses valeurs considérées comme nationales et homogènes.

Les mots d'un·e autre interlocuteur·trice font également un parallèle explicite entre inactivité – entendue ici clairement comme le fait de ne pas exercer une activité lucrative – et infraction à l'ordre public :

> Des personnes actives, insérées, reconnues […] ben ça va aussi permettre une certaine stabilité dans le canton, en termes de pauvreté, de délinquance, puisqu'on sait aussi que la pauvreté peut engendrer la délinquance, etc. C'est aussi une manière d'avoir une… je sais pas, une stabilité, enfin voilà, une sécurité, un bien-être au niveau cantonal (entretien Coordination 3).

Comme illustré, l'inactivité s'inscrit pleinement dans une logique de sécuritisation des migrations, entendu comme un ensemble de discours et d'images qui visent à construire la migration comme un danger, légitimant par conséquent l'instauration de mesures de défense et de contrôle. Dans le contexte étudié ici, l'inactivité de certains groupes de la population est construite, problématisée et traitée comme un enjeu sécuritaire – elle engendrerait des comportements indésirables et dangereux appelant à des mesures préventives. En ce sens, les programmes d'occupation constituent une mesure de sécuritisation.

Par ailleurs, l'inactivité est aussi perçue négativement sous un angle économique, faisant référence à la première figure du péril identifiée par Maire citée plus haut (Maire 2017) : « Pourquoi les TUP ? Pour éviter l'oisiveté […] il ne faut pas non plus délivrer ce message que l'argent tombe du ciel » (entretien Coordination 1). Le terme « oisiveté », qui fait spécifiquement référence à l'état d'une personne qui ne travaille pas, a été utilisé à plusieurs reprises lors des entretiens. Ne pas travailler signifie aux yeux de mes interlocuteur·trice·s ne pas participer à la vie économique du pays, et par extension dépendre de l'État pour subvenir à ses besoins : « ces personnes requérantes et réfugiées qu'on peut voir d'un mauvais œil comme dépendantes de l'aide sociale, donc qui vivent à la charge d'un canton » (entretien Coordination 3). Or, cette dépendance est condamnée et c'est précisément ce que tend à contrer la politique d'intégration comme me l'explique deux coordinateur·trice·s : « si je me place du point de vue plutôt alors des autorités et de la Confédération comme du canton, ben c'est de limiter les coûts » (entretien Coordination 3) car « l'avantage d'une personne qui travaille c'est une

personne qui cotise, qui participe, qui va aussi payer ses impôts, donc finalement la société s'y retrouve aussi » (entretien Coordination 4). Au chapitre 7.4., je reviendrai sur le rôle du travail comme élément clé du « mérite » octroyé à certain·e·s personnes migantisées et facilitant leur incorporation légale dans les société dites d'accueil , une réflexion déjà entamée par les travaux de Chauvin et Garcés-Mascareñas (Chauvin, Garcés-Mascareñas, et Kraler 2013a, 2013b; Chauvin et Garcés-Mascareñas 2014; Chauvin, Le Courant, et Tourette 2021).

Dans les yeux de mes interlocuteur·trice·s, les termes de travaux d'utilité communautaire ou de travaux d'utilité publique – également présents dans le nom de ces programmes – renvoient à cette perception des personnes issues de l'asile comme dépendantes voire profiteuses du système d'aide sociale : les programmes permettraient de se rendre utile, « de participer et de fournir sa… un petit peu sa contrepartie, puisque financièrement, on aide la personne, et bien elle, à travers son travail, elle fournit une contrepartie » (entretien Coordination 3). Toutefois, l'idée que ces personnes auraient une dette envers la société d'accueil provoque un certain malaise pour ce·tte même responsable :

> quand j'entends travaux d'utilité publique, j'entends comme si on place des gens... ça me fais parfois penser à ces… Enfin j'ose pas dire ça… Quand on doit faire des... comment on appelle ça... quand on a une petite condamnation... Des travaux d'intérêt général. Il y a quelque chose qui me... Je trouve que ça rend mal finalement ce que la personne fait derrière. C'est plus que ça. Quand on dit travaux d'utilité publique, on n'imagine pas finalement toutes les compétences que la personne développe. Et puis on imagine que c'est un dû... Enfin moi je l'entends comme ça, c'est peut-être faux, que c'est quelque part un dû qu'elle devrait à la collectivité. (entretien Coordination 3)

Dans cette citation, on constate que mon interlocuteur·trice mobilise des arguments de type humanitariste pour contrer les préoccupations économiques qui alimentent la politique d'intégration. Elle souligne notamment les apports en termes de compétences sociales et professionnelles que la participation à des programmes d'occupation peut apporter aux participant·e·s. Mais son malaise, comme elle me l'expliquera plus loin dans la discussion, vient surtout du fait que les participant·e·s à ces mesures ne sont pas rémunéré·e·s à leur juste valeur, quand bien même ils·elles effectuent un travail ayant une valeur économique pour les institutions :

> Elles [les personnes participant au TUP] travaillent. Oui, elles travaillent parce qu'elles fournissent une prestation contre... pour laquelle elles touchent une contre-prestation mais qui est économiquement faible. Et ça, des fois, c'est aussi difficile à vendre parce que c'est des gens qui

> mouillent leur chemise, c'est des travaux physiques. Et puis quand vous avez pour une journée entière 30 francs, repas compris. Voilà… des fois il y a un peu la notion de... ça doit être difficile quand on est sur son camion poubelle, au même titre que son collègue, qu'on a 30 francs par jour et que la personne engagée touche un salaire à plein. (entretien Coordination 3)

Quant à la notion de « travaux d'intérêt général » mentionnée dans les propos de cette responsable, il est important de préciser qu'elle est effectivement utilisée dans certains cantons pour nommer ces programmes destinés aux personnes issues de l'asile. Inscrit dans le code pénal, le travail d'intérêt général est une modalité d'exécution de peine qui prend la forme d'un travail non rémunéré accompli au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin.[10] Or, les personnes participant à ces programmes dans le cadre de mesure d'intégration socioprofessionnelles ne font en aucun car l'objet d'une condamnation. Par cette nomenclature, un lien fallacieux est établi entre personnes issues de l'asile et infraction. Il convient ici de rappeler que depuis la Convention de Genève de 1951, chaque personne a le droit de chercher une protection contre des persécutions dans d'autres pays et le droit d'en bénéficier.

Par ailleurs, les liens entre le fait de commettre un crime ou un délit et les programmes d'occupation dont il est question ici ne se limitent pas qu'à une histoire de nomenclature :

> un partenaire externe [peut] paie[r] un montant mensuel pour insérer quelqu'un dans nos mesures. On a été sollicité par typiquement le tribunal des mineurs. On a même eu une demande pour cette période estivale, pour un jeune dans le contexte d'aide sociale, on va le prendre dans nos mesures pour justement qu'il ait un cadre quotidien. (entretien Coordination 4)

Dans cette situation relatée par un·e coordinateur·trice, la corrélation n'a pas seulement lieu sur un plan symbolique – au niveau de la terminologie – mais également sur un plan concret, tangible, physique, puisqu'un jeune ayant eu affaire à la justice se voit placer dans un programme d'occupation destiné initialement aux personnes issues de l'asile. En ce sens, tant la terminologie de « travaux d'intérêt général », que les rapprochements étroits entre personnes punies pour infraction et personnes issues de l'asile participent à la criminalisation croissante dont font l'objet les personnes migrantisées (Mitsilegas 2015).

---

[10] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/execution-penale/travail-engage-arret-domiciliaire-assistance.html (consulté le 11 juin 2024)

En somme, les différents noms donnés à ces programmes alimentent des discours stigmatisants entourant les personnes migrantisées et reflètent ce que Fassin et Kobelinsky ont identifié comme une profonde transformation de l' « économie morale de l'asile » reflet notamment des évolutions des politiques d'asile au cours du XXe siècle (Fassin et Kobelinsky 2012, 660; voir aussi Akoka 2020). Alors qu'au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, un sentiment de culpabilité et de responsabilité à l'égard des déplacé·e·s dominait, la confiance s'est peu à peu égrenée pour faire place à une attitude de fermeture d'une partie de la population et des politiques vis-à-vis des réfugié·e·s et au développement d'un « régime de défiance » (Fassin et Kobelinsky 2012, 53: 668). Beaucoup plus que dans les années 1950 à 1980, le bien-fondé de la demande d'asile est actuellement constamment mis en cause et la gestion de ces populations est prise en porte-à-faux entre des logiques humanitaires et sécuritaires (Fassin 2010). La question du·de la « faux·sse réfugié·e » a pris une place croissante et la figure du·de la « migrant·e méritant·e » est de plus en plus saillante (Chauvin, Garcés-Mascareñas, et Kraler 2013a).

Comme montré dans ce chapitre, les termes utilisés par les acteur·trice·s et les politiques ne sont pas anodins. Ils visibilisent des enjeux particuliers, véhiculant des logiques particulières qui nourrissent le régime d'intégration et légitiment ses pratiques. En outre, comme je le développerai plus loin, ces discours tendent à invisibiliser d'autres problématiques.

5.2. Des participant·e·s « au plein cœur de la vie » : paradoxes du fonctionnement de ces programmes

Dans ce chapitre, je présente le fonctionnement et les conditions cadre des programmes d'occupation, en écho notamment au panorama des autres mesures d'intégration socioprofessionnelle présentées dans le chapitre 4.2. Cette description me permet de faire ressortir différents enjeux et paradoxes qui traversent ces mesures et qui seront approfondis dans la suite du mémoire.

Les programmes d'occupation sont le résultat de partenariats entre l'institution en charge de l'accompagnement socio-professionnel des personnes migrantisées – le canton ou un mandataire externe – et des collectivités publiques ou des organismes para-étatiques – qualifiés de « mandants » par certain·e·s des interlocuteur·trice·s. Ces mandants s'engagent à « occuper » les participant·e·s au sein de leurs équipes pour une durée variant de 4 à 12 mois :

« On attend de l'employeur, je mets des guillemets, qu'il prenne soin du bénéficiaire, qu'il lui fasse une attestation, qu'il vérifie ses présences, que c'est bien OK, que le bénéficiaire soit bien » (entretien Conseil). Toutefois, certains programmes sont beaucoup plus courts et ponctuels, par exemple lorsqu'il s'agit de participer au montage-démontage d'un évènement culturel où la durée de participation se résume à quelques jours ou semaines. Les participant·e·s aux programmes sont aussi considéré·e·s comme partie prenante du partenariat. A cet effet, pour marquer leur engagement, ils·elles signent un contrat – appelé dans certains cantons « contrat de confiance » ou « contrat de collaboration » – qui stipule un certain nombre de règles et conditions.[11]

Selon les dires d'un·e coordinateur·trice, le dispositif TUP permet aux participant·e·s d'être « au plein cœur de la vie. Ils sont vraiment avec la société d'accueil, ils sont vraiment accueillis dans une équipe » (entretien Coordination 2). Toutefois, cette vision plutôt positive des TUP comme un dispositif favorisant l'inclusion et les échanges entre « société d'accueil » et personnes migrantisées doit être nuancée à plusieurs égards. En effet, il convient d'abord de préciser que dans certains des programmes mis en place, les participant·e·s n'entretiennent pas de contacts directs avec la population dite locale : ils·elles forment une équipe à eux·elles-mêmes assignée à une tâche spécifique : « on a toujours eu un encadrant qui était là et des fois l'encadrant arrivait à avoir de équipes suffisamment autonomes pour les amener à différents endroits, faire le tour et suivre […] c'est rare les situations où on a pu avoir une commune qui prend sous son aile une personne pour faire du travail. » (entretien Coordination 4).

En outre, cet « accueil » qui est souvent décrit comme chaleureux et ouvert, où « les mandants, tous, désirent que la personne reparte avec un plus et se sente bien, intégrée » (entretien Coordination 1), ne constitue pas une norme. Dans la pratique, un « tri » préalable est effectué par les coordinateur·trice·s de programmes avant que les partenariats soient conclus. Un tri qui

[11] Dans ce contrat, on retrouve notamment : 1. des conditions préalables spécifiant qui peut participer aux programmes d'occupation, avec une mention spécifiant « que la participation à un programme d'occupation n'a pas d'incidence décisive sur la procédure d'asile » ; 2. ce que le·a participant·e s'engage à respecter (« suivre les programmes choisis jusqu'à leur terme », « respecter les horaires fixés », « avertir les responsables en cas d'absence », « adopter un comportement adéquat ») ; 3. ce que l'institution en charge de l'accompagnement socio-professionnel des personnes migrantisées s'engage à respecter (« assurer l'organisation générale » des programmes, « mettre à disposition les moyens nécessaires », « prendre en charge les frais [et] allocations de motivation », « délivrer au requérant une attestation ») ; 4. Des informations concernant la rupture de contrat et 5. Des informations en cas d'obtention de l'asile durant le placement.

a deux objectifs. D'abord, il doit permettre de mettre en place un partenariat qui a du « sens en termes d'intégration. Si on prend quelqu'un et qu'on le laisse tout seul dans une activité, c'est n'importe quoi » (entretien Coordination 2). Deuxièmement, il doit permettre d'éviter la mise en place de partenariats au sein desquels le·a participant·e serait « utilisé, exploité. Ça veut dire qu'on va l'utiliser comme une personne qui va faire la merde, qui va faire le boulot que nous on veut pas faire. » (entretien Terrain 2). L'une des missions des coordinateur·trice·s consiste donc à « veille[r] au grain. Parce qu'on a beaucoup, beaucoup de pourriture dans le canton qui profite de petites mains pas chères » (entretien Coordination 1). Toutefois, malgré ces mesures de tri et bien que mes interlocuteur·trice·s qualifient les participant·e·s aux programmes de « collègues », des rapports de pouvoir, des inégalités et des préjugés traversent ces mesures. Dans le chapitre 6.4., je détaille justement comment ceux-ci sont invisibilisés par l'idée d'intégration.

Ces programmes occupent à plusieurs égards un positionnement paradoxal au sein du monde du travail. Ils sont décrits comme ne pouvant concurrencer le marché du travail. En ce sens, comme l'ont relevé à de multiples reprises les coordinateur·trice·s rencontré·e·s, les participant·e·s ne doivent pas être compté·e·s dans l'effectif, condition *sine qua non* pour que le partenariat puisse être conclu. Dans le chapitre 7, je montre toutefois que, dans la pratique, les participant·e·s joue un rôle clé pour faire « tourner le truc » (entretien Conseil) notamment lorsque « au niveau dotation, on est un petit peu serré donc ce qui fait que pour nous et bien c'est un bon coup de main. » (entretien Terrain 4). Par ailleurs, ces programmes sont envisagé·e·s comme « offr[ant] entre guillemets la place de travail » (entretien Terrain 1), dans la mesure où ils sont censés permettre aux participant·e·s de faire face aux contraintes et exigences du monde professionnel, de voir et être dans « la réalité du marché du travail suisse » (entretien Conseil). Les mandants sont d'ailleurs souvent qualifiés « d'employeurs ». Toutefois, ces programmes sont aussi à plusieurs égards en dehors, ou du moins à la marge du monde du travail. Légalement, ces programmes ne sont pas considérés comme une activité professionnelle et ne relèvent pas du droit du travail. En ce sens, les réquérant·e·s d'asile sont autorisé·e·s à y participer puisque l'interdiction de travail auquel ils·elles font face durant leur séjour dans un centre de la Confédération ne s'applique pas (LAsi, art. 43). En outre, aucune autorisation ou permis de travail n'est requis pour prendre part à un TUP. Enfin, comme je le mentionne plus bas, la contrepartie financière octroyée aux participant·e·s ne peut être qualifiée de salaire à proprement parler. Le chapitre 7 de ce mémoire est précisément dédié à cette idée ambivalente

de « travail » qui caractérise les programmes d'occupation et qui génère des mécanismes particuliers d'inclusion et d'exclusion.

Les participant·e·s au TUP sont essentiellement des personnes issues de l'asile, en l'occurrence des personnes reconnues en qualité de réfugié·e (permis B), des personnes admises à titre provisoire (permis F), ainsi que des personnes bénéficiant d'une protection provisoire (permis S). En outre, mes données témoignent de la participation régulière de requérant·e·s d'asile (permis N) et, à titre exceptionnel, de requérant·e·s d'asile débouté·e·s. Ces deux derniers cas sont surprenants dans la mesure où, selon la LEI, l'intégration est destinée « aux étrangers dont le séjour est légal et durable » (LEI, art. 4 al. 2). Les détenteur·trice·s d'un permis N ou les personnes débouté·e·s ne sont donc a priori pas le public cible de l'intégration et donc de telles mesures.

Selon mes interlocuteur·trice·s, la participation est « volontaire » (voir chapitre 6.3.) et n'aurait, comme stipulé dans le document, signé par les différentes parties et faisant office de « contrat de travail », pas d'impact sur la décision d'octroi ou non d'un permis. Les coordinateur·trice·s des programmes avec lesquel·le·s j'ai échangé ont particulièrement insisté sur ces aspects qu'ils·elles tendent à répéter régulièrement aux participant·e·s : « c'est vraiment la première chose que je leur dis quand je les reçois et que je leur fais signer le dit contrat de confiance. Je dois bien spécifier que la participation à ce programme n'a aucune incidence sur la procédure d'asile. Et ça, c'est une des premières choses que je signale et je redis peut-être dix fois dans l'entretien. » (entretien Coordination 1). Quand bien même ils n'auraient pas d'effet sur l'octroi de permis, il convient toutefois de signaler que ces programmes sont aussi envisagés par l'ensemble de mes interlocuteur·trice·s comme favorisant l'intégration dans la mesure où ils permettraient notamment aux participant·e·s de développer leurs compétences linguistiques (voir chapitre 6). En ce sens, bien que cela ne soit pas ouvertement déclaré, ces programmes participeraient *in fine* à améliorer ce qui est considéré légalement comme le degré d'intégration d'une personne et influenceraient donc potentiellement son statut (LEI, art. 58a).

En outre, la participation est conditionnée par une dépendance à 100 % à l'aide sociale : dès qu'une personne est au bénéfice de l'assurance-invalidité ou chômage ou qu'elle exerce une activité lucrative ou un stage, même à très faible pourcentage, elle ne peut participer. Les participant·e·s reçoivent une « indemnité d'encouragement », un « supplément à l'intégration » ou une « allocation de motivation » versé par l'institution en charge de l'accompagnement

socio-professionnel des personnes migrantisées – et non pas par l'organisme qui « emploie » les personnes dans le cadre des TUP. Ces trois termes font référence à un même type de contrepartie comprenant une somme de 20.- CHF par journée de 7 heures de travail (maximum de 200.- CHF par mois et de 3200.- CHF par année) et la prise en charge des frais de transports et de repas à hauteur de 10.- CHF par jour. Seules les journées effectives de travail sont rémunérées et cette indemnité n'est pas soumise à des cotisations sociales. Ces conditions de rémunération illustrent l'une des ambivalences du régime d'intégration à l'égard des personnes issues de l'asile : le cadre légal exige d'elles qu'elles « fassent preuve de responsabilité » (LEI, art. 53) et les invitent à acquérir une autonomie financière mais ces exigences sont « restreint[es] par un ensemble de mécanismes formels et informels » tels que le montant maximal pouvant être acquis et la faible rémunération octroyée dans le cadre des TUP, la dépendance à l'aide sociale pour participer à de tels programmes, ou encore l'accès entravé au marché du travail – se matérialisant par exemple par le fait que l'exercice d'une activité lucrative dépendent de l'octroi d'un permis, par la difficulté à faire reconnaitre certaines qualifications et diplômes, ou encore en raison de phénomènes de discrimination à l'embauche découlant de préjugés (Di Cecco 2021, 191).

Les tâches réalisées sont des tâches qui sont également réalisées par des collaborateur·trice·s salarié·e·s, les dénommé·e·s « collègues » des participant·e·s aux TUP dans la bouche de mes interlocuteur·trice·s. Dans le cadre de mon analyse, je n'ai pas constaté de division du travail marquée entre participant·e·s au TUP et travailleur·euse·s salarié·e·s. Par contre, des asymétries nettes en termes de pouvoir et de reconnaissance du travail réalisée sont visibles (voir chapitre 6.4.). Il s'agit de tâches souvent décrites comme pénibles, répétitives et nécessitant peu de qualification : « Des jobs quand même assez basiques, on n'est jamais dans du très haut niveau d'études » (entretien Coordination 1). Concrètement, cela signifie que les participant·e·s concourent au fonctionnement de services et de locaux destinés aux populations migrantisées (les dits « travaux d'utilité communautaire »)[12] :

- tenue de l'épicerie ou du service de buanderie d'un centre d'hébergement pour personnes issues de l'asile ;
- intendance de locaux communautaires ;

[12] Cette liste d'activités est élaborée sur la base de mes données d'entretien. Elle ne représente pas un panel exhaustif des activités proposées en Suisse dans le cadre de programmes similaires.

- assistanat lors de cours de langue pour personnes issues de l'asile ;
- assistanat pour l'encadrement de jeunes mineur·e·s non-accompagné·e·s ;
- etc.

Ou qu'ils·elles sont impliqué·e·s dans les activités de services publics ou d'organismes culturels sans but lucratif (les dits « travaux d'utilité publique ou d'intérêt général »)[13] :

- travaux de voirie ;
- ramassage et tri des déchets, ramassage des déchets en bordure de routes ;
- travaux de déblaiement (suite à des intempéries, à des chutes de neige) ;
- entretien des forêts, parcs, jardins et cimetières (coupe de bois, arrachage de plantes invasives, défrichage, taille de haies, etc.) ;
- travaux d'horticulture ;
- entretien de chemins pédestres ou de bisses ;
- gestion d'antennes de prêt gratuit de vélos et manutention de vélos en libre-accès ;
- réfection de murs en pierres sèches ;
- nettoyage d'écoles, de locaux communaux ou de transports publics ;
- montage-démontage d'infrastructures d'évènements culturels tels que des festivals et expositions ;
- intendance et manutention dans des lieux culturels ;
- etc.

Dans ce chapitre, en me basant sur les discours de mes interlocuteur·trice·s, j'ai décrit le fonctionnement des programmes d'occupation et mis en lumière plusieurs contradictions qui les traversent. J'ai notamment montré que ces programmes occupaient une position ambivalente au sein du régime d'intégration et dans le monde du travail, aspects sur lesquels je reviens en profondeur dans les chapitres 6 et 7. Les TUP sont considérés comme une mesure d'intégration mais simultanément n'auraient pas d'influence sur le processus individuel d'intégration tel qu'il est envisagé par le cadre légal. Par ailleurs, ces programmes sont envisagés comme permettant aux personnes migrantisées de « travailler » et donc de « valorise[r] ça comme une expérience professionnelle » (entretien Conseil) tout en étant simultanément présentés aux participant·e·s

[13] *Ibid.*

comme n'étant « pas un travail, [parce] qu'il n'y a pas un salaire. […] ça reste de l'occupation, on est hors contingent. » (entretien Conseil).

6. L'intégration comme fabrique de différences : problématiques et imaginaires véhiculés par les TUP

Dans ce chapitre, j'aborde l'intégration comme une catégorie de pratique et me penche sur l'utilisation qu'en font les acteur·trice·s lorsqu'ils·elles parlent des programmes de travaux d'utilité publique. En analysant leurs discours, je montre au chapitre 6.1. que la notion d'intégration est mobilisée comme catégorie de « self- and other-identification » (Manser-Egli 2023, 1). Cette idée particulière de l'intégration et son utilisation produit de la différence entre les individus sur la base de trois composantes. Elle problématise les personnes migrantisées et les considère comme « à intégrer ». Parallèlement, comme je le développe au chapitre 6.2., les discours sur l'intégration participent à construire un imaginaire social entourant le monde du travail, ils produisent une compréhension spécifique du monde du travail, une « culture professionnelle » imaginée, partagée et valorisée.

Cette idée qu'il existerait une « culture professionnelle » particulière est la fois produite par les discours sur l'intégration, mais simultanément, elle participe aussi à légitimer le régime d'intégration. En effet, la pratique de l'intégration construit des distinctions entre les individus, mais c'est également par cette même pratique de l'intégration – et donc par les mesures mises en place – que ces différences sont censées être comblées. En ce sens, analyser les programmes d'occupation dans une perspective de gouvernementalité (Foucault, Senellart, et Ewald 2004) permet de mettre en lumières les logiques sous-jacentes de ce régime d'intégration. Ainsi, dans le chapitre 6.3., je montre que ces programmes peuvent être envisagés comme des outils de gouvernance permettant à l'État de produire des sujets répondant à certaines normes de comportements et attitudes (Korteweg 2017). La rhétorique de la liberté joue dans ce contexte un rôle clé.

Dans la dernière section de ce chapitre 6, après avoir mis en lumière ce que l'intégration et les programmes d'occupation produisaient et visibilisaient au sein de la société, je me penche sur ce qu'ils invisibilisent. Je montre que les TUP véhiculent et reproduisent un certain nombre de rapports de pouvoir et préjugés contre lesquels ils prétendent lutter. En effet, bien qu'envisagés par la majorité de mes interlocuteur·trice·s comme une mesure permettant « d'éviter tous ces préjugés, d'éviter cette crainte de la population locale face aux migrants » (entretien Coordination 4), leur fonctionnement alimente des rapports sociaux inégalitaires.

6.1. « Personne à intégrer » : une étiquette à trois composantes

La notion d'intégration était omniprésente lors de mes entretiens, sans même que je la mentionne moi-même de prime abord. Elle a été notamment une notion clé pour décrire le but des programmes d'occupation : « l'objectif c'est l'intégration, simplement » (entretien Terrain 1). Dans ce chapitre, je me penche donc sur cette notion, non pas en définissant ce qu'est l'intégration ou en mesurant si cet objectif annoncé est atteint, mais en me focalisant sur ce qu'elle fait dans la société, ce qu'elle produit comme rapports sociaux et rapports de pouvoir. En analysant l'usage qu'en font les acteur·trice·s, j'identifie comment des sujets sont constitués et labellisés comme « à intégrer » alors que d'autres sont considérés comme « naturellement intégrés » (Rajas 2012). Je tourne mon attention vers la manière dont les acteur·trice·s mobilisent cette catégorie pour rendre compte « de leurs activités, de ce qu'ils ont en commun avec les autres et de ce en quoi ils diffèrent » (Brubaker 2001, 69). L'intégration est considérée comme une catégorie de pratique et devient l'objet de mon analyse.

Dans le contexte des programmes d'occupation et telle qu'elle est mobilisée par les acteur·trice·s, l'intégration recoupe trois dimensions qui problématisent certains individus, générant un effet de frontière, soit une distinction entre les individus qui auraient besoin d'intégration et ceux qui en sont dispensés – ceux pour qui l'intégration n'est pas du tout un problème ou même une question (Schinkel 2018). En ce sens, les frontières existent à la fois sur un plan symbolique – elles permettent aux acteur·trice·s « to categorize objects, people, practices [and] are tools by which individuals and groups struggle over and come to agree upon definitions of reality » – et sur un plan social – dans la mesure où elles matérialisent une distinction à travers « unequal access to and unequal distribution of resources (material and nonmaterial) and social opportunities » (Lamont et Molnár 2002, 168). La citation suivante condense précisément ces trois axes de différentiation : l'aspect occupationnel, l'aspect linguistique, l'aspect de normes socio-professionnelles.

> Le but étant que la personne améliore son français, prenne un peu confiance, se lève le matin, aille travailler entre guillemets comme tout le monde, rentre dans un rythme, apprenne un peu les us et coutumes, au-delà de ce qu'il a pu déjà apprendre en centre d'accueil, il côtoie des collègues, il voit la réalité du travail… « non on n'annonce pas une absence par Whatsapp le dimanche à 2h du mat'… » Enfin voilà, c'est des petites choses comme ça. […] C'est un tout. Avec de l'occupationnel évidemment quoi. (entretien Coordination 1)

La dimension occupationnelle – présente d'ailleurs dans le nom des programmes – est une composante essentielle qui est mobilisée pour catégoriser les « bénéficiaires » de la dite intégration, soit des personnes identifiées par la majorité de mes interlocuteur·trice·s comme « inactives ». Il convient ici de préciser que ce curseur de distinction sociale qu'est l'occupation ne se limite toutefois pas qu'aux personnes migrantisées comme en témoignent de nombreux programmes étudiés. En effet, dans plusieurs situations, les TUP accueillent non seulement des personnes migrantisées principalement issues de l'asile mais aussi des personnes bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'assurance invalidité (AI) en possession de la nationalité suisse, des personnes qui sont dans les discours de mes interlocuteur·trice·s considérées comme marginalisées, isolées et inactives et qui auraient de fait aussi des besoins en termes d'intégration. Cette composante ressort d'ailleurs dans l'un de mes entretiens : « C'est une mesure qui a été mise en place dans le but justement d'intégrer à la fois les bénéficiaires de l'aide sociale et les requérants d'asile pour leur donner une occupation. Ça faisait partie du cahier des charges initial. » (entretien Terrain 1).

L'inactivité présumée est donc perçue comme un manque d'intégration « pour beaucoup, de rien faire, ça complique le parcours du migrant. » (entretien Coordination 1). En ce sens, les TUP sont présentés comme un moyen « de les faire un petit peu bouger » (entretien Terrain 3) et de lancer les individus sur « la première marche de l'insertion » (entretien Coordination 3) afin qu'ils·elles puissent ensuite « avancer » dans leur parcours d'intégration (entretien Conseil). Cette idée de mouvement et de progression dans un processus d'intégration est une constante dans les discours de mes interlocuteur·trice·s et marque également fortement les politiques en vigueur. Le modèle d'intégration graduelle théorisé par Stefanie Kurt reflète une conception de l'intégration sous la forme d'un escalier ou d'une échelle que les sujets de l'intégration doivent parcourir (Kurt 2021). Cette conception apparaît d'ailleurs visuellement dans le schéma proposé par l'Agenda Intégration Suisse.[14] L'intégration « réussie » est présentée comme l'objectif ultime, un objectif « naturellement » atteint par les personnes considérées comme intégrées. Bien que l'intégration soit envisagée légalement comme un processus réciproque, ce modèle – et la réalité empirique – véhicule l'idée que l'intégration doit faire l'objet d'efforts de la part des sujets, d'une mise en mouvement qui peut mener au sommet, incarné par l'accès à la citoyenneté comportant notamment des droits et devoirs particuliers.

[14] Illustration visible sur : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuergerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/integrationsagenda.html (consulté le 26.08.24)

Les discours de mes interlocuteur·trice·s révèlent également d'autres manques que les participant·e·s aux TUP auraient et qui peuvent être comblés par la dimension occupationnelle de ces programmes. Sur un plan presque existentiel, le TUP est envisagé à plusieurs reprises comme une « occupation qui donne du sens à leurs journées parce que être là sans rien faire… » (entretien Terrain 5). Le potentiel de l'activité comme ressource face à l'attente, parfois longue de la procédure d'asile, a été mise en avant par Felder dans son ouvrage *L'activité des demandeurs d'asile* (Felder 2016). Cette chercheuse adopte une démarche compréhensive pour approcher le vécu subjectif des requérant·e·s d'asile et montre comment l'activité – entendue comme l'exploitation du temps par une expérience concrète – est mobilisée par les sujets issus de l'asile pour résister à l'assignation à un statut précaire et à la « congélation de soi » face au temps « vide » (Felder 2016, 217). Dans mon enquête, l'idée de temporalité a été également mentionnée à plusieurs reprises, comme si les participant·e·s aux programmes étaient en déphasage total avec le reste de la société en termes de rythme quotidien. Le TUP est envisagé en ce sens comme un outil pour structurer, « régler et réguler leur quotidien » (entretien Coordination 3), pour « réappren[dre] un rythme [et] mettre un vrai cadre » (entretien Conseil).

La deuxième dimension de l'intégration mobilisée par mes interlocuteur·trice·s a trait à la langue. Les participant·e·s sont systématiquement perçu·e·s comme ayant « un français fragile » (entretien Conseil) voire même comme ayant aucune connaissance de la langue dominante, alors qu'en opposition, une personne considérée comme « intégrée » est en mesure de communiquer aisément. Comme partagé lors de plusieurs entretiens, il arrive régulièrement que des participant·e·s commencent leur placement en échangeant avec leurs responsables et « collègues » en anglais ou via un outil de traduction instantanée. Proposés en parallèle à des cours de langue, les TUP permettent, d'après mes interlocuteur·trice·s, aux participant·e·s de rapidement progresser pour autant qu'ils·elles aient des contacts avec leurs « collègues locaux » :

> quand je vois les quatre Tibétains qui sont ensemble, je dis « mais essayez de faire la pause avec nous ou avec les gens qui parlent français, pour parler un peu plus français ». On essaie d'éviter de mettre un Tibétain tout seul avec un fourgon de déchetterie parce qu'il ne va rien apprendre du tout s'il y a deux Tibétains… Pis ça c'est dommage parce qu'en fait ils sont là pour s'intégrer, pour apprendre le français. (entretien Terrain 2)

Pour cet·te employé·e de voirie, les connaissances du français sont associées à une marque d'intégration, mais ce sont surtout ce qu'elles permettent qui est synonyme d'intégration : être capable de suivre les directives ou comprendre les informations données par l'institution employeuse dans la langue qui est établie comme la norme, en l'occurrence le français. En effet, comme il·elle me l'expliquera, son service est composé de ressortissant·e·s de plus de seize nationalités différentes. Il est fréquent que les personnes échangent entre elles dans d'autres langues que le français sans que cela questionne leur « intégration ». Toutefois, dès lors où des informations officielles sont transmises par la hiérarchie – à propos de la sécurité, de jours de congé, d'invitation à une verrée *team-building* en fin de journée – et que celles-ci ne sont pas comprises, les personnes sont catégorisées comme non-intégrées. C'est donc la maîtrise du français dans des contextes précis et imposés qui est synonyme de « bonne intégration ».

La troisième et dernière dimension de l'intégration mobilisée par les acteur·trice·s pour marquer une différence est précisément en lien avec le cadre socioprofessionnel. Le TUP est :

> un bon moyen de voir la personne, comment elle est face à un contexte professionnel, face à des horaires, face à un employeur, face à ses collègues, face à des contraintes, [et ça peut lui] permettre de vraiment comprendre ce qu'est la réalité du marché du travail suisse. (entretien Conseil)

Cette citation – dont le fond du message se retrouve dans l'ensemble des discours examinés – sous-tend deux choses : l) il existerait une « réalité » du marché du travail suisse, avec des codes particuliers et 2) les participant·e·s aux TUP seraient justement ignorant·e·s de ces normes et comportements attendus propres au monde professionnel. Les individus en « besoin d'intégration » appartiendraient donc à « autre réalité » en inadéquation avec les exigences du marché du travail, tandis que les personnes « intégrées » auraient non seulement une connaissance des standards socioprofessionnels « suisses » mais aussi la capacité à les appliquer.

Ce n'est pas l'acquisition de compétences dites « métiers » qui constitue ici un élément central, mais bien la transmission de normes et attitudes transversales considérées comme propres au monde du travail « suisse ». En effet, le TUP est considéré par l'ensemble des coordinateur·trice·s de programmes comme une mesure généraliste : les mandants qui s'engagent à accueillir des personnes migrantisé·e·s ne sont pas tenus de les former à un métier comme le ferait un·e maitre·sse socioprofessionnel·le ni d'effectuer un suivi personnalisé et

régulier. Il s'agit principalement de « familiariser » les participant·e·s au monde du travail (entretien Conseil), de faire « un travail sur les savoir-êtres, la manière de collaborer, la manière de se comporter, le respect des horaires, enfin cette régularité de pouvoir venir tous les jours au travail à l'heure, de savoir s'excuser, s'annoncer si on peut pas venir, c'est des choses qui seront utiles dans n'importe quel secteur finalement » (entretien Coordination 4). Cette idée de familiarisation met en avant 1) le présupposé qu'il existerait des normes propres au marché du travail suisse et 2) que ces attitudes et comportements considérés par les acteur·trice·s comme particuliers seraient méconnus des individus « à intégrer ».

Dans ce chapitre, j'ai montré comment la catégorie de pratique « intégration » était utilisée par les acteur·trice·s pour catégoriser et distinguer des groupes au sein de la société. Je considère que les groupes n'existent pas de manière intrinsèque dans la société, mais que c'est le régime d'intégration, ses discours et pratiques qui les constituent. Ce régime participe à construire une image de la société comme une entité stable, homogène, unifiée, constituée de personnes aux normes propres et opposées à des personnes considérées comme « à intégrer ». Ainsi, telle qu'elle est comprise et employée dans le contexte des programmes d'occupation, j'ai identifié que la catégorie « intégration » problématise certaines personnes sur la base de trois axes de différenciation : actif-inactif, capacité à communiquer avec la hiérarchie dans la langue dominante ou pas, connaissance des normes socioprofessionnelles ou pas. Une « intégration réussie » dans le monde du travail repose donc notamment sur le fait de cocher ces trois dimensions.

6.2. La responsabilité individuelle comme étendard d'une « culture professionnelle » imaginée

Approcher l'intégration comme catégorie de pratique, permet de montrer comment cette notion est génératrice d'effets de frontières entre les individus. Jusqu'à présent, j'ai identifié trois axes de différenciation qui sont utilisés par les acteur·trice·s pour catégoriser et différencier les personnes « à intégrer » des personnes déjà « intégrées » dans le monde du travail, trois axes qui problématisent le « eux » et simultanément constituent un « nous ». Dans ce chapitre, je m'interroge justement sur ce « nous » et analyse comment il est produit et reproduit par les discours et les exigences d'intégration en lien avec les programmes d'occupation. En ce sens, j'adopte la perspective de Hadj Abdou qui considère que « integration has to be understood and approached as a phenomenon that reveals more about those who articulate ideas about integration and decide on integration measures than it does about those who are the target of

integration » (Hadj Abdou 2019, 1). Rytter également souligne que la notion d'intégration joue un rôle fondamental dans la conception et promotion de « specific national social imaginaries » propres aux décideur·euse·s de l'intégration. L'idée d'imaginaires sociaux, qu'il tire des travaux de Charles Taylor, renvoie justement à un ensemble d'idées sur la manière dont les gens « imagine their social existence, how they fit together with others, how things go on between them and their fellows, the expectations that are normally met » (Taylor cité dans Rytter 2019, 679). Dans le contexte présent d'analyse, ces imaginaires sociaux sont largement modelés par la logique de l'État-nation qui nourrit l'idée qu'il existerait une communauté nationale propre à un territoire.

D'après l'un·e de mes interlocuteur·trice terrain, les TUP permettent aux sujets de l'intégration de « voir comment ça fonctionne ici en Suisse, les attentes que le monde professionnel suisse a » (entretien Terrain 5). Ces propos véhiculent l'idée qu'il existerait des valeurs, attitudes et normes propres au marché de l'emploi suisse et connues des personnes considérées comme « intégrées » ou dont l'intégration n'est pas questionnée. Inversement, les personnes « à intégrer », celles qui sont sans « expérience professionnelle réelle (…), sans cette expérience suisse » (entretien Conseil) méconnaitraient les codes dominants et valorisés. Ces propos reflètent donc la croyance en l'existence d'un imaginaire social entourant le monde du travail, ce que l'un·e de mes interlocuteur·trice·s nomme une « réalité » particulière et que j'ai choisi, pour ma part, de nommer « culture professionnelle ».

Je trouve ici pertinent de mobiliser la notion de culture car, depuis le tournant réflexif en sciences sociales, la culture est appréhendée par de nombreux·euses chercheur·euse·s comme une construction sociale ayant des effets de pouvoir et jouant un rôle important dans la production des savoirs, notamment dans la production de catégorie de différences (Abu-Lughod 1991; Clifford et Marcus 1986). De manière plus marquée que le terme d'imaginaire social, parler de « culture professionnelle » permet à mon sens de 1) souligner le caractère relationnel de la culture, le fait que celle-ci se construit à travers un processus de dialogue contextualisé avec autrui, et 2) garder en tête que cette culture est nécessairement génératrice de dynamiques d'inclusion et d'exclusion. Ainsi, dans les paragraphes suivants, j'identifie les ressorts de cette culture professionnelle décrite par mes interlocuteur·trice·s et produite par le régime d'intégration.

« Nous on vous laisse tous les outils que vous voulez ici. Utilisez-les pour évoluer, pour avancer, pour apprendre, pour vous mettre dans la société, dans le bon droit… dans le droit chemin, sur les rails. Utilisez tout ce qu'on vous donne comme outils. » (entretien Terrain 2). Cette citation tirée de l'un de mes entretiens met en évidence deux choses. D'abord, en disant qu'il existerait un « droit chemin », des « rails » à suivre, les propos de mon interlocuteur·trice font allusion à l'idée d'une culture professionnelle particulière. Celle-ci témoignerait du « bon » chemin à prendre, du juste, de celui valorisé. En outre, l'usage de l'impératif « utilisez » dans ces propos soulignent l'une des caractéristiques clés de cette culture professionnelle imaginée et décrite par mes interlocuteur·trice·s : l'aptitude à prendre en charge ses actions et leurs conséquences de manière autonome. C'est d'ailleurs ce qui est visé par les programmes TUP : « l'objectif (…) c'est pas d'amener la personne à trouver un travail, c'est d'amener la personne à être prête à trouver un travail. » (entretien Conseil). Mes données montrent que ce n'est pas tant un ensemble de normes qui composent l'idée d'une culture professionnelle, celle-ci a plutôt des contours assez flous, mais elle se caractérise plutôt par une attitude particulière du sujet travailleur face à une large gamme de situations professionnelles. Une attitude essentialisée et marquée par une éthique de la responsabilité individuelle et l'autonomie du sujet face à son travail, à ses collègues et à ses supérieur·e·s. Ce focus sur la responsabilité individuelle dans les discours ne sort toutefois pas de nulle part. En effet, dans la LEI, celle-ci est posée comme exigence à la réussite de l'intégration (art. 53, al. 2).

Il est intéressant de noter que cette idée d'une culture professionnelle transparaît dans les discours avec le verbe falloir. L'usage de ce verbe marque l'obligation ou la nécessité mais le caractère impersonnel de ce verbe tend à diluer la source de cette obligation ou nécessité. Celle-ci semble naturellement présente, elle va de soi et serait connue de tous·tes, à l'exception des personnes « à intégrer » qui devraient justement, d'après mes interlocuteur·trice·s, se familiariser avec ces exigences jugées essentielles. Les citations suivantes illustrent ce focus systématique sur le sujet travailleur, sur le fait que c'est lui ou elle qui doit fournir un certain effort pour satisfaire à une exigence, une exigence qui n'est finalement jamais décrite précisément.

« Il y a le côté de la régularité, ils [les participant·e·s au TUP] ont des horaires, faut qu'ils viennent, faut qu'ils comprennent les choses » (entretien Terrain 4). En utilisant le verbe falloir, cet interlocuteur·trice·s terrain laisse entendre que les participant·e·s au TUP ne seraient a priori pas capable de venir régulièrement au travail ou de respecter les horaires alors que cela est

nécessaire. Il en va donc de leur responsabilité de répondre à cette exigence. « Il faut quand même qu'ils soient disciplinés, qu'il y ait des choses qui soient bien faites » (entretien Terrain 2). Ici, c'est l'idée d'auto-discipline et de qualité du travail réalisé qui sont mises en avant. Le terme « bien » met l'accent sur la conformité avec un standard, un standard de qualité finalement assez imprécis comme dans l'exemple suivant : « Alors après, c'est vrai qu'ils travaillent à leur rythme, c'est pas forcément le même rythme autant soutenu qu'un ouvrier, mais on leur demande un petit peu quand même la même qualité au bout, parce qu'il faut quand même qu'on sorte la qualité. » (entretien Terrain 3). Dans les propos de cet·te interlocuteur·trice·s terrain, les participant·e·s au TUP semblent être doté·e·s d'une indépendance toute particulière, ils travaillent à « leur rythme », ils ont la liberté de choisir la cadence qui leur convient mais doivent tout de même se porter garant d'un rendu final de qualité optimale. Ce type d'éléments langagiers marque donc une insistance sur la responsabilité du sujet travailleur face à son travail. Enfin, cette dernière citation souligne à quel point l'autonomie est érigée en valeur clé : « il faut qu'elles se sentent autonome dans leur travail. (…) durant une bonne semaine elles travaillaient avec moi. J'expliquais les bases, et puis après ben c'est des femmes adultes. » (entretien Terrain 5). Ici, la tournure utilisée par l'interlocuteur·trice souligne le fait que l'autonomie est une qualité indispensable pour tout adulte travailleur et qu'elle est attendue comme allant de soi.

Cet imaginaire de culture professionnelle est donc à la fois produit par le régime d'intégration – i.e. la catégorie de pratique intégration nourrit l'idée que des groupes auraient ou n'auraient pas cette dite « culture » – mais simultanément, cet imaginaire participe aussi à nourrir les exigences en matière d'intégration – soit la compréhension politique de cette même catégorie. Ce double processus participe par conséquent à légitimer des pratiques telles que les TUP : « les personnes qui participaient à ces mesures, elles développaient des compétences, et puis se sont en fait devenu aussi des candidats à l'insertion professionnelle, c'est des gens qui avaient finalement complètement intégré le rythme qui peut être attendu par un employeur ici, le niveau de compétences, le niveau de qualité aussi qui peut être attendu ici. » (entretien Coordination 4). Dans cet exemple, l'usage du terme « intégré » marque le fait que la personne décrite aurait acquis un ensemble de codes et valeurs, une « culture » qui lui était manquante. Mais ce terme témoigne aussi du fait que par ce processus, elle ferait donc preuve d'une intégration, du moins partiellement, « réussie » puisqu'elle devient une candidate potentielle sur le marché de l'emploi.

Comme je l'ai montré dans ce chapitre, l'idée qu'il existerait une « culture professionnelle » propre au contexte suisse traverse les discours de la majorité de mes interlocuteur·trice·s. Celle-ci à des effets importants sur la manière dont sont considérées tant les personnes « à intégrer » que celles « déjà intégrées » et sur les rapports entre ces deux groupes. En effet, l'idée de culture tend à essentialiser les groupes, se base sur un principe d'homogénéité nationale et part du principe que les personnes « à intégrer » sont en manque de quelque chose. Celles-ci sont donc de fait placées dans un rapport de subordination aux personnes qui connaitraient et pratiqueraient cette soi-disant « culture ». Cette perception dichotomique et réductrice tend à invisibiliser d'autres formes de hiérarchisation comme je le montre au chapitre 6.4. J'ai aussi montré que cette dite « culture professionnelle » avait des contours très flous. En revanche, comme l'a aussi montré Korteweg dans ses travaux, cette « culture professionnelle » repose sur une vision néolibérale de la société, où les droits fondamentaux et les libertés individuelles sont érigées en valeurs et principes clés (Korteweg 2017).

6.3. Discipliner les sujets de l'intégration : la « liberté » toute relative des participant·e·s aux TUP

En analysant la manière dont l'idée d'intégration est comprise et mobilisée par les acteur·trice·s. pour se positionner dans leur environnement professionnel et face à d'autres personnes, il apparaît clairement que les programmes d'occupation de travaux d'utilité publique sont un outil qui permettraient de combler des différences entre les personnes considérées comme « à intégrer » et celles « naturellement intégrées ». Le terme d'outil est d'ailleurs apparu plusieurs fois dans la bouche de mes interlocuteur·trice·s : ces programmes sont un moyen d'atteindre un certain type d'attitude et de comportement qui faciliteraient une insertion dans le monde du travail, et plus généralement dans la société, dans la mesure où l'objectif ultime tel que décrit dans la LEI est que les individus participent à la vie économique du pays. Il est alors pertinent ici de mobiliser la perspective foucaldienne de gouvernementalité pour mettre en évidence les ressorts à travers lesquels l'État exerce son pouvoir dans un dispositif tel que celui des TUP (Foucault, Senellart, et Ewald 2004).

Dans ce chapitre, je propose un éclairage théorique sur cette perspective et montre dans quelle mesure elle peut être utile pour analyser les logiques sous-jacentes des programmes d'occupation. En particulier, je mobilise la gouvernementalité pour problématiser une idée récurrente qui a traversé les discours entourant les TUP, celle de la liberté : liberté que les

participant·e·s auraient pour décider s'ils·elles souhaitent ou non participer à ces programmes et liberté qu'ils·elles gagneraient en participant justement à ces programmes. Mon analyse montre donc que cette liberté promue dans les discours de mes interlocuteur·trice·s à propos des TUP doit être nuancée car celle-ci fonctionne dans un double sens : au-delà d'une caractéristique a priori intrinsèque des programmes d'occupation et de ses participant·e·s, elle est aussi et surtout le reflet d'un dispositif de pouvoir spécifique, qui vise à produire des êtres en adéquation avec la « culture professionnelle » imaginée et décrite dans le chapitre précédent, une culture où la responsabilité de l'individu, et donc sa liberté, sont envisagées comme primordiales.

Pour Foucault, la gouvernementalité est liée à la capacité de l'État de « produire la conduite des hommes » à travers différentes rationalités et technologies, qui, contrairement à une forme de pouvoir disciplinaire, se base sur le consentement actif des individus (Foucault, Senellart, et Ewald 2004, 192). Entendu au sens large, le gouvernement n'est donc pas une institution mais bien un ensemble de techniques et procédures visant à régir – à gouverner – la conduite des individus. L'utilisation de ce concept foucaldien est pertinente dans la mesure où elle permet de « proposer une approche critique [des programmes d'occupation] qui sont la plupart du temps pensés comme des gestes de générosité indéniables à l'égard des plus démunis mais dont on oublie qu'ils fonctionnent aussi comme des instruments de contrôle et de discipline » (Clappe 2021, 165). En effet, comme je l'ai déjà mentionné, l'idée que des personnes auraient des « besoins d'intégration » alors que d'autres pas ou moins est une distinction sociale communément acceptée au sein de la société et produite par la logique de l'État-nation. Il est donc intéressant de pouvoir envisager ces TUP comme une technique de gouvernement, comme un outil de pouvoir qui permet de guider certains comportements et d'organiser les rapports sociaux : les TUP participent à moduler la conduite de certains individus pour qu'ils correspondent à un standard imaginé et considéré comme uniforme que je me suis attachée à décrire dans le chapitre précédent.

Mes entretiens ont été marqués par la récurrence de l'idée de liberté associée aux programmes d'occupation, et notamment une liberté dont disposeraient les participant·e·s des TUP. En effet, mes interlocuteur·trice·s ont décrit la manière dont les participant·e·s s'engageaient à prendre part à un TUP comme volontaire et résultant de leur libre choix. Ils·elles ne sont pas « forcés » à participer, « c'est vraiment sur leur initiative » (entretien Coordination 1) car ils·elles doivent avant tout « montrer de l'intérêt pour » (entretien Coordination 4) et « avoir envie de participer

à des TUP » (entretien Coordination 1), « c'est vraiment la personne qui veut travailler quoi » (entretien Terrain 2).Trois des quatre interlocuteur·trice·s coordination rencontré·e·s ont particulièrement insisté sur cette dimension, me répétant même à plusieurs reprises que les participant·e·s étaient « libres » d'arrêter les programmes à tout moment si cela ne leur convenait pas.

Cette insistance sur la liberté de participation renforce la pertinence d'une analyse des TUP selon une perspective foucaldienne. En effet, la gouvernementalité telle que définie par Foucault est un mode de pouvoir qui a la particularité de s'exercer « sur des 'sujets libres' […] entendons par là des sujets individuels ou collectifs qui ont devant eux un champ de possibilité où plusieurs conduites, plusieurs réactions et divers modes de comportements peuvent prendre place » (Dreyfus, Durand-Bogaert, et Rabinow 1984, 314). En ce sens, l'ensemble des pratiques visant à gouverner les individus ne se font pas « *contre* la liberté ou *malgré* elle » mais « *par* la liberté » (Dardot et Laval 2010, 15, italique dans l'original).

Toutefois, cette liberté de choix doit être nuancée : alors que dans la perspective de mes interlocuteur·trice·s, les participant·e·s s'engageraient sur une base volontaire au sein des TUP, il ne faut pas oublier qu'ils·elles sont aussi pris dans des dynamiques sociales plus larges et complexes qui peuvent limiter grandement la portée de leur liberté.[15] Citons par exemple la pression financière. Dans la mesure où la participation à un TUP génère une contrepartie financière pouvant s'élever à un maximum de 200 CHF par mois, il est commun d'après plusieurs de mes interlocuteur·trice·s que celle-ci motive la participation puisque cet argent « bonus » (entretien Coordination 1) peut par exemple être envoyé à la famille résidant dans le pays d'origine. De plus, la pression sociale est un autre facteur régulièrement cité qui peut restreindre la liberté de choix des sujets. Tant sur le plan privé – un participant pourra se sentir obliger de prendre part à un TUP car, sur la base de stéréotypes de genre, « il dit 'je suis un homme, je dois être occupé, ma femme elle me voit toute la journée à la maison ça c'est pas bien pour les enfants…' » (entretien Coordination 1), – qu'une pression liée au régime d'intégration et à ses injonctions : « C'est vrai que beaucoup ont dit oui à ces programmes,

[15] Il est ici pertinent de mentionner deux travaux qui, dans des contextes toutefois différents, ont adopté une approche compréhensive pour saisir comment l'engagement dans une activité réputée volontaire était investie de sens par les personnes issues de l'asile (Di Cecco 2019, 2021; Felder 2016). Pour ma part, je n'ai pas eu d'entretiens directement avec des personnes participant aux programmes d'occupation et je me base donc sur des éléments évoqués par mes interlocuteur·trice·s.

espérant recevoir l'asile. Donc il faut tout de suite mettre les choses à plat. » (entretien Coordination 1). En effet, comme l'ensemble des interlocuteur·trice·s coordination me l'ont répété la participation à un TUP « ça ne changera rien non. Ça ne changera pas la situation politique de la personne et la raison pour laquelle on lui donnera ou pas un permis. » (entretien Conseil). Ces éléments de discours sont paradoxaux dans la mesure où les mêmes interlocuteur·trice·s ont aussi mobilisé la rhétorique d'une progression dans un processus d'intégration pour décrire l'une des fonctions de ces programmes. La liberté des participant·e·s semble donc être en grande partie une construction rhétorique développée en conformité avec les idéaux poursuivis par les TUP : le sujet est doté d'un savoir et d'un pouvoir individuel, il en va de sa responsabilité.

En outre, lors de mes entretiens, l'idée de liberté a aussi été associée directement aux TUP dans la mesure où ceux-ci ont systématiquement été présentés comme ayant un potentiel émancipateur : en participant à un TUP, les personnes gagneraient en autonomie et développeraient des ressources et compétences individuelles utiles pour la suite de leur vie. L'un·e des responsables cantonal·e·s me dira qu'il·elle considère ces programmes d'occupation comme une « étape » pour « permettre à ces personnes, quelle que soit leur provenance, d'avoir une vie décente dans le canton, […] plus la personne est indépendante financièrement, plus elle sera aussi libre de ses choix, elle aura une autonomie » (entretien Coordination 3). Toutefois, la question de l'autonomie financière doit ici être fortement nuancée car la participation à un TUP reste conditionnée à une dépendance à 100% à l'aide sociale et l'indemnité reçue est très faible. Quant à la dimension de liberté au sens large qui apparaît ici, elle fait écho à la notion d'*empowerment.*

Apparu dès les années 1960-70 au sein de différents milieux militants (en faveur des droits des femmes, des personnes racisées, des personnes LGBTQIA+, des identités régionales, etc.), le terme d'*empowerment* s'inscrit « sur un même fond d'opposition aux formes d'autorité hiérarchique imposées 'du haut' et autour d'enjeux de reconnaissance des *have-not,* des marginalisés ou des 'subalternes' » (Bacqué et Biewener 2013, 26). Le sens donné à ce terme participe à complexifier la question du pouvoir car celui-ci est alors envisagé avec des formes et des modes d'exercice variés : le pouvoir n'est plus seulement compris comme une domination subie et oppressive mais est également considéré comme une ressource de transformation sociale, un « pouvoir sur » des enjeux liés à des droits collectifs et à la réduction des inégalités.

Au cours des années 1990, le vocabulaire de l'*empowerment* devient le nouveau credo des politiques publiques et internationales : « les logiques dites de 'modernisation' administrative conduisent à repenser le rôle des administrés et mettent en avant la responsabilité des individus et l'enjeu de la participation » (Bacqué et Biewener 2013, 28). Ce vocabulaire joue notamment un rôle important dans la rhétorique du développement et de l'action humanitaire, prônant des modèles *bottom-up* centrée sur l'autonomisation durable des personnes aidées. Dans ce contexte où dominent les idées néolibérales, la portée radicale de l'*empowerment* s'affaiblit : il ne désigne plus tant un « pouvoir sur » le système et ses inégalités, mais plutôt un « pouvoir de faire » dans une société ou un marché économique déjà déterminés et fonctionnant selon ses propres règles – qui peuvent elles, venir « du haut ». En l'occurrence, ce pouvoir se traduit principalement par la capacité à entrer « dans un système de représentation et de délégation politique, sans pour autant considérer les conditions nécessaires à la représentation des groupes les plus dominés » et par la capacité à prendre part à une économie de marché – « accéder à l'emploi, à la consommation et à la propriété ou de créer son entreprise » sans pour autant remettre en cause les inégalités qui la traversent (Bacqué et Biewener 2013, 32).

Dans les discours de mes interlocuteur·trice·s, les participant·e·s sont simultanément décrit·e·s comme étant *empowered* – ils·elles ont un pouvoir de décision sur leur participation au TUP, ils·elles ont la capacité et liberté d'opérer des choix – et comme prenant part à un processus d*'empowerment* puisque ces programmes sont envisagés comme leur permettant de développer et de renforcer leur « capacité d'action individuelle » et leur autonomie (Bacqué et Biewener 2013, 30). Toutefois, dans les deux cas, le pouvoir auquel le·a participant·e a accès ou qu'il·elle peut acquérir est largement limité. Il s'agit d'un « pouvoir de faire » au sein d'un système donné, sans capacité à le transformer. En somme, il s'agit d'une forme de « disciplinarisation », à travers laquelle les individus sont conduits à se comporter de telle ou telle manière dans un champ plus ou moins large de possibilités (Dreyfus, Durand-Bogaert, et Rabinow 1984, 312). Dans le cadre des TUP, il s'agit donc de s'assurer que les participant·e·a adoptent la « culture professionnelle » et puissent participer à la vie économique du pays.

Cette rhétorique de la liberté et de l'*empowerment* entourant les TUP va de pair avec le mécanisme de la gouvernementalité tel que décrit par Foucault. En effet, dans l'ensemble des discours analysés, l'accent est systématiquement mis sur les participant·e·s : ce sont eux et elles qui ont le pouvoir, la capacité et la liberté d'exercer des choix, le TUP serait un outil à leur

disposition s'ils·elles le souhaitent et c'est à eux·elles d'en tirer quelque chose. Le pouvoir ainsi que l'intégration sont individualisés et promus comme étant du ressort des participant·e·s : le TUP « ça va leur permettre d'être dans un lieu, d'avoir une équipe, de faire de l'intégration » (entretien Coordination 2). Dans cette citation, la responsabilité est clairement placée du côté du·de la participant·e, il·elle aurait le « contrôle ». En ce sens, cette rhétorique particulière met à distance et minimise le pouvoir et le rôle de l'État dans la production de « la conduite des hommes ». En outre, cette rhétorique va de pair avec l'idée de culture professionnelle décrite plus haut, qui place la responsabilité de l'individu comme valeur fondamentale et met l'accent sur sa propre liberté d'entreprendre en connaissance de cause.

En somme, mon analyse montre que les programmes d'occupation peuvent être envisagés comme un dispositif de surveillance et de discipline qui vise à contrôler et normaliser les comportements des individus (Felder 2016 : 23). Inscrite dans la catégorie de pratique de l'intégration, l'idée d'une « culture professionnelle » valorisant la responsabilité individuelle et l'autonomie participe à la fois à identifier ceux·celles qui ne serait pas en correspondance avec celle-ci et à orienter leurs comportements pour qu'ils·elles soient en adéquation avec cette norme : « 'integration' discourses, embedded in policies and everyday practices thus becomes technologies both of government and of the self. » (Korteweg 2017, 430). Dans leur mécanisme, les programmes d'occupation « jou[ent] activement sur l'espace de liberté laissé aux individus pour qu'ils en viennent à se conformer d'eux-mêmes à certaines normes » (Dardot et Laval 2010, 15), reflétant l'un des ressorts de la gouvernementalité théorisée par Foucault.

6.4. L'invisible des programmes d'occupation : préjugés et rapports de pouvoir

Les programmes analysés dans ce mémoire ont régulièrement été décrits dans les discours comme étant « utile[s] pour faire changer les mentalités » (entretien Coordination 1). En effet, les interlocuteur·trice·s attribuent à ces programmes une double fonction instrumentale : d'un côté, ils permettraient aux personnes migrantisées de développer la fameuse « culture professionnelle » sensée favoriser leur insertion dans le marché du travail, de l'autre, ils permettraient de changer le regard de la population « locale » envers les personnes migrantisées, d'atténuer les préjugés à leur égard et de promouvoir une perception et des comportements moins hostiles et plus tolérants. Dans le cadre légal, c'est d'ailleurs l'un des objectifs annoncés de l'intégration puisque celle-ci « vise à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères » et « suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard » (LEI, art.

4, al. 3). En ce sens, de par leur double fonction instrumentale, les TUP promouvraient de la « vraie intégration » (entretien Coordination 1).

Or, l'analyse empirique des discours et des situations de travail décrites par les interlocuteur·trice·s montre que les programmes d'occupation s'inscrivent dans des rapports de pouvoir, nourrissant des préjugés à l'encontre des personnes migrantisées et des phénomènes d'exclusion. Dans les paragraphes suivants, je montre d'abord comment les discours articulent la capacité de réduction des stéréotypes de ces programmes, ce que Di Cecco nomme leur visée « antiraciste » (Di Cecco 2019). Puis, à travers une analyse fine des situations de travail décrites par mes interlocuteur·trice·s, j'illustre les éléments invisibilisés par de tels discours : la re/production de préjugés et l'inscription au sein de rapports sociaux inégalitaires.

6.4.1. La « vraie intégration », un antiracisme de façade

Pour plusieurs de mes interlocuteur·trice·s, l'un des intérêts des programmes d'occupation réside dans leur capacité à permettre de la « vraie intégration » (entretien Coordination 1). Celle-ci se caractériserait par de « beaux échanges » dits « win-win » (entretien Terrain 2 et Conseil) ou « gagnant-gagnant » (entretien Terrain 5). Elle impliquerait et serait favorable tant aux acteur·trice·s « locaux·ales » qu'aux personnes migrantisées. L'expression « win-win » reflète bien à quel point la catégorie de pratique « intégration » – découlant de la compréhension nationaliste de la migration – génère et naturalise non seulement un rapport dichotomique entre un « nous » et un « eux » mais aussi l'idée que ce processus serait réciproque. Ainsi, dans les discours, le « succès » du TUP est envisagé à la fois par rapport à l'amélioration du « degré d'intégration » de personnes migrantisées et à la réduction de préjugés négatifs et racistes à leur égard.

> Pis c'est ça qu'on a aussi envie que la population comprenne : c'est que les gens ne viennent pas pour prendre. Ils viennent, nous on leur donne mais ils ont envie de le rendre aussi. Et ben par ces projets d'utilité publique on a pu vraiment essayer d'impacter beaucoup de monde pour essayer de changer cette image. […] ces projets d'utilité publique c'est une manière d'être au contact de la population pis de montrer à la population ce que les personnes sont capables de faire. (entretien Coordination 4)

Ces propos témoignent de l'existence d'une attitude de méfiance et emplie de préjugés de la part de la population dite « locale ». Comme je l'ai déjà montré, ces préjugés font notamment

écho à une perception de la migration et en particulier de l'asile comme une menace pour l'économie – les personnes seraient inactives, paresseuses et migreraient pour profiter de nos ressources, « pour prendre » sans contrepartie (voir chapitre 5.1.5). En outre, ces propos mettent en évidence la dimension instrumentale de ces programmes vis-à-vis de la population « locale ».

Mes interlocuteur·trice·s considèrent que, dans le cadre de programmes d'utilité publique, le travail de déconstruction des préjugés se joue sur deux niveaux : au niveau des « collègues » de travail qui côtoient quotidiennement les participant·e·s – « quand ils [les employés d'un service de voirie] voient que l'Africain est ponctuel, puis qu'il fait le job comme tout le monde, voire plus, certains ont dit, 'ben, pendant 30 ans, j'avais des a prioris' » (entretien Coordination 1) – et au niveau du public qui voit des personnes issues de l'asile « activées » dans l'espace public, dont les fruits du travail sont perceptibles et profitables pour l'ensemble de la collectivité – « au début ils [des agriculteur·trice·s] nous regardaient un peu de travers, moi j'étais pas mal sur place, c'est pas très loin non plus. 'Pfff c'est qui ces gens ?'. Et puis une fois que le job il est fait, ils les voyaient bosser, ils me disaient 'mais c'est incroyable, le rythme tout c'est magnifique ce qu'ils ont fait, c'est beau, c'est propre, c'est parfait' » (entretien Coordination 4).

Les préjugés ont régulièrement trait à la non-capacité des personnes considérées comme « à intégrer » de travailler selon une « culture professionnelle » imaginée et valorisée. En ce sens, dans les discours, les TUP présentent un paradoxe fondamental : ils sont simultanément envisagés comme un moyen d'inculquer cette idée de « culture professionnelle » – qui serait méconnue des personnes « à intégrer » – alors que les exemples et anecdotes tirées de la pratique – et de la bouche des mêmes interlocuteur·trice·s – montrent au contraire que les personnes considérées comme « à intégrer » s'inscrivent parfaitement dans le marché du travail, ses codes et ses exigences sans qu'il n'y ait forcément besoin de leur en inculquer les soi-disant principes. Ces exemples montrent que les discours autour des TUP nourrissent des préjugés qu'ils prétendent éradiquer.

Dans les discours, l'un des deux potentiels « succès » des programmes – la modification des perception stéréotypées – se matérialisent par pléthore d'anecdotes mettant en avant des échanges facilités, des contacts réguliers et des relations entre populations « locales » et migrantisées qui se poursuivent au-delà du TUP : « Pour moi, c'est vraiment de la vraie

intégration, parce qu'après ils bossent, ils s'échangent des adresses. J'ai eu des requérantes ou des requérants qui se sont mis à sortir avec une ou un bénévole. […] Le gars il est vraiment inscrit dans le tissu social et culturel de la région. Et des anecdotes comme ça, y'en a à la pelle ! » (entretien Coordination 1).[16] De plus, pour mes interlocuteur·trice·e, la reconnaissance du travail accompli par les populations dites « locales » constituent également la marque d'une transformation de regard à l'encontre des personnes migrantisées : les participant·e·s « allaient entretenir des sentiers pédestres, entretenir les bisses, les promeneurs passent, les gens locaux passent, ils voient, alors certains ils retournaient après avec des gâteaux, des trucs à offrir, parce qu'ils trouvaient 'mais c'est fantastique ce que vous faites, on a besoin de ça.' Donc finalement, c'est vraiment… ça joue un immense rôle sur la vision, sur l'image qu'on peut avoir des personnes migrantes. » (entretien Coordination 4).

Dans son analyse des programmes de bénévolat pour personnes demandeuses d'asile en Italie, Di Cecco identifie des mécanismes similaires à ceux à l'œuvre dans les programmes d'occupation analysés ici. Il explique que les discours entourant de tels programmes s'inscrivent dans « l'univers rhétorique de l'antiracisme » pédagogique » (Di Cecco 2019, 79).

> L'antiracisme pédagogique relègue le racisme au domaine de l'idéologie, en l'expliquant en termes de croyance, de peur de l'altérité, d'ignorance qui sont censées pouvoir être combattues à travers la rencontre, l'interconnaissance, la fabrication de représentations positives. Une telle conception tend à occulter la dimension matérielle du racisme en tant que rapport social de domination, relevant d'un processus d'infériorisation qui n'est pas réductible à la dimension des stéréotypes négatifs, et est structuré autour d'enjeux tels que la division du travail. (Di Cecco 2019, 79)

En effet, dans les discours entourant les TUP, le racisme n'est pas reconnu comme un système de discours et de pratiques sociales légitimant et reproduisant des rapports de pouvoir, des exclusions et des privilèges. Il est réduit à des opinions individuelles qui peuvent être transformer par une stratégie particulière : non pas par une action directe sur les représentations négatives mais par la visibilisation d'une activité accomplie par des personnes issues de l'asile. Les programmes d'occupation représentent en ce sens une mise en « spectacle de l'intégration » où les personnes stigmatisées doivent elles-mêmes discréditer les stigmates auquel elles font face (Di Cecco 2021, 187). En outre, identifiée comme relevant essentiellement de pensées, la

[16] Dans le cadre d'un évènement culturel, des personnes migrantisées participent au montage-démontage des infrastructures aux côtés d'équipe de bénévoles.

matérialité du racisme n'est pas toujours reconnue comme l'illustre la citation suivante où les actes racistes auxquels a dû faire face l'un·e des participant·e·s au TUP sont rejetés au rang de malentendus :

> On a eu, je sais plus si on a eu une année aussi, des problèmes, pas de racisme… enfin de racisme mais qui étaient mal interprétés finalement. Ou des choses qui étaient sorties du contexte. Pis que du coup… Ben c'est difficile à savoir si c'est... Comment dire… Si c'est vraiment blessant pour eux, ou si c'est... Entre guillemets, que ça les arrange, que ça se soit passé comme ça, et que du coup ça permet peut-être de plus venir, ou comme ça, enfin... (entretien Terrain 4)

Dans ce contexte, la double vision instrumentale associée à ces programmes doit largement être nuancée. Par ailleurs, alors que durant les entretiens, mes interlocuteur·trice·s tendent à me partager un grand nombre d'anecdotes où les perceptions négatives de la population « locale » auraient effectivement été transformées, la mise en spectacle de l'activité de personnes migrantisées n'est pas toujours suffisantes pour atténuer les stéréotypes : « Il y a toujours, chaque année, un bénévole, un employé ou un mec d'une entreprise externe qui est mauvais, mais il est pas mauvais forcément avec le burkinabé, il est peut-être mauvais avec le portugais, qui est pas un requérant, c'est juste un connard qui pense que l'étranger est toujours en retard ou incapable. » (entretien Coordination 1). En outre, les témoignages de plusieurs interlocuteur·trice·s concordent pour me dire que certains programmes n'ont même pas vu le jour, car même si la commune avait la volonté de mettre en place un TUP, celle-ci « n'a jamais pu faire accepter à la personne en charge des travaux publique d'intégrer une personne migrante au sein de l'équipe. Il a toujours mis les pieds au mur, ça a jamais pu se faire. Et je pense c'est aussi une réalité, on a beau avoir des fois des supers relations à certains niveaux, des projets, des volontés de projets. Ben très souvent on est confronté à une personne qui est placé à un endroit, peut-être un secteur clé de ce processus, et si elle est pas ouverte ça va pas plus loin. » (entretien Coordination 4)

En outre, j'ai identifié dans mon analyse que les TUP participaient à reproduire d'autres stéréotypes, de genre notamment. Quand bien même dans leur discours la majorité de mes interlocuteur·trice·s affirment être en faveur de l'égalité des genres, force est de constater que dans la pratique les stéréotypes sexistes restent solidement ancrés : « dans les TUP tels qu'ils ont été créés, à part les TUP en lien avec le nettoyage, et peut-être la tenue de l'épicerie à [nom du lieu] c'est quand même beaucoup des missions plutôt masculines. » (entretien Coordination 3). Les femmes, peu représentées sur l'ensemble des programmes en vigueur, participent

principalement à des missions réalisées à l'intérieur et associées au travail domestique (ménage, soins, organisation et gestion). « Elles entretiennent déjà leur propre foyer donc elles savent ce qu'il faut faire et puis comment le faire, » me dira le·a responsable de la conciergerie d'une école (entretien Terrain 5). Les hommes, quant à eux, prennent généralement part à des travaux extérieurs décrits comme physiques, pénibles, salissants : « Après, voilà, à [nom du lieu où un TUP au sein d'une voirie à lieu] le profil recherché c'est plutôt un homme quand même, parce qu'il y a des trucs lourds éventuellement. » (entretien Coordination 1).

Dans une des mesures analysées, – celle relevant de travaux de conciergerie dans un établissement scolaire – seules des femmes sont acceptées pour prendre part au programme – quand bien même l'équipe salariée soit majoritairement composée d'hommes. En effet, sur une petite dizaine de collaborateur·trice·s, une femme uniquement occupe un poste permanent.

> Les hommes, on en avait parlé avec [le·a coordinateur·trice cantonal·e]. C'est un peu plus tendu avec des hommes migrants, je pense j'ai peut-être plein de préjugés à ce propos-là mais ce que j'en pense c'est… il faut vraiment qu'il y ait une relation de confiance parce qu'on donne des clés qui donnent accès à des salles de classe où il y a du matériel, enfin il faut vraiment que… c'est vrai que quand on confie des clés il faut qu'il y ait ce lien de confiance. Il y a aussi… on travaille avec des enfants, on fait le nettoyage de vestiaires où les enfants se changent, ça peut être un peu plus délicat avec des hommes étrangers qui ont une culture différente. » (entretien Terrain 5)

Les propos de la personne cheffe d'équipe m'expliquant les raisons de cette situation traduisent l'imbrication de préjugés de genre et raciaux, hérités d'une forme de racisme particulier décrit par Stolcke (Stolcke 1995). Anthropologue allemande, Stolcke montre comment une nouvelle rhétorique de l'exclusion à l'encontre des personnes migrantisées s'est développée dans le courant des années 1990. Fondé sur une compréhension homogénéisante et essentialisante de la notion de culture, ce « fondamentalisme culturel » ou « racisme culturel » postule que la « culture » de l'étranger·ère représente une menace pour l'intégrité de l'identité nationale ainsi que pour l'unité culturelle du pays et serait incompatible avec celles-ci (Stolcke 1995; Korteweg 2017). Ce type de discours est problématique à plusieurs égards. D'abord, il réifie l'idée de culture et la mobilise comme explican de manières d'agir et de penser. Deuxièmement, il manipule les liens entre « appartenance » et « identité culturelle », ignorant complètement le fait que les États-nations ne sont pas « culturellement » uniformes et intensifiant par ailleurs une dichotomie « nous » / « eux ». Enfin, comme mis en évidence par Korteweg, it « obscur[es]

host society troubles » puisque ceux-ci sont attribués à des personnes migrantisées alors qu'ils concernent la société dans son ensemble (Korteweg 2017, 434). Dans les propos cités plus haut, c'est effectivement ce type de mécanisme qui est à l'œuvre : le genre et la « culture » des individus sont mobilisés conjointement pour justifier leur exclusion de ces programmes spécifiquement. Au contraire, les hommes qui sont perçus comme n'ayant pas une « culture » différente, ne sont pas considérés comme problématiques pour effectuer ce genre de tâches.

En somme, j'ai montré dans ce chapitre comment les discours des interlocuteur·trice·s articulaient le potentiel de transformation des mentalités négatives à l'égard des personnes migrantisées. Concevoir de tels programmes comme des mesures favorisant « l'intégration » écarte le fait que ceux-ci peuvent aussi véhiculer et reproduire des perceptions négatives et racistes des personnes migrantisées. Par ailleurs, les anecdotes sur la manière dont la « vraie intégration » se matérialiserait, avec un focus notable sur le fait que des préjugés à l'égard des personnes migrantisées auraient été effacés, participent paradoxalement à renforcer des stéréotypes racistes à l'égard des participant·e·s.

6.4.2. Enjeux de hiérarchisation et d'assignation : un impensé des TUP ?

Dans les discours entourant les programmes d'occupation, les rapports de pouvoir semblent être un impensé. En effet, comme montré précédemment, en identifiant l'un des « succès » de l'idée d'intégration comme la transformation de préjugés individuels négatifs, les TUP ne peuvent être envisagés comme étant également ancrés dans les relations sociales et dans l'organisation de la société, des institutions et de l'État. En me penchant sur les situations de travail décrites par mes interlocuteur·trice·s, je montre que ces programmes d'occupation s'imbriquent dans et reproduisent des hiérarchies.

De manière générale, les TUP examinés dans ce mémoire proposent des activités qui sont peu voires pas valorisées socialement : « Y'a pas de sot métier, mais clairement peu de monde se bouscule. » (entretien Coordination 1). De la bouche de plusieurs de mes interlocuteur·trice·s, les tâches sont réputées « monotones », « pénibles », « ingrates ». Ce sont en outre des activités ne nécessitant peu ou pas de qualifications spécifiques, comme me le partagera un·e employé·e de voirie « Nous, il faut aussi dire quelle population on a. Une population de gens qui sont pas tellement qualifiés, qui sont pour ramasser des déchets, pour balayer, ils ont pas de CFC de… autrement ils seraient pas là. » (entretien Terrain 2). Enfin, il convient ici de rappeler que certains programmes d'occupation sont aussi fréquentés par des personnes à l'AI ou au

chômage, voire même par des personnes condamnées réalisant des travaux d'intérêt général comme modalité d'exécution de leur peine. Force est de constater alors que l'ensemble des personnes réalisant ces activités – qu'elles soient au bénéfice d'une contrat de travail et salariées ou placées dans ces programmes – sont situées dans des classes socio-économiques basses. En ce sens, proposer ce type d'activités à des personnes issues de l'asile joue un rôle crucial dans des processus d'assignation de ces personnes à des positions subordonnées au sein de la société.

Utilisée par l'un·e des coordinateur·trice·s pour décrire les activités proposées dans le cadre des programmes, la locution « petits boulots » évoque bien l'idée d'un travail précaire et sans qualification (entretien Coordination 1). En effet, il est ici important de rappeler que la dévaluation des personnes migrantisées ne s'opère pas que sur un plan symbolique ou social mais également sur un plan monétaire. Alors que les participant·e·s réalisent certaines des tâches littéralement aux côtés d'employé·e·s communaux·ales salarié·e·s, ils·elles ne perçoivent qu'une contrepartie financière d'un montant maximal de 30.- CHF par jour incluant les frais de frais de transports et de repas. Réalisé presque à titre « gratuit », cette forme de travail répond à des logiques particulières qui se reflètent dans un paradoxe important : alors que ces « petits boulots » sont généralement invisibilisés au sein de la société, la participation de personnes migrantisées à ces travaux est quant à elle mise en lumière voire médiatisées. Je montrerai au chapitre 7 que face à divers processus de dévalorisation, ce travail est aussi valorisé par le régime d'intégration.

Au-delà de la dévalorisation sociale et de celle liée à la rémunération, l'analyse des situations de travail décrites dans les entretiens met en évidence l'assignation systématique des personnes migrantisées à des positions hiérarchiques subordonnées au sein des équipes de travail, que cela soit lorsque une structure hiérarchique est établie ou lorsque des positions sont présentées comme égalitaires. L'exemple de la voirie est paradigmatique. Les participant·e·s aux TUP sont intégré·e·s dans des équipes composées d'un·e chef·fe d'équipe et de trois ou quatre employé·e·s. Ces dernier·ère·s ne disposent sur le papier pas d'une position hiérarchique supérieure. Toutefois, selon les dires de mon interlocuteur·trice, il arrive fréquemment que les employé·e·s « leur [aux participant·e·s TUP] donnent des ordres » et « prennent le pouvoir dessus » et « ça, ça va pas, moi je dois avoir l'œil » me dira-t-il·elle (entretien Terrain 2). Dans un autre programme d'occupation, les participant·e·s doivent assurer un service de location de vélo « au même niveau » que des personnes à l'aide sociale non-migrantisées et des civilistes (entretien terrain 1). Toutefois, malgré ce principe d'égalité annoncé, dans les rapports

de travail sur le terrain, les civilises « ont un peu le statut de chef de station, pour voir que tout fonctionne bien. » (entretien terrain 1). Selon mon interlocuteur·trice·s, cette différence de responsabilités s'explique par le fait que les civilistes « c'est des gens qui ont 100% de leurs compétences… et qui ont les capacités pour » (entretien terrain 1). Par ailleurs, lorsque différents statuts de travailleur·euse·s se côtoient les participant·e·s TUP sont systématiquement renvoyé·e·s au bas de l'échelle. Cela se matérialise notamment par l'affectation à des tâches moins valorisantes : « c'est clair qu'on a aussi des apprentis, donc c'est vrai ben les apprentis, on essaie quand même toujours de leur faire faire entre guillemets le beau travail » (entretien Terrain 3) ; et une « responsabilité extrêmement réduite. » (entretien Coordination 2).

En outre, dans les discours de deux de mes interlocuteur·trice·s, des hiérarchisations à l'intérieur du groupe de personnes identifiées comme « à intégrer » sont établies. Un·e coordinateur·trice me dira que « les candidats des TUP, ce serait plutôt des personnes, encore actuellement, que les assistants sociaux ressortiraient de leur dossier. Et puis pour qui, on peut imaginer une remise en mouvement ou une attente en vue d'intégrer une autre mesure… » (entretien Coordination 3). Ainsi, il ne serait vraisemblablement pas envisageable d'accueillir certaines personnes dans des TUP. Ce type de propos se retrouve lorsque un·e autre interlocuteur·trice me dira : « celui-là il est facile ça va bien aller, celui-là c'est un peu plus compliqué je vais peut-être pas le mettre tout de suite » ou qu'il me dira que le·a coordinateur·trice cantonal·e « essaie de nous placer les meilleurs » (entretien Terrain 3).

Comme je l'ai mis en évidence dans ce chapitre, les programmes d'occupation ne sont pas situés en dehors de rapports de pouvoir présents dans la société parce qu'ils promouvraient « l'intégration ». Au contraire, ils s'inscrivent dans ces rapports inégalitaires et participent aussi à les accentuer. Les tâches proposées dans le cadre des programmes d'occupation sont dévalorisées socialement et monétairement, ce qui participent à l'assignation des personnes migrantisées à des positions socio-économiques subordonnées. Par ailleurs, alors que la catégorie « intégration » empêche de voir de quelles manières les personnes migrantisées font aussi partie de la société, le travail réalisé par les participant·e·s est au contraire visibilisé comme marque de leur appartenance – somme toute partielle à celle-ci (Korteweg 2017).

7. Brouillage de frontières : une activité « comme du travail »

Dans ce chapitre, je m'intéresse aux manières dont la catégorie de « travail » est mobilisé·e·s par les acteur·trice·s, notamment pour définir et situer les programmes d'occupation. Qu'est-ce-qui est du travail et qu'est-ce-qui n'en est pas ? Comment délimiter le travail ? Dans quelle mesure les programmes d'occupation constituent-ils un dispositif de « travail » ? Je montre aussi comment les acteur·trice·s utilisent cette notion pour qualifier les rapports entre les différentes parties prenantes et comment ils·elles valorisent le « travail » réalisé par les participant·e·s.

J'ouvre ce chapitre 7 par une discussion générale sur la catégorie « travail » en mettant en évidence les différents sens de cette catégorie. Puis sur la base de mes entretiens, j'analyse les manières dont les acteur·trice·s utilisent cette catégorie pour parler des programmes d'occupation. Je montre que ces programmes participent à interroger et à « troubler » cette catégorie et j'évalue dans quelle mesure les programmes d'occupation peuvent être qualifiés de dispositif de « travail ».

Puis, dans la section 7.2., en partant de la prémisse que les programmes d'occupation sont des dispositifs de travail, j'analyse l'une des stratégies discursives que mes interlocuteur·trice·s mobilisent pour éviter que les TUP ne soient « associé[s] à du travail bon marché » (entretien Conseil). Les programmes d'occupation sont, pour mes interlocuteur·trice·s, un dispositif régulé par un « état d'esprit » spécifique (entretien Coordination 1). Je mets aussi en évidence le fait que faire reposer la prévention de situations d'exploitation sur une « mentalité » présente des limites pratiques.

Dans la veine du chapitre précédent, je présente au 7.3. une deuxième stratégie de dissociation que les acteur·trice·s utilisent pour contrer tout amalgame entre programme d'occupation et exploitation de main-d'œuvre. Je montre que, dans les discours, au nom de l'« intégration », la valeur du travail réalisé par les participant·e·s est invisibilisée et les programmes d'occupation sont comme extraits de la logique de marché. Selon ce raisonnement, aux yeux des interlocuteur·trice·s, ce travail ne peut donc pas faire l'objet d'exploitation, personne ne peut en tirer profit. En mobilisant les apports des études féministes sur la question du travail gratuit,

je montre que ces programmes « ne se situent pas en dehors du marché du travail, mais y sont inclus[…], de manière 'différentielle' ou 'subordonnée' » (Drif 2018, 22).

Enfin, dans le chapitre 7.4., je montre que la valorisation morale du travail réalisé par les participant·e·s répond aux injonctions croissante en termes de performance auxquelles font face les personne issues de l'asile. Cette valorisation re/produit l'idée que certaines personnes migrantisées serait plus méritantes que d'autres, seraient potentiellement plus légitimes à faire partie de la société.

7.1. Le travail : une catégorie troublée et troublante[17]

Tout le monde comprend le mot travail, mais quand il s'agit de le définir, de déterminer ce qui est ou n'est pas du travail, la tâche s'avère souvent plus compliquée. Les programmes dont traite ce mémoire sont à différents niveaux associé à ce terme équivoque. Selon mes interlocuteur·trice·s, les programmes d'occupation sont envisagés comme un dispositif permettant aux participant·e·s d'effectuer « un travail sur les savoir-êtres » (entretien Coordination 4), de se « familiariser » avec le monde professionnel (entretien Conseil) en voyant « la réalité du travail » (entretien Coordination 1) – une réalité imaginée et imaginaire, comme je l'ai montré dans le chapitre 6.2. Pour cet·te autre interlocuteur·trice, il apparait de manière assez évidente qu'à travers les tâches réalisées dans le cadre de ces programmes, la personne participant au TUP « est active, elle travaille, oui » et que cette participation est ensuite valorisée « comme une expérience professionnelle, quand même », comme une expérience de travail donc (entretien Conseil). L'idée de travail est même présente jusque dans le nom, il s'agit d'effectuer des *travaux* d'utilité publique.

Toutefois, et simultanément, une certaine idée de travail est aussi rejetée. D'abord, sur un plan légal, de tels programmes ne sont pas soumis à l'interdiction de travailler à laquelle font face les requérants·e·s d'asile et aucun permis de travail n'est exigé. Sur un plan discursif aussi, pour plusieurs interlocuteur·trice·s le terme de travail n'est pas adéquat pour parler de tels programmes comme en témoignent notamment les propos suivants : « c'est pas un travail, c'est plus une occupation » (entretien Terrain 1), « Non, elles [les personnes participant aux programmes d'occupation] travaillent pas parce que c'est des mesures d'intégration » (entretien

[17] Cette idée que la notion de travail serait « troublée » voire « troublante » est directement tirée de l'ouvrage de Marie-Anne Dujarier, intitulé « Troubles dans le travail. Sociologie d'une catégorie de pensée » (2021).

Coordination 2). Mes données montrent donc que le sens du terme travail varie et qu'il n'est pas facile d'identifier si les participant·e·s à de tels programmes sont considéré·e·s comme « travaillant ».

Face à ces ambivalences et à la dimension polysémique de la notion de « travail », je me propose donc dans ce chapitre de la décortiquer et de mettre en évidence certaines de ses caractéristiques. Mon attention se porte sur les usages qu'en font les acteur·trice·s rencontré·e·s dans le contexte des programmes d'occupation. En effet, comme le montre Dujarier, le travail « désigne ce que nous catégorisons et nommons ainsi de manière conventionnelle, dans un groupe humain précis et à un moment donné » (Dujarier 2021, 24). Ce qui est appelé « travail » n'existe pas en soi, il n'a de sens que lorsqu'inséré dans un champ discursif. En ce sens, le « travail » peut être analysé comme une catégorie de pratique que les acteur·trice·s utilisent pour donner du sens à leur action, à leur expérience sociale dans le contexte particulier des programmes d'occupation (Brubaker 2013).

Quand bien même la catégorie « travail » a plusieurs sens et évolue en fonction du contexte, Dujarier retrace la généalogie du mot et montre que celui-ci a pris trois significations principales, remarquablement stables depuis dix siècles : le travail sert à désigner 1) la peine ou l'effort que l'on se donne pour faire quelque chose, une activité, 2) une production utile, un ouvrage et 3) une occupation permettant la subsistance, un emploi. Dujarier précise en outre qu'avec les débuts du capitalisme industriel dès la fin du XVIII^{e} siècle, le sens du terme « travail » comme emploi salarié s'est imposé de manière dominante tant dans les usages ordinaires que dans sa reconnaissance par les institutions. Dans la deuxième partie du XX^{e} siècle, ce sens a même éclipsé les autres significations historiques (Dujarier 2021, 191-99). Ces trois définitions me permettent d'éclairer la catégorie de « travail » telle qu'elle apparait dans les discours entourant les programmes d'occupation.

Pour l'ensemble des interlocuteur·trice·s, il est clair que les participant·e·s aux programmes d'occupation « c'est des gens qui mouillent leur chemise » (entretien Coordination 3), des gens qui ne « sont pas là juste pour faire acte de présence » (entretien Terrain 4). Dans les discours analysés, cet usage du verbe « travailler » au sens de « être actif » est omniprésent. Il correspond à la première signification relevée par Dujarier et joue finalement un rôle similaire que les qualificatifs « d'occupation » ou d'activité » systématiquement accolés au mot « programme » : exprimer que les participant·e·s « travaillent » au sein de tels programmes

sous-tend une vision assumée selon laquelle, sans ce type de mesures, les personnes issues de l'asile ne travailleraient pas, seraient inactives (voir chapitre 5.1.3.). En outre, tant dans la perspective des institutions – qui nomment de tels programmes – que de la bouche de mes interlocuteur·trice·s, cette activité est réputée utile. Utile pour la collectivité, en raison du type de tâches qui est réalisé, mais utile aussi pour les participant·e·s eux·elles-mêmes puisque de tels programmes participeraient à l'« intégration » des individus au sein de la société. Avec ce deuxième sens du terme « travail », l'accent est mis sur, le résultat de l'activité.

> Travailler faut voir la notion de qu'est-ce-que c'est travailler. Parce que travailler, si c'est le fait de gagner un salaire après avoir produit quelque chose, non parce qu'elles [les personnes participant aux programmes d'occupation] touchent pas un salaire, c'est une prime de motivation. Donc sous ce vocabulaire non. Par contre elles réalisent des choses, elles produisent, elles rendent service, donc oui elles réalisent finalement quelque chose qui est utile pour le public, elles travaillent (entretien Coordination 4)

Les propos de cet·te interlocuteur·trice coordination mettent en évidence que les programmes d'occupation peuvent être entendus comme du travail uniquement dans les deux premiers sens évoqués par Dujarier. En effet, mes interlocuteur·trice·s sont conscient·e·s que ce travail « c'est pas un emploi » (entretien Terrain 1). Les participant·e·s vont « travailler entre guillemet comme tout le monde » (entretien Coordination 1) mais « ce n'est pas un travail, il n'y a pas un salaire, [la personne] n'est pas considérée comme un employé classique » (entretien Conseil). C'est en ce sens que le terme de travail est rejeté : alors que les participant·e·s fournissent un effort aux côtés d'employé·e·s salarié·e·s pour réaliser une activité réputée productive, alors qu'ils·elles réalisent des travaux d'utilité publique, la contrepartie financière allouée ne permet pas de considérer cette forme de travail comme un gagne-pain. Le cadre légal régissant cette activité va d'ailleurs dans ce sens, puisque ces programmes ne sont pas considérés comme une activité lucrative, comme un emploi.

Cette question de la « contre-prestation mais qui est économiquement faible » (entretien Coordination 3), cristallise un point de tension autour de l'idée de travail : « on veut pas être associé à du travail bon marché » (entretien Conseil). Ce potentiel rapprochement entre programmes d'occupation et exploitation de main-d'œuvre est thématisé par l'ensemble de mes interlocuteur·trice·s et tous·tes condamnent un tel amalgame : « certains pourraient y voir de l'exploitation, ou d'autres carrément du dumping salarial. Pour moi c'est des foutaises, enfin c'est malhonnête. J'ai menacé quelqu'un de porter plainte pour diffamation parce que c'est pas

ça. » (entretien Coordination 1). La vive réaction de cet·te interlocuteur·trice témoigne d'une tension palpable, de l'existence d'un trouble qui entoure la catégorie « travail » (Dujarier 2021). Un trouble qui a aussi été perceptible dans l'attitude de mes interlocuteur·trice·s. A la question « ces personnes participent à des dits 'travaux', considérez-vous que ces personnes travaillent ? Pourquoi ? », les réponses étaient de prime abord hésitantes, confuses, hachées ou parsemées de silences et le langage corporel laissait transparaître un certain malaise.

Le trouble face à l'idée de « travail » constaté lors de mes entretiens n'est pas spécifique aux programmes d'occupation. Comme le relève Dujarier, les scientifiques observent empiriquement une prolifération de situations contemporaines « bizarres », des situations dans lesquelles il est difficile de s'accorder si c'est du travail ou pas, des situations qui dénaturalisent une certaine compréhension du travail et en brouillent les frontières (Dujarier 2021). Pour Dujarier, ce sont dans le fond des situations où les champs sémantiques historiquement associés à cette catégorie – en l'occurrence la prédominance d'une compréhension du « travail » comme « emploi salarié » – sont en discordance avec des pratiques. Cette discordance est mise en lumière dès les années 1970 avec les travaux des féministes qui interrogent le statut des tâches ménagères et domestiques. Des tâches réalisées généralement par des femmes, qui peuvent être vécues comme un travail dans la mesure où il s'agit d'une peine que l'on se donne pour faire des choses utiles mais qui se réalisent hors emploi et hors rémunération. Je reviendrai plus loin sur les différents apports de cette critique féministe.

En somme, les programmes d'occupation peuvent effectivement être considérés comme un dispositif de « travail », dans la mesure où ils permettent à certaines catégories de personnes de réaliser une activité réputée utile. Il s'agit toutefois d'un dispositif particulier qui offre une rémunération très faible et ne constitue en ce sens pas un emploi. En m'intéressant aux usages de la catégorie de pratique « travail » par les acteur·trice·s, j'ai montré que les programmes étudiés ici interrogeaient cette catégorie, floutaient ses frontières, semaient un trouble. Face à ce trouble et pour contrer des amalgames entre « programme d'occupation » et « exploitation », les acteur·trice·s mobilisent deux stratégies discursives contradictoires que j'expose dans les chapitres suivants, respectivement les 7.2. et 7.3.

7.2. Le dispositif TUP : un « état d'esprit » spécifique

Comme exposé précédemment, dans une certaine mesure, les programmes d'occupation peuvent être considérés comme un dispositif au sein duquel les participant·e·s travaillent.

Qu'elle soit appelée « indemnité d'encouragement », « supplément à l'intégration » ou « allocation de motivation », la faible contrepartie financière allouée ne constitue pas un soi un salaire permettant la subsistance. Cette réalité sème un certain trouble par rapport à la catégorie « travail » associée avec ses programmes. Face à ces conditions, certain·e·s interlocuteur·trice·s s'interrogent : « c'est vrai que quand ils viennent ici et qu'on sait qu'ils ne sont pas spécialement rémunérés, on se dit que c'est un peu triste. Moi honnêtement, pour le même salaire, je ne me lève pas le matin. Juste pour avoir ça quoi. » (entretien Terrain 3), tandis que d'autres essuient des critiques : « il y a des associations, des étudiants qui ont gueulé parce que pour eux c'était de l'exploitation » (entretien Coordination 1). Or, dans leurs discours les acteur·trice·s sont unanimes, dans les programmes d'occupation « on ne profite pas de ces gens-là [i.e. les participant·e·s] » (entretien Terrain 2). Afin de marquer une distance avec l'idée que de tels programmes exploiteraient une main-d'œuvre bon marché, mes interlocuteur·trice·s mobilisent deux stratégies particulières. Je présente la première dans ce chapitre, alors que la deuxième sera abordée dans le prochain chapitre.

Selon les propos suivants, les collaborations donnant lieu à la mise en place de programmes d'occupation « c'est un triangle. Il y a le canton, donc moi […], le mandant et le requérant » et chacun « doit jouer le jeu » (entretien Coordination 1). Pour que le « jeu » fonctionne, il faut donc non seulement qu'il y ait des règles, mais que celles-ci permettent à chacune des trois parties d'y trouver son compte. La première stratégie discursive mobilisée par les acteur·trice·s pour prévenir tout parallèle entre TUP et exploitation consiste donc à montrer comment ces programmes garantissent qu'un équilibre soit assuré et que chaque partie sorte gagnante.

L'analyse de mes données m'a permis d'identifier que les règles de ce « jeu » reposaient en fait sur des principes très subjectifs. En effet, hormis les trois conditions préalable invoquées pour mettre en place des TUP – le fait que 1) seules des collaborations avec des collectivités publiques, des organismes para-étatiques ou d'utilité publique puissent être mises en place, « aucun privé » (entretien Coordination 2), 2) que les participant·e·s doivent être considéré·e·s comme « hors contingent » (entretien Conseil) et 3) que la participation se fasse « sur la base de volontariat » (entretien Coordination 1) – il n'y a pas vraiment de règles qui permettent d'assurer que les programmes d'occupation ne relèvent pas d'exploitation.[18]

[18] Ces trois conditions sont exposées verbalement par mes interlocuteur·trice·s coordination, et sont aussi présentes dans les documents officiels régulant la mise en place de programmes d'occupation, documents que j'ai pu consultés dans l'un des cantons analysés.

> Q : Vous avez parlé d'exploitation, vous avez dit, 'dans certains endroits, c'était limite de l'exploitation'…(interrompu)
> R : Pas en… c'est pas en lien avec le montant, c'est la mentalité. Clairement, je voyais dans l'attitude et dans le discours, entre les lignes, une aubaine d'avoir du petit personnel qui coûte pas cher.

Ces propos illustrent un élément ressorti de manière saillante dans plusieurs entretiens : exploiter de la main d'œuvre ne se résumerait pas au montant de la rémunération qui est octroyé à la personne qui travaille, mais aurait plutôt trait à une « mentalité ». Dans les discours, les interlocuteur·trice·s n'ont pas tellement dénoncé des comportements ou pratiques qui relèveraient de l'exploitation, mais se sont en revanche attaché·e·s à décrire en quoi les programmes d'occupation ne représentaient pas un dispositif abusif. En l'occurrence, plusieurs d'entre eux·elles m'ont expliqué que les programmes d'occupation étaient régis par un « état d'esprit » particulier qui animait les mandants – i.e. les collectivités publiques, organismes para-étatiques ou d'utilité publique qui « emploient » les participant·e·s (entretien Coordination 1) – et que celui-ci garantirait que les TUP ne relèvent pas d'exploitation car il assurait un équilibre entre les parties.

Cet « état d'esprit » TUP serait marqué par la prédominance d'une attitude où le·a participant·e·s est important·e, où il·elle est considéré·e en tant qu'individu sans quelconque intérêt économique : « Les TUP c'est pas 'il manque du personnel, on prend des requérants' » (entretien Coordination 1). Ainsi, selon mes interlocuteur·trice·s, les mandants doivent avoir « un minimum d'empathie » et « prendre soin du bénéficiaire, s'assurer qu'il soit bien » (entretien Coordination 1). Pour cet·te coordinateur·trice, lorsque de nouvelles collaborations TUP sont envisagées, il est alors indispensable de savoir « quelle est la démarche du partenaire, pourquoi il souhaite prendre un... et puis qu'est-ce qu'il peut lui [au·à la participant·e] apporter aussi » (entretien Coordination 2). Il s'agit de s'assurer que les mandants vont « bien s'en occuper » (entretien Terrain 3) et que le·a participant·e·s ne sera pas « calé au troisième étage au fond d'un couloir dans une petite pièce à graver des trucs, seul, paumé… […] c'est pas le deal » (entretien Coordination 1). Pour mes interlocuteur·trice·s, considérer les participant·e·s comme des êtres humains sensibles, sans les réduire à une force de travail, permet « une sorte d'équilibre » (entretien Coordination 2), des rapports dits « win-win » (entretien Terrain 2 et Conseil) ou « gagnant-gagnant » (entretien Terrain 5). Ainsi, dans les discours, adopter cet

« état d'esprit » implique qu'il ne peut y avoir d'exploitation, car la situation est jugée favorable aux deux parties : l'attention des mandants servant à combler la maigre rétribution octroyée.

L'« état d'esprit » des mandants, cette attention portée aux participant·e·s se traduit aussi par un équilibre subjectif entre encadrement et flexibilité vis-à-vis de ceux·celles-ci. Comme je l'ai détaillé au chapitre 6.1., ces programmes sont envisagés comme un moyen pour les participant·e·s de « s'intégrer » et de développer certaines compétences qui leur feraient défaut (Schinkel 2018). En ce sens, l'ensemble des interlocuteur·trice·s s'accordent sur le fait qu'il est important qu'un « cadre de travail » soit posé afin que les participant·e·s sache ce qui est attendu de lui·elle et qu'il·elle soit « discipliné » (entretien Terrain 2). Ce cadre est explicité dans le contrat de confiance et de manière orale dans les rapports quotidiens. Toutefois, les interlocuteur·trice·s jugent aussi essentiel d'« offr[ir] une certaine souplesse » (entretien Terrain 1), d' « être ouvert » et « à l'écoute des besoins et envies » des participant·e·s (entretien Terrain 2) et d'assurer « qu'il n'y ait pas de contraintes pour [les participant·e·s]. Disons le moins possible, les seules contraintes qu'il y a c'est la confiance et la courtoisie vis-à-vis des collègues c'est tout » (entretien Terrain 5), le « cadre de travail » n'étant ici pas perçu comme contraignant. Cette flexibilité est perçue dans les discours comme la marque de cet·te « état d'esprit » où le·a participant·e·s compte, et de fait, ne serait pas exploité·e·s.

Ainsi, pour une majorité d'interlocuteur·trice, ne pas exploiter des personnes « ça dépend strictement de l'attitude qu'a le site qui reçoit ces gens-là. Et pour ça je pense que [nom de la personne coordinatrice] était très alerte pour ne pas que ces dames se fassent exploiter » (entretien Terrain 5). Dans ce contexte, comme illustré par ces propos, garantir que des personnes ne fassent pas les frais d'un traitement abusif – qui ne serait pas « win-win » – repose sur l'évaluation subjective de la personne qui met en en place ou coordonne de tels programmes. Cette dernière doit « chercher des bons endroits » (entretien Terrain 3) et littéralement sentir les situations où il y aurait le risque que l'on profite d'une main-d'œuvre bon marché. Cette vérification peut avoir lieu en amont d'une collaboration : « il y a des demandes parfois on sent que c'est complètement à côté de la plaque » (entretien Coordination 2), « on renifle assez vite ce genre d'attitude. Ils sont assez maladroits pour le montrer, pas ouvertement, mais à travers une réflexion, à travers une attente, une exigence, quelque chose qui ne colle pas avec l'état d'esprit » (entretien Coordination 1), ou en cours de collaboration, pour vérifier qu'il n'y a pas d'abus en cours : « j'allais en peu de façon inopinée, parce que je le fais souvent quand même pour voir… » (entretien Coordinaiton 1), « on va aller visiter les lieux, discuter avec les

responsables puis évaluer si ça fait du sens ou si c'est de la main-d'œuvre… » (entretien Coordination 2).

Cet·te même interlocuteur·trice coordination estime que ce système de prévention des situations d'exploitation – système basée sur l'adhérence à une « mentalité » et évalué selon une appréciation individuelle – est suffisant : « y'a pas d'exploitation, c'est pas possible. Non, non, il n'y a pas de... pas possible » (entretien Coordination 4). Comme je l'ai mentionné plus haut dans ce mémoire, l'ensemble des interlocuteur·trice·s sont unanimes sur la question, il n'y a pas d'amalgame possible entre « programme d'occupation » et « exploitation ». Cependant, en me décrivant comment les programmes d'occupation étaient pratiqués dans leur quotidien, certain·e·s interlocuteur·trice·s terrain m'ont décrit des situations qui vont à l'encontre des éléments discursifs qu'ils·elles ont également mobilisé pour mettre à distance l'exploitation. Par exemple, par rapport au fait que les participant·e·s ne devraient pas être compté·e·s dans l'effectif, cette personne m'a dit :

> Normalement, on devrait considérer toutes ces personnes placées comme des surnuméraires. Normalement hein... Alors, on peut les considérer comme des surnuméraires, en temps normal, quand on a des conditions comme aujourd'hui. Mais, s'il y a une tempête, comme il y a eu, c'est des gens qui vont être hyper motivés à venir nous aider et là ils seront vraiment les bienvenus pour nous aider. S'il y a un hiver avec tout d'un coup 1,50 m de neige, je sais pas, comme les hivers des années 70, je sais pas, ils seront évidemment les bienvenus pour nous donner un vrai coup de main. On ne peut pas dire que c'est des surnuméraires. (entretien Terrain 2)

Cet·te autre interlocuteur·trice m'a quand à lui·elle dit ouvertement que les participant·e·s représentaient une force de travail indispensable : « Disons si elles ne sont pas là, il n'y a pas de location de vélo. Tout simplement. » (entretien Terrain 1). Enfin, ici, cet·te interlocuteur·trice terrain considère que l'objectif premier de ces programmes d'occupation « ben… La première chose c'est d'avoir de la main-d'œuvre, d'avoir des ressources, évidemment. Et puis après il y a aussi le facteur social, le facteur d'inclusivité, d'intégration. » (entretien Terrain 4). Ces différents exemples portent à croire que l'« état d'esprit » n'est pas toujours la norme et que pas tous les mandants « jouent le jeu » (entretien Coordination 1).

Dans ce chapitre, j'ai montré que dans les discours, les programmes d'occupation sont constitués par les interlocuteur·trice·s comme un dispositif de travail particulier qui lie différentes parties prenantes mues par un même « état d'esprit ». Celui-ci permettrait d'assurer

un équilibre entre les parties prenantes, quand bien la rémunération soit faible, et servirait par conséquent de rempart contre des situations de travail où la main-d'œuvre serait exploitée. Or, comme le montre la pratique de certain·e·s interlocuteur·trice·s terrain, tant la dimension subjective de ce critère de prévention que son appréciation ne semblent pas garantir de manière optimale que des formes d'exploitation soient inexistantes.

7.3. Un travail sans valeur ?

Afin de contrer tout lien – considéré comme fallacieux par mes interlocuteur·trice·s – entre programmes d'occupation et exploitation de main-d'œuvre, mes interlocuteur·trice·s mobilisent une deuxième stratégie : dans leurs discours, ils·elles invisibilisent la valeur économique du travail réalisé par les participant·e·s. Selon ce raisonnement, aux yeux des interlocuteur·trice·s, cette forme de travail ne peut donc pas faire l'objet d'exploitation : n'ayant pas de prix, personne ne peut en tirer profit. A l'inverse de la première stratégie de dissociation exposée qui visait à montrer de quelle manière les programmes d'occupation étaient « win-win », c'est-à-dire qu'ils permettaient un équilibre entre les parties engagées (entretien Terrain 2 et Conseil), cette deuxième stratégie invisibilise la valeur du travail réalisé par les participant·e·s et met donc plutôt l'accent sur le fait qu'il n'y aurait a priori pas de déséquilibre à combler. De manière similaire à la première stratégie, les discours mettent en évidence le fait que cette mise au travail est mûe par des logiques situées en-dehors de tout intérêt financier et, que par conséquent la question de savoir si « c'est utiliser les gens, dans le sens de l'exploiter » (entretien Terrain 2) ou pas, n'aurait même pas lieu d'être. Or, comme je l'ai montré, les situations décrites pas plusieurs interlocuteur·trice·s laissent tout de même penser que le travail réalisé par les participant·e·s a une importance économique fondamentale et n'est en ce sens pas exempt de valeur.

Dans ce chapitre, je mobilise les études féministes sur le « travail gratuit » pour montrer que les ressorts de l'exploitation s'articulent tant autour de valeurs monétaires que morales et que l'exploitation ne se situe pas que dans la sphère du marché. Ce n'est pas parce que les programmes d'occupation sont réalisés au nom de « l'intégration » que le travail réalisé par les partcipant·e·s n'aurait pas de valeur et que personne ne pourrait tirer profit de ce même travail. J'expose ensuite, à travers une analyse empirique, les différentes articulations que ces programmes entretiennent avec le marché et montre qu'ils y sont inclus de manière différentielle (Mezzadra, Neilson, et Pomier (trad.) 2010).

Le « travail gratuit », concept à la fois scientifique et politique émerge dans le contexte des luttes féministes des années 1970. Il naît autour de l'analyse du travail domestique, lorsque les chercheuses mettent en lumière le fait qu'une masse de travail assumée gratuitement par les femmes est réalisée quotidiennement pour les autres. Le concept de « travail gratuit » ébranle la compréhension du travail comme emploi, comme activité productive rémunérée, et met en lumière un brouillage des frontières entre différents types d'activité qui peuvent être considérées comme du travail. La dimension « gratuite » du travail réalisé pose en outre d'autres questions : Quand bien même un travail ne fait pas l'objet d'une rémunération, n'a-t-il pour autant aucune valeur et est-il donc exempt de toute formes d'appropriation par autrui ? Les travaux de plusieurs scientifiques amènent des éléments de réponse intéressants à ce sujet.

En introduisant la question du travail domestique, les féministes ont activement participé à renouveler les analyses du capitalisme et du travail. Dans son ouvrage *Travail gratuit : La nouvelle exploitation,* Simonet rappelle les apports de deux courants critiques apparus simultanément – le féminisme marxiste et l'approche matérialiste radicale, – deux courants qui ont permis de mettre en lumière la question de la domination et de l'oppression des femmes dans le travail domestique (Simonet 2018). Bien qu'ayant des positionnements théoriques différents, ces analyses nous montrent que les ressorts de l'exploitation, tels qu'ils ont été présentés par Marx, se situent également en dehors de la logique de marché, jusque dans nos espaces intimes, privés, invisibles. Le travail domestique, parmi d'autres formes de travail gratuit, est dénoncé non pas parce qu'il est réalisé gratuitement, mais parce que quelqu'un d'autre – le capitalisme, le patriarcat, l'État – se l'approprie. En ce sens, les analyses féministes révèlent à quel point le travail gratuit réalisé dans des secteurs non-marchandisés joue un rôle fondamental pour assurer le fonctionnement et l'équilibre du secteur marchand.

Dans son approche du « travail », Glucksman propose de l'analyser au prisme de différents « modes socioéconomiques » qui se combinent entre eux, une « total social organization of labour » (Glucksmann, 1995). Elle montre ainsi que le travail ne peut être défini par les tâches, ni par sa (non)rémunération et encore moins comme appartenant à une sphère particulière de la vie. Williams, dans son opérationnalisation du cadre théorique défini par Glucksmann, dépasse les clivages sphère du marché / sphère du non-marché et rémunération / non rémunération pour mettre en évidence les articulations multiples que différentes formes de travail peuvent avoir entre elles (Williams 2010). Ces recherches illustrent le fait qu'un travail réalisé gratuitement, sans valorisation monétaire pour la personne qui le réalise, n'est pas pour autant exempt de

valeurs. Il peut avoir une valeur marchande, une fonction économique, et de fait, s'articule à la logique du marché. Il peut aussi jouer un rôle dans la valorisation morale de la personne qui effectue ce travail (voir chapitre 7.4.). En outre, les valeurs morales peuvent aussi être invoquées pour justifier la mise au travail, comme c'est le cas avec le travail domestique, un travail réalisé au nom de l'« amour », de la « maternité » ou encore de la « famille ». En ce sens, les analyses féministes nous proposent d'articuler différents types de valeurs pour comprendre les ressorts de l'exploitation.

Ce détour par la critique féministe me semble essentiel pour examiner ce qui se joue dans les discours de mes interlocuteur·trice·s. En effet, j'ai observé que le caractère productif de l'activité exercée par les participant·e·s aux programmes d'occupation n'était généralement pas reconnu, comme si le travail réalisé n'avait pas de valeur ou de fonction économique. Cela se matérialise notamment par l'insistance sur le fait que cette force de travail ne doit pas être comptée dans l'effectif, qu'elle ne doit pas être indispensable à l'accomplissement ordinaire des tâches, comme si elle était externe au bon fonctionnement de la société néolibérale de marché : « Et là, pour moi, c'est de la vraie intégration. Parce qu'ils me disent, 'si t'as personne, c'est pas grave. De toute façon notre job il est fait. Le comité, il est là.' » (entretien Coordination 1). Cumulé à la faible rémunération octroyée, ce type de propos participe à un « déni de travail ». A l'image du travail domestique, le travail exécuté par les participant·e·s est présenté comme se réalisant au nom de quelque chose : « l'intégration » (Krinsky et Simonet 2012) : « Non, elles [les personnes participant aux programmes d'occupation] travaillent pas parce que c'est des mesures d'intégration » (entretien Coordination 2). Toutefois, contrairement au travail domestique dont le déni de travail s'articule autour de sa non-rémunération, d'une non-reconnaissance de sa fonction économique dans le système capitaliste et de son invisibilisation (Benston 1969), les tâches réalisées dans le cadre des programmes d'occupation font elles l'objet d'une mise en spectacle (Di Cecco 2021). Paradoxalement, cette visibilisation du travail réalisé est légitimée de la même manière que l'invisibilisation de sa valeur économique : au nom de « l'intégration ».

Ce « déni de travail » qui est opéré dans les discours soulève plusieurs remarques. Comme je l'ai montré dans le chapitre 5, la catégorie de pratique « intégration » qui est mobilisée par les acteur·trice » charrie avec elle des préoccupations économiques. En effet, les programmes d'occupation sont présentés par les acteur·trice·s comme des dispositifs répondant à une rhétorique de la menace de la migration, ils visent notamment à lutter contre l'assistanat de

l'État en favorisant l'autonomie des personnes migrantisées (voir chapitre 5.1.5.). En outre, comme montré précédemment, les discours de nombreux·euse·s interlocuteur·trice·s sont extrêmement ambivalents : d'un côté ils·elles nient la valeur économique de travail réalisé, alors que plusieurs interlocuteur·trice·s expriment simultanément l'importance cruciale que le travail réalisé par les participant·e·s a pour faire « tourner le truc » (entretien Conseil) notamment lorsque « au niveau dotation, on est un petit peu serré donc ce qui fait que pour nous et bien c'est un bon coup de main. » (entretien Terrain 4). Pour cette autre personne, les participant·e·s sont même « une force de travail presque à part entière. » (entretien Coordination 3). D'après les observations empiriques, quand bien même ces programmes sont présentés comme réalisés au nom de « l'intégration » et ne concurrençant pas le marché, l'analyse montre que ceux-ci sont tout de même mus par des enjeux économiques et participent dans une certaine mesure à l'équilibre du marché. Par ailleurs, et comme mis en évidence par les analyses féministes, bien que ce travail soit réalisé presque gratuitement, cela ne signifie pas pour autant qu'il ne peut pas faire l'appropriation d'autrui.

Alors qu'ils ne constituent pas un travail au sens d'emploi, les programmes d'occupation ne sont pas pour autant complètement écartés de celui-ci et s'inscrivent à certains égards dans les logiques de marché. Bien que le travail réalisé par les participant·e·s ne soit pas valorisé monétairement, il a une fonction économique importante pour le fonctionnement de certaines institutions publiques : « certaines communes ont fait des super articles aussi pour remercier pour le travail effectué, pis mettre en évidence aussi ben voilà, grâce à ces collaborations elles ont aussi pu réaliser des projet qu'elles auraient financièrement pas pu faire autrement. » (entretien Coordination 4). La notion d'« inclusion différentielle » développée par Mezzadra et Neilson reflètent justement la nature mouvante des frontières entre différentes activités pouvant être identifiées comme relevant de « travail » et permet de saisir leur positionnement les unes par rapport aux autres (Mezzadra, Neilson, et Pomier (trad.) 2010). Analyser les programmes d'occupation sous l'angle de l'inclusion différentielle permet de souligner les interrelations profondes que ce dispositif entretient avec le marché du travail et met en évidence que des processus d'exploitation peuvent aussi s'y trouver.

J'ai montré dans ce chapitre que la valeur du travail réalisé par les participant·e·s aux TUP n'était pas reconnue, dans la sens où sa fonction économique tendait à être invisibilisée. Ce processus discursif est utilisé par certain·e·s interlocuteur·trice·s pour se distancer de tout amalgame entre programmes d'occupation et exploitation de main d'œuvre. Toutefois, en

analysant les données à la lumière des travaux féministes sur l'idée de « travail gratuit », j'ai mis en évidence que ce travail n'était pas exempt de valeurs, qu'il était étroitement lié au fonctionnement du marché et qu'il pouvait faire l'objet d'une appropriation par autrui.

7.4. Un travail qui *donne* de la valeur

Dans ce chapitre, je montre qu'à défaut d'une reconnaissance de sa valeur économique, le travail réalisé par les participant·e·s aux programmes d'occupation est reconnu d'un point de vue moral. Ce travail donne une certaine valeur à la personne qui l'exécute. Cette valorisation s'inscrit dans la transformation des cadres de légitimité migratoire et participe au déploiement de la figure du·de la « migrant·e méritant·e » (Di Cecco 2021).

Alors que les politiques migratoires ont historiquement été pensées sous la forme d'une dichotomie essentialiste opposant le·a réfugié·e au·à la migrant·e économique et que leur incorporation légale au sein de la société se fondait sur des cadres de *deservingness* distincts, les travaux de Chauvin et Garcés-Mascareñas montrent que ces cadres sont dans les faits de plus en plus perméables voire hybridisés par les personnes migrantisées :

> The 'vulnerability' and 'performance' niches that can be identified in discourse and administrative procedures often do not actually refer to distinct categories of persons but to different framing strategies by the same groups of migrants, which are contingent on changes in the political opportunity structure. Migrants do not only adjust their stories, but they also perform real practical and ethical changes in their lives and aspirations, thus illustrating the transformative effects of immigration law (Chauvin et Garcés-Mascareñas 2014, 427)

Ce floutage des cadres de légitimité s'inscrit dans ce que Fassin et Kobelinsky ont décrit comme la transformation de « l'économie morale de l'asile » (Fassin et Kobelinsky 2012). Le concept d'économie morale désigne « la production, la répartition, la circulation et l'utilisation des émotions et des valeurs, des normes et des obligations » qui rendent compte de la manière dont une question est traitée à un moment donné (Fassin 2010, 16). Ainsi, en analysant les évolutions de l'économie morale de l'asile au cours du XX^{e} siècle jusqu'à aujourd'hui, Fassin et Kobelinsky mettent en évidence le fait que la légitimité du·de la demandeur·euse d'asile est de plus en plus interrogée (Fassin et Kobelinsky 2012). La confiance qui régnait au sortir de la Deuxième Guerre mondiale a laissé place au soupçon et l'inquiétude et il est de plus question du·de la « faux·sse réfugié·e ». Dans ce contexte de méfiance généralisée, la vulnérabilité, qui constitue le critère fondamental du cadre de *deservingness* de l'asile, doit constamment être

réitérée et celle-ci s'imbrique de plus en plus avec un ensemble de performances à réaliser (Di Cecco 2021).

En me penchant sur la manière dont le travail des participant·e·s aux programmes d'occupation était considéré par mes interlocuteur·trice·s, j'ai constaté que celui-ci était valorisé. Cette valorisation peut être lue comme le reflet des changements de l'économie morale de l'asile et le nombre croissant d'injonctions à la performance économique et civique. « Certains migrants disent […] 'vous nous accueillez, même si c'est provisoire, parce que peut-être qu'un jour je devrai partir, moi j'ai envie de donner en retour pour la collectivité.' Alors là, là on a vraiment… c'est du 18 carats. » (entretien Coordination 1). Comme illustré par ces propos, une valeur importante est accordée à une personne migrantisée qui « s'active », qui s'engage pour la société en prenant part à un programme d'occupation. Pour cet·te interlocuteur·trice, le fait que certaines personnes migrantisées manifestent clairement leur souhait de fournir une contre-partie est associé à de l'or. A un autre moment de ce même entretien, lorsque il·elle m'expliquera avoir récemment reçu un mail lui indiquant qu'un monsieur souhaitait participer à un TUP, il·elle me dira : « moi, quand j'ai lu ce mail, je me suis dit 'bingo !' » (entretien Coordination 1). Cette interjection exprimant la satisfaction d'avoir gagné illustre bien à quel point la participation à un TUP, le fait de vouloir travailler et par extension le travail réalisé qui en découle sont estimés et synonyme de valeur.

Conclusion

Dans ce travail, je me suis penchée sur les programmes d'occupation de travaux d'utilité publique au prisme de l'« intégration » et du « travail ». En me concentrant sur les manières dont ces catégories étaient mobilisées par les acteur·trice·s, j'ai questionné ces catégories et mis en évidence ce que leur usage générait, quel travail il faisait.

Dans un premier temps, j'ai analysé ce que les mots utilisés pour qualifier ces programmes disaient sur la manière dont la migration et les personnes migrantisées étaient perçues. Ces programmes véhiculent l'idée présupposée que les personnes migrantisées seraient inactives. Dans les discours, cette inactivité est problématisée sous un angle humanitariste, sécuritaire et économique.

Puis, j'ai abordé l' « intégration » comme une catégorie de pratique pour montrer que l'usage de cette catégorie par les acteur·trice·s problématisait les personnes migrantisées sur la base de trois composantes. Parallèlement, les discours sur l'intégration participent à construire un imaginaire social entourant le monde du travail, ils produisent une « culture professionnelle » imaginée, partagée et valorisée. Cette idée de « culture professionnelle » est la fois produite par les discours sur l'intégration, mais simultanément, elle participe aussi à légitimer le régime d'intégration. En effet, la pratique de l'intégration construit des distinctions entre les individus, mais c'est également par cette même pratique de l'intégration – et donc par les mesures mises en place – que ces différences sont censées être comblées. En ce sens, j'ai montré que les programmes d'occupation pouvaient être compris comme un dispositif visant à discipliner les personnes considérées comme « à intégrer ». Enfin, j'ai mis en lumière ce que l'idée d'« intégration » dans les discours sur les programmes d'occupation invisibilisait. J'ai montré que les TUP véhiculaient et reproduisaient un certain nombre de rapports de pouvoir et préjugés contre lesquels ils prétendaient lutter.

Enfin, je me suis intéressée aux manières dont la catégorie « travail » était utilisée pour parler des programmes d'occupation et des activités réalisées par les participant·e·s. J'ai montré que l'idée de travail avait des frontières floues mais qu'à plusieurs égards, ce terme était adéquat pour qualifier les programmes d'occupation. En outre, j'ai montré comment les acteur·trice·s mobilisaient cette catégorie pour se positionner face à différentes formes de travail ou

d’appropriation du travail par autrui. J’ai également mis en évidence les mécanismes particuliers du dispositif de travail TUP et souligné son articulation avec l’idée de migrant·e méritant·e.

Annexes

Annexe 1 – Grille d'entretien

Cette grille d'entretien représente un modèle général utilisé pour tous les entretiens réalisés dans le cadre de la recherche. Certaines questions ou axes ont été modifiés en fonction de l'interlocuteur·trice·s, de sa position, de ses missions.

Introduction	- Présentation de la chercheuse - Sujet et contexte de la recherche - Règles éthiques de la recherche (confidentialité, anonymat, possibilité de ne pas répondre à certaines questions, pas de juste ou faux) - Question de l'enregistrement
	Brève présentation de l'interlocuteur·trice : - Votre fonction - Vos missions principales

Travaux d'utilité publique (TUP)	- Comment décririez/définiriez-vous les TUP ? (par rapport à d'autres mesures) - Que proposent-ils de différents / d'intéressant par rapport à d'autres mesures ? - Quels sont les avantages / inconvénients des TUP ? - Quels sont les objectifs poursuivis par les TUP (pour les participant·e·s, pour vous, pour la société) ? A quoi servent-ils ? - Dans quel cadre ces programmes s'inscrivent-ils ? - Comment fonctionne ce dispositif TUP et à qui est-il destiné ? - Quelles tâches sont réalisées et comment ? - Comment sont financés les TUP ? - Pourquoi est-il important que les personnes participent à des TUP ?

Nom de ces programmes *« Utilité »* *Tâches* *Travail*	- Qu'est-ce-que cela signifie « occuper » ces personnes ? - Qu'est-ce-que cela signifie l' « utilité publique »? - Qu'est-ce-que cela signifie être « utile » ? - Qu'est-ce-qui est de l'utilité publique et qu'est-ce-qui ne l'est pas ?

	- Ces personnes participent à des dits « travaux », considérez-vous que ces personnes travaillent ? Pourquoi ? - Comment définir un travail ? - Comment sont « régulés » et/ou évalués ces programmes et les partenaires avec qui vous travaillez ? - Comment garantir que des personnes / employeur·euse·s ne profitent pas d'une main-d'œuvre bon marché ? - Comment faites-vous pour que les personnes ne soient pas exploitées dans la cadre d'un TUP ? - Comment est valorisé le travail au sein d'un TUP ? - Comment considérez-vous les « conditions de travail » proposées dans les TUP (en termes de compensation monétaire et de droits sociaux) ?

Idée d'intégration	- Pour vous, que signifie la notion d'intégration ? En quoi consiste-t-elle ? - En quoi les TUP participent-ils à l'intégration ? / Dans quelle mesure sont-ils des vecteurs d'insertion ou d'intégration (profesionnelle) ? - De quoi les participant·e·s au TUP ont-ils·elles besoin pour être « intégré·e·s » ? - Selon la LEI, l'un des critères d'intégration est la « participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation » : o Comment comprenez-vous l'idée de « participation » ? o Dans quel sens les TUP permettent-ils aux participant·e·s de « participer » à la société ?

Conclusion	Souhaiteriez-vous ajouter qqch par rapport à ce qui a été discuté ? Avez-vous des questions en lien avec la thématique discutée ?
	Y'a-t-il des personnes que vous pourriez me recommander de contacter ?
	Remerciements

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des entretiens

Date	Durée	Lien interlocuteur·trice / programmes d'occupation[19]	Catégorie d'entretien
17.01.24	53 minutes	Cette personne pilote un projet communal de location de vélos qui fait office de mesure d'occupation.	Terrain 1
06.02.24	1 heure et 18 minutes	Cette personne, agente de voirie, est également « référente pour les personnes placées » au sein d'un service de voirie communal.	Terrain 2
09.02.24	22 minutes	Cette personne est responsable d'une exploitation horticole qui accueille des personnes migrantisées dans le cadre de mesure d'occupation pour participer à la production de plants, plantes, fleurs et arbres pour une commune.	Terrain 3
14.02.24	2 heures et 34 minutes	Cette personne coordonne les différents programmes d'occupation qui sont menés dans le canton. Elle développe et gère les collaborations avec les communes – « les mandants » – et fait le lien entre participant·e·s et mandants.	Coordination 1
20.02.24	22 minutes	Cette personne gère le domaine infrastructures d'un évènement culturel et encadre les équipes de bénévoles et les participant·e·s aux mesures d'occupation qui participent au montage-démontage.	Terrain 4
20.02.24	29 minutes	Cette personne est cheffe d'équipe pour la conciergerie d'un établissement scolaire qui accueille des personnes migrantisées pour participer aux travaux d'entretien.	Terrain 5
21.03.24	57 minutes	Cette personne conseille, oriente et accompagne individuellement les personnes issues de l'asile « dans leur projet d'insertion » professionnelle ou de formation.	Conseil
01.05.24	43 minutes	Cette personne coordonne les différentes « mesures d'insertion sociale ou professionnelle » menées dans son canton. Elle développe de nouvelles offres, est « garante de l'efficience » et de la « bonne qualité » des programmes en vigueur.	Coordination 2
17.05.24	43 minutes	Cette personne est responsable de la politique d'intégration cantonale des personnes issues de l'asile. Elle supervise l'ensemble des mesures mises en place et les divers intervenant·e·s (conseiller·ère·s en insertion, formateur·trice·s)	Coordination 3
07.06.24	1 heure et 20 minutes	Cette personne coordonne un « site de formation et d'insertion sociale et professionnelle ». Elle développe des mesures et s'assure du bon déroulement de celles déjà existantes.	Coordination 4

[19] Dans cette colonne, tous les termes mis entre guillemets ont été tirés tel quel de la bouche de l'interlocuteur·trice·s en question lorsqu'il·elle décrivait son lien avec les programmes d'occupation.

Bibliographie

Abu-Lughod, Lila. 1991. « Writing against Culture ». In *Recapturing anthropology : working in the present*, édité par Richard G. Fox, 137-54. Santa Fe: School of American Research Press.

Akoka, Karen. 2020. *L'asile et l'exil : Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*. Paris: La Découverte.

Auriel, Pierre. 2022. « La crise de l'asile européen. Temps suspendu : au contact des exilés ». *Esprit* 492 (12): 41-50.

Bacqué, Marie-Hélène, et Carole Biewener. 2013. « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pourparler de participation ? » *Idées économiques et sociales* 173 (3): 25-32. https://doi.org/10.3917/idee.173.0025.

Benston, Margaret. 1969. « The Political Economy of Women's Liberation ». *Monthly Review*.

Bernt, Matthias. 2019. « "Urban regimes" and "migration regimes" ». *Erdkunde* 73 (1): 9-18.

Bogner, Alexander, Beate Littig, Wolfgang Menz, et (eds.). 2009. *Interviewing Experts. Methodology and Practice*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Bourdieu, Pierre. 2001. *Science de la science et réflexivité. Cours du collège de France 2000-2001*. Paris: Raisons d'agir éditions.

Brubaker, Rogers. 2001. « Au-delà de l'«identité» ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 139 (4): 66-85. https://doi.org/10.3917/arss.139.0066.

———. 2004. « Ethnicity without Groups ». In *Ehtnicity without Groups*, édité par Rogers Brubaker, 34-52. Cambridge: Harvard University Press.

———. 2013. « Categories of analysis and categories of practice: a note on the study of Muslims in European countries of immigration. » *Ethnic Racial Studies* 36 (1): 1-8.

Cecco, Simone Di. 2019. « Racisme, hiérarchies et résistances chez les travailleurs migrants bénévoles en Italie ». *Confluences Mediterranee* 111 (4): 75-87. https://doi.org/10.3917/come.111.0075.

———. 2021. « Le demandeur d'asile bénévole, nouvelle figure du "migrant méritant" ? » *Revue européenne des migrations internationales* 37 (1-2): 185-206. https://doi.org/10.4000/remi.18430.

Charmaz, Kathy. 2001. « Qualitative Interviewing and Grounded Theory Analysis ». In *Handbook of Interview Research. Context and Methods*, édité par Jaber F. Gubrium et James A. Holstein, 675-94. Thousand Oaks: Sage Publications.

———. 2006. *Constructing Grounded Theory : a Practical Guide through Qualitative*

Analysis. Thousand Oaks: Sage Publications.

Charmillot, Maryvonne. 2021. « Définir une posture de recherche, entre constructivisme et positivisme ». In *Guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines (en ligne)*, édité par Florence Piron et Élisabeth Arsenault. Québec: Éditions science et bien commun. https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/projetthese/.

Charmillot, Maryvonne, et Raquel Fernandez-Iglesias. 2019. « Voyage vers l'insolence. Démasquer la neutralité scientifique dans la formation à la recherche ». In *Et si la recherche scientifique ne pouvait pas être neutre? (en ligne)*, édité par Laurence Brière, Mélissa Lieutenant-Gosselin, et Florence Piron. Québec: Éditions science et bien commun.

Chauvin, Sébastien, et Blanca Garcés-Mascareñas. 2014. « Becoming less illegal: Deservingness frames and undocumented migrant incorporation ». *Sociology Compass* 8 (4): 422-32. https://doi.org/10.1111/soc4.12145.

Chauvin, Sébastien, Blanca Garcés-Mascareñas, et Albert Kraler. 2013a. « Employment and Migrant Deservingness ». *International Migration* 51 (6): 80-85. https://doi.org/10.1111/imig.12123.

———. 2013b. « Working for Legality: Employment and Migrant Regularization in Europe ». *International Migration* 51 (6): 118-31. https://doi.org/10.1111/imig.12109.

Chauvin, Sébastien, Stefan Le Courant, et Lucie Tourette. 2021. « Le travail de l'irrégularité. Les migrant·e·s sans papiers et l'économie morale de l'emploi ». *Revue européenne des migrations internationales* 37 (1-2): 139-61. https://doi.org/10.4000/remi.18344.

Clappe, Maureen. 2021. « S'engager bénévolement pour les papiers. La mise au travail associatif des interprètes de l'asile ». *Revue européenne des migrations internationales* 37 (1-2): 163-84. https://doi.org/10.4000/remi.18380.

Clifford, James, et George E. Marcus. 1986. *Writing culture : the poetics and politics of ethnography*. Édité par James Clifford et George E. Marcus. Berkeley: University of California press.

Dahinden, Janine. 2016. « A plea for the 'de-migranticization' of research on migration and integration1 ». *Ethnic and Racial Studies* 39 (13): 2207-25. https://doi.org/10.1080/01419870.2015.1124129.

———. 2023. « Deterritorialized and unfinished "integration nations"? » *Ethnic and Racial Studies* 46 (8): 1609-19. https://doi.org/10.1080/01419870.2022.2130705.

Dahinden, Janine, et Bridget Anderson. 2021. « Exploring New Avenues for Knowledge Production in Migration Research: A Debate between Bridget Anderson and Janine

Dahinden Pre and after the Burst of the Pandemic ». *Swiss Journal of Sociology* 47 (1): 27-52. https://doi.org/10.2478/sjs-2021-0005.

Dahinden, Janine, Carolin Fischer, et Joanna Menet. 2020. « Knowledge production, reflexivity, and the use of categories in migration studies: tackling challenges in the field ». *Ethnic and Racial Studies* 44 (4): 535-54. https://doi.org/10.1080/01419870.2020.1752926.

Dardot, Pierre, et Christian Laval. 2010. *La nouvelle raison du monde : Essai sur la société néolibérale*. Paris: La Découverte.

Dreyfus, Hubert L., Fabienne Durand-Bogaert, et Paul Rabinow. 1984. *Michel Foucault : un parcours philosophique : au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*. Paris: Gallimard.

Drif, Leila. 2018. « Être réfugié et "volontaire" : Les travailleurs invisibles des dispositifs d'aide internationale ». *Critique Internationale* 81 (4): 21-42. https://doi.org/10.3917/crii.081.0021.

Dujarier, Marie-Anne. 2021. *Troubles dans le travail. Sociologie d'une catégorie de pensée*. Paris: Presses Universitaires de France.

Eule, Tobias G., David Loher, et Anna Wyss. 2018. « Contested control at the margins of the state ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 44 (16): 2717-29. https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1401511.

Fassin, Didier. 2010. *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*. Paris: Seuil / Gallimard.

Fassin, Didier, et Carolina Kobelinsky. 2012. *Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral*. *Revue Francaise de Sociologie*. Vol. 53. https://doi.org/10.3917/rfs.534.0657.

Favell, Adrian. 2021. « Intégration : 12 propositions ». *Swiss Journal of Sociology* 47 (1): 53-69. https://doi.org/10.2478/sjs-2021-0006.

———. 2022. *The Integration Nation: immigration and Colonial Power in Liberal Democracies*. Cambridge: Polity Press.

Felder, Alexandra. 2016. *L'activité des demandeurs d'asile. Se reconstruire en exil*. Toulouse: Éditions érès.

Flick, Uwe. 2009. « Coding and categorizing ». In *An introduction to qualitative research*, 4th editio, 305-32. Londres: Sage Publications.

Foucault, Michel, Michel Senellart, et François Ewald. 2004. *Naissance de la biopolitique : cours au Collège de France (1978-1979)*. Paris: Galimard / Seuil.

Glaser, Barney, et Anselm Strauss. 1967. *The Discovery of the Grounded Theory: Strategies*

for Qualitative Research. Chicago: Aldine Publising Company.

Hadj Abdou, Leila. 2019. « Immigrant integration: the governance of ethno-cultural differences ». *Comparative Migration Studies* 7 (1). https://doi.org/10.1186/s40878-019-0124-8.

Horvath, Kenneth, Anna Amelinaz, et Karin Peters. 2017. « Re-thinking the politics of migration. On the uses and challenges of regime perspectives for migration research ». *Migration Studies* 5 (3): 301-14. https://doi.org/10.1093/migration/mnx055.

Kobelinsky, Carolina. 2010. *L'accueil des demandeurs d'asile : une ethnographie de l'attente*. Paris: Ed. du Cygne.

———. 2017. « Des corps en attente. Le quotidien des demandeurs d'asile ». *Corps (Paris)* 10: 183-92.

Korteweg, Anna C. 2017. « The failures of "immigrant integration": The gendered racialized production of non-belonging ». *Migration Studies* 5 (3): 428-44. https://doi.org/10.1093/migration/mnx025.

Krinsky, John, et Maud Simonet. 2012. « Déni de travail: l'invisibilisation du travail aujourd'hui ». *Sociétés contemporaines* 87 (3): 5-23.

Kurt, Stefanie. 2021. « Le jeu de l'échelle de l'intégration juridique en Suisse ». Blog Nccr on the Move. 2021.

Lamont, Michèle, et Virág Molnár. 2002. « The Study of Boundaries in the Social Sciences ». *Annual Review of Sociology* 28: 167-95. http://dx.doi.org/10.1016/j.jaci.2012.05.050.

Lemieux, Cyril. 2012. « Problématiser ». In *L'enquête sociologique*, édité par Serge (dir.) Paugam, 27-51. Paris: Presses Universitaires de France.

Mahnig, Hans (dir.). 2005. *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zurich: Éditions Seismo.

Maire, Christelle. 2017. « Rhétorique de l'altérité en Suisse : la construction de l'identité picturale de l'étranger dans l'affiche politique ». Université de Neuchâtel.

Malkki, Liisa. 1992. « National geographic : the rooting of peoples and the territorialization of national identity among scholars and refugees ». *Cultural Anthropology* 7 (1): 24-44.

Manser-Egli, Stefan. 2023. « Respecting the values of the constitution: Integration in the community of value(s) ». *Frontiers in Political Science* 5: 1-12. https://doi.org/10.3389/fpos.2023.1124552.

———. 2024. « Il/Liberal Integrationism : A Contradiction in Terms: Respecting the Values of the Constitution as an Integration Requirement in Switzerland ». Université de Neuchâtel.

Meuser, Michael, et Nagel Ulrike. 2002. « ExpertInneninterviews – vielfach erprobt, wenig bedacht. Ein Beitrag zur qualitativen Methodendiskussion ». In *Das Experteninterview. Theorie, Methode, Anwendung*, édité par Alexander Bogner, Beate Littig, et Wolfgang Menz, 71-93. Opladen: Leske und Budrich.

Mezzadra, Sandro, Brett Neilson, et Lise Pomier (trad.). 2010. « Frontières et inclusion différentielle ». *Rue Descartes*, nº 67: 102-8.

Mitsilegas, Valsamis. 2015. *The Criminalisation of Migration in Europe : Challenges for Human Rights and the Rule of Law*. 1st ed. Cham: Springer International Publishing.

Porcher, Jocelyne, et Tiphaine Schmitt. 2012. « Dairy Cows: Workers in the Shadows? » *Society & Animals* 20: 39-60.

Probst, Johanna, Gianni D'Amato, Samantha Dunning, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Andreas Perret, Didier Ruedin, et Irina Sille. 2019. « Marges de manœuvre cantonales en mutation: politique migratoire en Suisse ». Neuchâtel.

Rajas, Jarmila. 2012. « Assemblage of Pastoral Power and Samenese: A governmentality of integrating immigrant women ». *Nordic Journal of Migration Research* 2 (1): 5. https://doi.org/10.2478/v10202-011-0022-0.

Rass, Christoph, et Frank Wolff. 2018. « What is in a migration regime ? Genealogical approach and methodological proposal ». In *Was ist ein Migrationsregime? What is a migration regime ?*, édité par Andreas Pott, Christoph Rass, et Frank Wolff, 19-64. Wiesbaden: Springer VS.

Rytter, Mikkel. 2019. « Writing Against Integration: Danish Imaginaries of Culture, Race and Belonging ». *Ethnos* 84 (4): 678-97. https://doi.org/10.1080/00141844.2018.1458745.

Saldaña, Johnny. 2012. « An Introduction to Codes and Coding ». In *The Coding Manual for Qualitative Reseachers*, 1-44. Londres: Sage Publications.

Schinkel, Willem. 2018. « Against 'immigrant integration': for an end to neocolonial knowledge production ». *Comparative Migration Studies* 6 (1): 1-17. https://doi.org/10.1186/s40878-018-0095-1.

Simonet, Maud. 2018. *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?* Textuel. Paris.

———. 2020. « Travail gratuit et guerre des valeurs ». *Laviedesidees.Fr*, 1-10.

———. 2024. *L'imposture du travail: désandrocentrer le travail pour l'émanciper*. Paris: Editions 10/18.

SLAPE, Anna Wyss, Tania Zittoun, Oliver Clifford Pedersen, Janine Dahinden, et Emmanuel Charmillot. 2023. « Places and mobilities: studying human movements using place as an entry point ». *Mobilities* 18 (4): 567-81. https://doi.org/10.1080/17450101.2023.2235904.

Steiner, Pascale. 2007. « 37 ans CFE - Chronique d'une Commission (extrait du rapport annuel) ».

Stolcke, Verena. 1995. « Talking culture: New boundaries, new rhetorics of exclusion in Europe ». *Current Anthropology* 36 (1): 1-24. https://doi.org/10.1086/714414.

Vertovec, Steven. 2020. « Afterword: The Work of "Integration" ». In *Digesting Difference. Migrant Incorporation and Mutual Belonging in europe*, édité par Kelly McKowen et John Borneman, 251-66. Cham: Springer International Publishing.

Williams, Colin C. 2010. « Beyond the market non-market divide: a total social organisation of labour perspective ». *International Journal of Social Economics* 37 (6): 402-14.

Wimmer, Andreas. 2002. *Nationalist exclusion and ethnic conflict. Shadows of modernity*. Cambridge: University Press.

Wimmer, Andreas, et Nina Glick Schiller. 2002. « Methodological nationalism and beyond : nation-state building, migration and the social sciences ». *Global Networks* 2 (4): 301-34.